

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION**



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de master en Science de Gestion

Spécialité : Management Bancaire

Thème

***Le paiement électronique en Algérie
État des lieux et perspectives : cas de la
BADR, agence 626 Naciria***

Présenté par :
Arab Ibtissem

Rapporteur :
Mr Kheffache Sofiane

Devant le jury composé de :

- **Président : Meziani Yacine, Maître assistant classe A ACA, FSECG, UMMTO.**
- **Examineur : Saidani Zahir, Maître assistant classe A, FECCG, UMMTO.**
- **Rapporteur : Kheffache Sofiane, Maître assistant classe A, FECCG, UMMTO.**



Promotion 2017/2018



Remerciements

Remercions Dieu, le tout puissant de nous avoir accordé santé et courage pour accomplir ce travail.

Nous tenons tous particulièrement à adresser nos remerciements les plus vifs à notre promoteur, Mr KHEFACH SOUFIANE qui nous a fait l'honneur de nous inspirer ce sujet et nous guider tout au long de son élaboration, nous lui sommes reconnaissantes, pour ces conseils précieux, son sérieux dans le travail et surtout sa patience.

Nos remerciements vont également à tous les employés de l'agence BADR et la direction générale BADR de la wilaya de BOUMERDES, et pour leur chaleureux accueil et les facilités accordées lors de notre stage pratique

Pour le DMP de la SATIM Mr BOUSTILA NABIL

Enfin, nous tenons à remercier également toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou loin à la réalisation de ce modeste travail.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire de fin d'étude à :

La mémoire de mon papa je ne saurais exprimer mon grand chagrin en ton absence. J'aurais aimé que tu sois à mes côtés ce jour. Que ce travail soit une prière pour ton âme ;

Ma très chère maman aucune dédicace ne saurait exprimer mon grand respect, et ma reconnaissance pour les sacrifices que tu as consentis pour mon éducation ;

Mes chères sœurs FATMA, LILA, HANANE, AYA, cher frère MOUHAMED à mes beaux-frères HASSAN et MADJID mon neveu MOUMOUH et ma nièce INAS ;

Toute ma famille SMAIL et ARAB ;

Tous mes amis (es) ;

Tous les étudiants master D2 Management Bancaire promotion 2017.

Sommaire

Remerciement

Dédicace

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Evolution de la monnaie électronique et des moyens de paiement	4
Introduction Section 01 : L'évolution de la monnaie et des moyens de paiement	4
Section 02 : La monnaie électronique « La monétique ».....	16
Conclusion	22
Chapitre II : Le système de paiement par carte bancaire.....	23
Introduction.....	23
Section 01 : Le système de paiement définition participant et caractéristique	24
Section 02 : Historique et représentation de la carte bancaire	27
Conclusion	40
Chapitre 03 : La monétique et les opérateurs monétiques en Algérie	41
Introduction	41
Section 01 : Apparition et développement de la monétique en Algérie	42
Section 02 : Les opérateurs monétiques en Algérie et le réseau monétique interbancaire RMI	52

Section 03 : L’avis des responsables de la monétique sur le développement de paiement par carte interbancaire au niveau de a SATIM	60
Conclusion	63
Chapitre VI : Le paiement électronique au sein de la BADR	64
Introduction.....	64
Section 01 : Présentation de la BADR et l’agence BADR NACIRIA 626.....	65
Section 02 : Les cartes bancaires et ses appréciations statistiques du niveau d’utilisation au sein de la BADR.....	68
Section03 : L’utilisation de la carte CIB dans le règlement des transactions commerciales importance et limites, cas des clients de la BADR	80
Conclusion	96
Conclusion générale	97
Bibliographie	99
Liste des tableaux et des figures	101
Liste des schémas	102
Annexes	
Table des matières	103

L'historique du paiement est constitué de plusieurs étapes, du troc aux premières pièces de monnaie, des marchands du moyen âge aux grandes banques d'aujourd'hui. L'histoire de la banque, celle des billets de banque, des chèques, des cartes bancaires est liée à l'histoire de la « *confiance* » sans laquelle rien n'aurait été fait.

La monnaie est toujours disponible. Depuis toujours, les hommes ont ramassé des biens et les ont échangés. Pour cela, ils ont besoins de les évaluer, ils ont donc, créé des unités de valeur, durable et admises par tous, aussi nécessaires pour payer les charges de l'Etat ou faire du commerce. Pour présenter ces unités de compte, il convenait de trouver quelque chose qui ne s'altère pas et en quoi tout le monde puisse faire confiance. Un poids d'or ou d'argent avait ces qualités. Puis l'Etat a garanti leur pureté en les frappant de sa marque : la monnaie était inventée.

Les systèmes de paiement traitent une large gamme d'instruments financiers dont certains transitent en dehors des circuits bancaires : les billets de banque et les pièces. D'autres instruments circulent via des relations d'interbancaire entre les établissements de crédits. Il s'agit principalement des moyens de paiement scripturaux et électroniques. L'émission et la gestion de ces moyens de paiement est au cœur de l'activité des banques.

Aujourd'hui, le monde des systèmes d'échanges et des moyens de paiement est en constante évolution avec la mise en place de nouveaux chantiers et l'apparition de nouveaux procédés de paiement. Cependant, ces évolutions ont placé les banques au milieu de nouveaux risques et défis qui compliquent leur mission de gestion des moyens de paiement.

La monnaie ne cesse de se transformer la monnaie électronique est apparue et elle a connu une évolution spectaculaire en matière de gain de temps mais aussi, en matière de remplacement d'une énorme masse liquide par une seule carte qui peut représenter.

A l'image de plusieurs pays en développement, l'Algérie a procédé à la libéralisation de son secteur bancaire afin d'adapter aux besoins de l'économie. Cette libéralisation est intervenue avec la promulgation de la loi 90-10- du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Une loi qui marque un tournant décisif dans le processus de la réforme bancaire et financière dans la mesure où elle s'inscrit en rupture avec l'ancien système de financement de l'économie nationale.

En effet l'Algérie a introduit la monétique dans son secteur bancaire en 1997, mais le véritable exploit fut 2006 lors du lancement du paiement par carte interbancaire sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs réformes ont suivi cette promulgation touchant tous le système bancaire.

Sur ce plan, l'Algérie est très loin derrière ses voisins Marocains et Tunisiens en matière de monétisation. L'Algérie doit multiplier son volume de paiement par 25 pour atteindre le niveau de la Tunisie, et par 750 pour atteindre celui des pays européens. En France, à titre d'exemple, le degré de monétisation dépasse les 85% avec 50 millions de cartes bancaires (*une carte est émise chaque 3 secondes*). Les français effectuent quotidiennement 18,9 millions de paiements et 5,6 millions de retraits par carte. L'ouverture d'un compte bancaire au niveau des banques françaises ouvre droit automatiquement à une carte bancaire.

Le développement de la monétique chez nos voisins Marocains et Tunisiens progresse en étroite corrélation avec le taux de bancarisation. Cette dernière doit d'abord être généralisée pour que l'utilisation de l'offre monétique puisse devenir un réflexe. Si la Tunisie et le Maroc sont avancés dans ce domaine, c'est parce que de gros efforts ont été déployés, impulsés par les centres monétiques interbancaires à travers de continuelles campagnes de sensibilisation. Il y a aussi, bien sûr, le fort climat concurrentiel dominant la scène bancaire et financière qui fait que le secteur de la monétique avance à un grand rythme sur la voie des innovations.

Dans le passage à l'économie de marché, les banques se motivent à l'adaptation des nouveaux services et produits en collaboration avec la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique (*SATIM*), organisme public de coordination et de gestion interbancaire. En mettant en place de nouvelles solutions monétiques et informatiques avec le lancement du projet de paiement et de retrait par carte interbancaire à partir d'un réseau monétique inter bancaire (RMI) doté d'un terminal de paiement électronique (*TPE*).

La problématique de recherche

Dans notre travail, nous allons essayer de répondre à la question principale suivante :

- **Quelle est la consistance de l'usage du paiement par carte interbancaire CIB dans les transactions commerciales ?**

Pour répondre à cette question, nous avons supposé au préalable les hypothèses suivantes :

- H1 :** Le manque de culture bancaire et la forte implantation de la culture du cash dans l'économie algérienne font que la carte CIB est sous utilisée ;
- H2 :** Le manque d'équipements nécessaires au développement de la monétique et la défaillance des réseaux et instruments de paiement bancaire sont d'autres raisons qui freinent l'utilisation de la carte interbancaire en Algérie ;
- H3 :** L'absence de communication et de publicité concernant les instruments monétiques (carte CIB, TPE et DAB/GAB) empêchent la vulgarisation de ces instruments ;

H4 :Enfin, le manque de confiance aux cartes magnétiques et à la sécurité des opérations suscitent des réticences à l'utilisation de la carte CIB en Algérie.

Méthodologie de recherche

Pour répondre à notre problématique nous avons adopté une démarche méthodologique à la fois descriptive et analytique.

- **Recherche documentaire** : La technique documentaire nous a guidé à faire le parcours des ouvrages et autres relatifs à notre recherche.
- **Recherche empirique** : à travers une enquête au sein de la BADR et de la SATIM (*Société d'Automatisation des Transaction Interbancaire et de Monétique*), à l'aide d'un questionnaire et des entretiens, nous avons essayé de ressortir l'importance et les limites du paiement par carte interbancaire CIB.

L'objectif de notre travail de recherche de voir l'importance du développement de la monétique en Algérie, mais surtout la place de paiement par carte interbancaire et aussi de ressortir les blocages et les freins qui lui sont liés.

Donc c'est à partir des hypothèses et questionnements que nous avons conçus, que nous allons entamer notre travail de recherche à travers un raisonnement et une argumentation qui seront développés et structurés en quatre (04) chapitres :

Commencent tous d'abord par une introduction générale.

- **Le premier chapitre** : L'évolution de la monnaie et des moyens de paiement ;
- **Le deuxième chapitre** : Le système de paiement par carte bancaire ;
- **Le troisième chapitre** :La monétique et les opérateurs monétique en Algérie ;
- **Le quatrième chapitre** :Paiement électronique au sein de la BADR ;

Finissons par une conclusion générale.

Introduction au chapitre I

Les formes de la monnaie ont évolué avec le développement de l'activité économique. En effet, les premières monnaies étaient constituées par des produits faisant l'objet de larges courants d'échange (*sel, tête de bétail, coquillage*) tirant leur valeur de leur emploi sous forme de marchandises.

Les progrès constatés en matière d'intermédiation bancaire, le développement des institutions et la concurrence qui régissent le marché financier ont favorisé l'évolution et la diversité des instruments de paiement. A l'heure actuelle, ces derniers sont inclus dans des systèmes rassemblant plusieurs acteurs, circuits et procédés techniques de paiement.

Par ailleurs, l'accroissement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (*NTIC*) combinée avec une concurrence accrue entre les banques et les autres établissements émetteurs de moyens de paiement, ont conduit à développer de nouveaux procédés de traitement des instruments de paiement qui révolutionnent l'industrie des moyens de paiement.

Nous essayerons dans ce premier chapitre, de présenter l'évolution de la monnaie et les moyens de paiement à travers deux sections. La première section met en relief l'évolution et l'historique de la monnaie et présenter les différents moyens de paiement. Le second se base sur l'apparition de la monnaie électronique.

Section01 : Evolution de la monnaie et des moyens de paiement

L'évolution historique de la monnaie indique un long chemin ponctué par plusieurs virages. En effet, elle débute du troc dans le cadre d'une économie primitive jusqu'à l'apparition des premières formes métalliques et la transition vers l'économie monétaire. Ces dernières ont connu des formes de plus en plus dématérialisées allant du simple papier monnaie tirant sa valeur de la confiance, jusqu'au développement des supports modernes permettant la circulation des liquidités dans le cadre de la monnaie scripturale. Ce processus de dématérialisation est accéléré par les progrès réalisés dans les NTIC.

Nous allons tout d'abord procéder à son identification, c'est-à-dire décrire ses origines, ses fonctions et ses formes actuelles et ses acteurs, nous présenterons en suite l'ensemble des moyens de paiements et leur avantages et inconvénients.

1.1. Evolution de la monnaie

« *Même si elle n'évoque que les pièces ou les billets que nous utilisons tous les jours, la monnaie est complexe* »¹.

1.1.1. Définition de la monnaie

Si l'on se réfère à l'étymologie, le mot monnaie a pour origine le mot latin « *moneta* » qui veut dire « *celle qui avertit* ». Ce surnom était donné à la déesse Junon à qui l'on attribuait le pouvoir d'annoncer les événements à venir. A Rome, sur le capitole, un temple était dédié à cette déesse Junon moneta sur lequel les romains frappaient des pièces de monnaie que l'on a finie par désigner par le terme de moneta.

En outre, plusieurs définitions économiques de la monnaie peuvent être retenues :

La monnaie est « *instrument de paiement qui d'une façon générale est reconnu et admis comme tel* »².

La monnaie est « *l'ensemble des moyens de paiements utilisables pour effectuer tous les règlements sur l'étendue d'un territoire* »³.

1.1.2. Origine et évolution historique de la monnaie

La détermination de l'origine de la monnaie renvoie à un long processus d'apprentissage : soit depuis l'invention des pratiques et formes primitives de la préhistoire, jusqu'au développement des nouvelles formes abstraites de la monnaie marquée par la diffusion de la monnaie électronique.

¹ BRANA.S et CAZALS.M : « *La monnaie* » Edition Dunod, Paris, 1997, p11

² BLANCHE S. R. : « *Lexique de la banque et des marchés financiers* », édition Dalloz (5^{ème}), Paris, 2001, p. 165.

³ RENEAU R : « *Les Institutions Financières Françaises* », édition revue Banque (2^{ème}), Paris, 1982, p. 14.

L'objectif de cette section est de remonter dans le temps afin de retracer brièvement les différentes formes qu'a vêtues la monnaie depuis son apparition, et d'en déduire ainsi l'évolution des instruments de paiement.

1.1.2.1. L'économie de troc

A l'origine de notre histoire, il n'y a pas de monnaie car il n'y avait pas d'échange. L'homme se procure directement ce dont il a besoin par la chasse, la pêche et la cueillette. A fur et à mesure que la civilisation est en marche, la vie en société commence à s'organiser et des contrats autres que guerriers arrivent à se nouer entre tribus voisines.

A. Définition du troc

« Dans une économie du troc, les marchandises s'échangent directement contre d'autres marchandises, l'échange ne peut avoir lieu entre deux agents A et B que lorsqu'il y a double coïncidence : il faut simultanément que A souhaite acquérir un certain produit x et céder un autre produit y et que B souhaite céder x et acquérir y »⁴.

B. Inconvénients du troc

Le troc a pu donc assurer pendant longtemps le règlement des échanges élémentaires de biens entre les individus, mais par la suite avec le développement des échanges, l'homme s'est rendu compte que celui-ci est peu efficace et représente des inconvénients qui limitent étroitement ses possibilités. Ceci se justifie par un certain nombre de raisons :

- *« La nécessité de la double coïncidence des besoins : il faut trouver un partenaire qui désire exactement les biens que l'on détient et qui possède exactement ce que nous voulons »⁵.* L'échange devenait particulièrement exceptionnel ;
- La double coïncidence de volonté quant aux objets de l'échange occasionnent pour les coéchangistes des coûts de transactions liés d'une part, à la recherche d'une information coûteuse en temps et en revenu et les frais de transfert et de stockage éventuel des biens échangés, ajoutant à cela les risques de détériorations qui accompagnent ces opérations ;
- L'absence d'un étalon valeur qui permet de déterminer la valeur d'une marchandise par rapport à une autre ;
- Les biens ne sont pas toujours divisibles et stockables ;
- Les opérations d'échange se font au même moment ;
- Tous ces inconvénients ont fait que le bien le plus divisible et le moins altérable a été appelé à jouer un rôle autre que le sien et à s'imposer comme intermédiaire unique de l'échange qui prendra la forme d'une « monnaie marchandise ».

⁴ BRANA.S et CAZALS.M, *Op.cit.* P.19

⁵ BAILLY J. L., CAIRE G., FIGLUZZI A. et LELIEVRE V. « *Economie monétaire et financière* », édition Bréal (2^{ème}), Paris, 2006, p. 22.

1.1.2.2. La naissance de la monnaie métallique et la transition vers l'économie monétaire

Les difficultés économiques ressenties suite à la pratique du troc ont poussé les individus dans la société à se mettre d'accord pour accepter un bien ou plusieurs biens comme intermédiaire des échanges qui prendront la forme d'une monnaie. La présence de cet intermédiaire marqua de ce fait la transition vers l'économie monétaire. Les biens achètent la monnaie, la monnaie achète les biens mais les biens n'achètent pas les biens.

A. La monnaie marchandise

Pratiquement toutes les civilisations ont utilisé dans leur histoire une forme primitive de monnaie désignée de façon globale par la notion de « *monnaie marchandise* ». Cette dernière, acquiert le pouvoir d'être un instrument de paiement qui repose sur convention sous entendue sur une acceptation. Celle-ci vient du fait que les individus ont confiance dans ces biens parce qu'ils sont persuadés que le bien en question sera accepté par les autres.

Ainsi, pour qu'un bien puisse servir comme intermédiaire des échanges, il doit remplir certaines conditions, à savoir : l'acceptation de tous (liquidité), la conservabilité (*réserve de valeur*), la divisibilité pour pouvoir échanger des petites quantités de biens, et la rareté pour qu'elle ait une certaine valeur.

Les premières formes de cette monnaie étaient représentées par différents types de biens selon les sociétés, à savoir : barre de sel qui servit à payer les légionnaires romains, tête du bétail en Afrique Subsaharienne, du thé en Asie, ou encore coquillage, petits objets manufacturés (*disques, anneaux, fer de lance...*).

L'inconvénient d'un système de paiement fondé exclusivement sur des marchandises, y compris des métaux précieux, est que cette forme de monnaie est lourde et difficile à transporter ; spécialement à grande distance.

B. La monnaie métallique

Traditionnellement, la naissance de la monnaie dans sa forme métallique est attribuée à la Lydie (*Anatolie*) au début du VII^e siècle avant J.C. « *C'est à cette date que l'on croit apparaître des pièces d'électrum (alliage naturel entre or et argent). Par ailleurs, en Chine, la découverte de la monnaie semble remonter à plus de 1000 ans avant J.C* »⁶. On considère qu'il existe trois grandes étapes de cette monnaie métallique.

B.1. La monnaie pesée : on pèse l'objet métallique (*blocs, lingots, pépites*) servant à l'échange afin d'en déterminer son contenu en métaux précieux et on détermine, de

⁶BRANA.S et CAZALS.M, *Op.cit.* P.10.

façon souvent très rudimentaire, sa teneur en cas de mélange avec d'autres métaux

B.2. La monnaie comptée : le métal est transformé en pièces de petite taille dont la dimension et la teneur sont progressivement normalisées ; il suffit alors de compter les pièces pour déterminer la quantité d'or ou d'argent que l'on transmet.

B.3. La monnaie frappée : « *des autorités, religieuses ou politiques, vont attester, par sceau ou le signe qu'elles frapperont sur les pièces, la valeur de celles-ci (titre et poids). En France, si l'on trouve encore au Moyen-âge de nombreuses monnaies locales, frappées par des seigneurs ou des autorités religieuses, la frappe tend à s'étatiser sous l'autorité du roi jusqu'à la Révolution de 1789* »⁷.

C. La monnaie « papier »

(*Les billets*) est un instrument monétaire dont la valeur faciale est dissociée de la valeur intrinsèque à la différence de la monnaie métallique. Elle est acceptée en vertu de la confiance accordée à son émetteur, d'où sa dénomination de monnaie fiduciaire qui veut dire confiance en latin.

Les premières monnaies de papiers ont des origines très anciennes et ont même coexisté avec la monnaie métallique. La mise au point de cet instrument monétaire repose sur trois grandes étapes qui ont marqué l'évolution du billet de banque, à savoir, le billet représentatif d'un dépôt du métal précieux, le billet de banque convertible et le billet de banque inconvertible.

1.1.3. Les fonctions de la monnaie

Depuis Aristote trois fonctions essentielles sont reconnues à la monnaie : deux fonctions dans l'espace (*intermédiaire des échanges et unité de compte*) et un rôle dans le temps (*instrument de réserve de valeur*). L'accent est mis plus particulièrement, selon les époques et les écoles de pensées, sur l'une d'entre elles.

1.1.3.1. La monnaie intermédiaire des échanges

Cette fonction permet de résoudre le problème de la double coïncidence des besoins dans la mesure où lorsqu'on veut céder un objet et acheter un autre, on n'est plus dans l'obligation d'échanger l'un contre l'autre, mais on utilise la monnaie comme un intermédiaire.

La monnaie dans son rôle d'intermédiaire facilite les échanges, et en circulant elle-même elle permet aux biens de mieux circuler. L'intervention de la monnaie permet donc de faciliter et d'accélérer les échanges en séparant chaque transaction en deux parties : une vente

⁷BRANA.S et CAZALS.M, *Op.cit.*, P.11

et un achat. En effet, celui qui détient un bien et souhaite le vendre, va pouvoir céder ce bien contre une certaine quantité de monnaie qui en constitue le prix dont il se servira pour effectuer des achats.

1.1.3.2. La monnaie unité de compte

« Le troc ne permettait de déterminer la valeur d'une marchandise que par rapport à celle avec laquelle elle avait été échangée. La monnaie en tant qu'unité de compte (ou étalon de valeur) permet de mesurer la valeur de biens hétérogènes. Ainsi, elle ramène les multiples évaluations de chaque bien en termes de tous les autres à une seule évaluation, par rapport uniquement à l'unité de compte. Comparativement à une situation de troc, l'existence d'un étalon de mesure simplifie le calcul économique et rend possible l'émergence d'une loi générale de l'offre et de la demande, fixant les prix sur les marchés »⁸.

Elle facilite donc les calculs des agents économiques souhaitant s'engager dans un système de transaction.

1.1.3.3. La monnaie réserve de valeur

« Dès que la monnaie est un moyen d'échange, il est possible de la conserver pour réaliser un achat à une période ultérieure. La réserve de valeur sert à épargner du pouvoir d'achat entre le moment où un revenu est reçu et celui où il est dépensé »⁹. C'est dans ce contexte que J.M. KEYNES stipule que : L'importance de la monnaie découle essentiellement du fait qu'elle constitue un lien entre le présent et le futur. Il est donc nécessaire de détenir une encaisse monétaire par les agents économiques pour diverses raisons, à savoir :

- Faire face au décalage qui existe entre le moment où les agents effectuent leurs dépenses et le moment où ils perçoivent leurs revenus ;
- Constituer une réserve de monnaie pour des dépenses imprévues ou pour saisir toute opportunité (*placements financiers, acquisition de biens...*).

La monnaie n'est pas la seule réserve de valeur. En fait, plusieurs moyens comme les actifs réels (*usines, biens immobiliers, métaux précieux*) ou financiers (*actions et obligations*), peuvent être utilisés pour conserver de la valeur. Cependant, les individus ont toujours une préférence pour la détention de leur richesse sous forme de monnaie, parce que celle-ci constitue par rapport à tous les autres biens, un actif parfaitement liquide permettant d'acquérir tout bien à n'importe quel moment.

Au total, bien qu'elle présente un intérêt certain en fonction de sa simplicité, l'analyse

⁸ PERRET V : « *Monnaie et citoyenneté : une relation complexe en voie de transformation* », revue *Études internationales*, 2011, Vol. 42, n° 1, pp. 5-24. p. 5.

⁹ MISHKIN F, BORDES C., HAUTECOEUR P.C. et LACOUÉ-LABARTHE D. : « *Monnaie, banque et marchés financiers* », édition Pearson (8^{ème}), France, 2007, p.68.

purement économique de la monnaie à travers ses fonctions traditionnelle ne permet pas de saisir la totalité du phénomène de la monnaie dans son contexte social. Une approche pluridisciplinaire tente d'apporter des éléments complémentaires à cette première conception.

1.2. La consistance des moyens de paiement

Les moyens de paiement sont constitués par les billets de la banque, les pièces métalliques émises par le trésor et la monnaie scripturale : soldes créditeurs des comptes de la clientèle dans les établissements de crédit gestionnaires des dépôts ou droits de tirage sur les avances en compte dont cette clientèle bénéficie. Dans cette seconde section, nous commencerons par définir puis présenter les différents types de moyens de paiement ainsi que leurs avantages et inconvénients.

1.2.1. Définition des moyens de paiement

D'après *l'article 112 de la loi N° 90-10 du 14 Avril 1990* relative à la monnaie et au crédit, sont considérés comme moyens de paiement « *tous les instruments permettant à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé* »¹⁰.

Les moyens de paiement sont des instruments qui permettent de faciliter les échanges de biens et services de la clientèle en répondant à des besoins précis.

1.2.2. Les différents moyens de paiement

Les moyens de paiement diffèrent d'un pays à un autre, selon leur degré d'intégration aux nouvelles technologies. L'Algérie quant à elle utilise la monnaie fiduciaire et scripturale comme instruments de paiement traditionnels et la monnaie électronique comme instrument de paiement moderne.

1.2.2.1. Les moyens de paiement traditionnels

Payer son boulanger, acheter son journal, régler son médecin... ces paiements quotidiens, de proximité, sont très souvent effectués en espèces avec des pièces métalliques et des billets de banque. En effet, ce sont les seuls instruments de paiement à avoir cours légal, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être refusés.

Les instruments de paiement traditionnels sont : la monnaie fiduciaire (paiement en espèces et les billets) et scripturale (*paiement les chèques ...*).

A. La monnaie fiduciaire

« La monnaie fiduciaire, encore appelée espèces, est utilisée, dans son principe, pour effectuer des réglemens de proximité de faible montant. Elle est constituée par la monnaie

¹⁰Article 112 de la loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

divisionnaire et par les billets émis pas la banque »¹¹, Elle se compose de pièces métalliques et billets de banque.

« La monnaie métallique elle est en principe constituée seulement des pièces d'or ou d'argent. Mais on y assimile les pièces faites d'un alliage d'une faible valeur intrinsèque. Malgré le développement de nombreux autres instrument, les es billets restent le moyen de paiement le plus simple et le plus économique »¹².

B. La monnaie scripturale

« Les inconvénients majeurs du papier-monnaie et des pièces sont qu'ils peuvent être volés et que leur transport en grande quantité est coûteux à cause de leur encombrement »¹³.

« La monnaie scripturale se traduisant par l'existence de supports tels que le chèque ou le virement représentant l'écriture de somme d'argent sur des dépôts à vue ou à terme »¹⁴.

Nous distingué :

B.1. Le chèque

« Le chèque est une instruction qu'un client donne à sa banque de payer un montant à une autre personne en échange du chèque. Aujourd'hui, les chèques ne peuvent plus circuler par endossement et conduisent simplement les banques à transférer le montant spécifié du compte de leur client à celui du bénéficiaire du chèque. Le chèque permet ainsi à tout un chacun, et non plus aux seuls marchands, de réaliser des transactions sans numéraire et de bénéficier des avantages de la compensation »¹⁵.

« Il s'est très vite développé une différence d'utilisation : le chèque étant un moyen de paiement comptant, la traite plus utilisée comme un moyen de paiement à terme »¹⁶. On distingue plusieurs types de chèques, à savoir :

B.1.1. Chèque barré

C'est un chèque frappé de deux barres parallèles au recto, et qui, à raison de ce barrement ne peut être le payé qu'à un banquier ou un des clients du tiré.

B.1.2. Chèque endossable

Un tel chèque peut être utilisé par bénéficiaire pour effectuer un paiement à un tiers. Pour ce faire, il appose au verso du chèque la mention « payez à l'ordre de » et signe (*endosse le chèque*) sous cette mention avant de remettre le chèque au nouveau bénéficiaire.

¹¹Toernig.JP et Brion, « les moyens de paiement », édition presse universitaire, paris, 1999, p 11.

¹² IDEM , p12

¹³MISHKIN.F, 2013, *Op.cit*, p74.

¹⁴*Idem*, p3

¹⁵*Idem*, p74

¹⁶ Monod. DP, « moyens et techniques de paiement internationaux », EDITION ESKA 2007, P83.

B.1.3. Chèque certifié

« C'est un chèque pour lequel le tireur demande à la banque tirée de garantir la provision qui, dans ce cas, reste bloquée jusqu'au paiement. Le chèque certifié est peu utilisé. Il est remplacé par le chèque de banque »¹⁷ ;

B.1.4. Chèque de voyage

(Ou *traveller's cheque*) : « il s'agit d'un titre de paiement nominatif émis par une banque ou un organisme financier. Le porteur peut se faire payer (générale sans frais) dans toute autre banque »¹⁸ ;

B.1.5. Chèque de banque

« Il s'agit d'un formulaire émis sur le propre compte de la banque de l'acheteur. Lorsque celle-ci est de premier ordre, il est inconcevable qu'elle refuse le paiement d'une somme tirée de son propre compte. Le bénéficiaire d'un tel chèque est donc sûr de garantir l'insolvabilité de son client. Par contre demeure le risque politique de non-transfert de fonds »¹⁹ ;

B.2. Le virement

« Ce moyen de paiement consiste pour l'acheteur à sa banque de payer directement à la banque du vendeur le montant d'une transaction.

Le banquier de l'acheteur réalise alors différentes manipulations pour faire parvenir la somme sur le compte désigné »²⁰ ;

B.3. Avis de prélèvement

« L'avis de prélèvement est un moyen de paiement dans lequel le créancier (donneur d'ordres du émetteur) l'initiative de la mise en recouvrement de la créance sous réserve de l'autorisation préalable et permanente du débiteur».

B.4. Effets de commerce

« On appelle effet de commerce un titre négociable qui constate l'existence d'une créance à court terme au profit d'un porteur et qui sert à son paiement. Il existe deux sortes : la lettre de change et le billet à ordre »²¹ ; on a :

B.4.1. La lettre de change

« La lettre de change est un écrit par lequel le tireur invite le tiré à payer au bénéficiaire ou à son ordre une somme déterminée à une échéance convenue. »²² .

¹⁷ Toernig.JP et Brion, 1999, *Op.cit.*, p21.

¹⁸ *Idem*, p22.

¹⁹ DIDIER-PIERRE.M, « moyens et techniques de paiement internationaux », Edition Eska, France, 2007, p 86.

²⁰ *Idem*, p80.

²¹ Toernig.JP et Brion, 1999, *Op.cit.*, p72.

²² PROVENCE.R, « la banque », 27ème Edition DUNOD, paris, 1967, p78.

B.4.2. Le billet à ordre

Le billet à ordre peut être défini comme suit :

C'est un écrit par lequel une personne, le souscripteur, s'engage à payer à une autre personne, le bénéficiaire, ou à l'ordre de celui-ci, une certaine somme à une époque déterminée ;

Figure N°01 : Exemple d'un Billet à ordre

BILLET A ORDRE	
Alger le 1 juillet 2006	B.P 100.000DA
Au trente décembre 2006, je paierai à M.... ou à son ordre la somme de cent mille dinars	
Le souscripteur	Signé.....

Source : document interne à la BADR

B.5. Le versement

Opération par laquelle, le client remet à son banquier une certaine somme en espèces et dont le montant sera porté au crédit du compte de ce client.

Le versement peut s'effectuer par :

- Le client de l'agence pour son propre compte ;
- Le client de l'agence pour son compte tenu auprès d'une autre agence ;
- Un tiers pour le compte d'un client d'une agence ;
- Un tiers pour le compte tenu dans une autre agence ;
- Fax, c'est-à-dire, versement à distance.

1.2.3. Les avantages et inconvénients des moyens de paiement

Les moyens de paiement peuvent offrir des avantages comme des inconvénients considérables. Chaque moyen de paiement a des points forts et des points faibles.

1.2.3.1. Les avantages des moyens de paiements

Les avantages des moyens de paiement peuvent être également résumés dans les points suivants :

A. Les pièces et les billets

- Sa création ne génère pas d'endettement ;
- Elles facilitent les transactions entre les agents économiques ;

- Les pièces et les billets de banque se sont de liquidité pour gagner du temps ;
- Ce sont des outils pour évaluer la masse monétaire dans l'activité économique ;
- C'est un moyen pour contrôler l'inflation, donc ce sont des moyens pour la prise de décision par la banque centrale de chaque pays.

B. Le chèque

- Le chèque matérialisé et constitue un titre de créance qui peut être présenté en cas de litige ;
- Il n'est y a pas des frais bancaires ;
- Il permet à son détenteur de gagner le temps ou lieu d'utiliser une grande somme des pièces métallique ou des billets de banque ;
- C'est un instrument pour faciliter les transactions entre les agents économiques ;
- Le paiement par chèque est valable même au niveau international ;
- L'utilisation du chèque elle diminue le risque de vol.

C. Le virement et versement

- Pas de risque de falsification, de perte ou de vol ;
- Rapide, sûr et peu coûteux ;
- Transfert de fonds de compte à compte sans déplacement numéraire.

D. Le prélèvement

- Rapidité d'exécution ;
- Automatisation des traitements ;
- Souplesse et simplicité des formalités.

E. L'effet de commerce

- Repousse le paiement à une échéance ultérieure, évitant le paiement immédiat ;
- Facilite la mobilisation des créances des entreprises ;
- La lettre de change permet d'éliminer le risque de change.

1.2.3.2. Les inconvénients des moyens de paiement

Les moyens de paiement doivent tenir compte de plusieurs inconvénients dont on énumère :

A. Les pièces et les billets

- Conservation risquée car ils peuvent s'abimer ;
- Pas de recours possible en cas de perte ou de vol.

B. Le chèque

- Risque de vol et de falsification ;
- Risque du chèque sans provision ;
- Le coût souvent élevé ;

- Utilisation difficile en cas de paiement à l'étranger.

C. Le virement et versement

- Le virement peut être long, s'il s'effectue par courrier ;
- Gravité des conséquences en cas d'incident de paiement.

D. Le prélèvement

- Les frais peuvent être parfois très élevés ;
- Insuffisance du risque de prévention ;
- Risque d'oubli dans la gestion de son budget.

E. L'effet de commerce

- La déchéance du débiteur peut entraîner des conséquences lourdes pour lui ;
- Risque de perte, de vol et de falsification ;
- Ne supprime pas le risque d'impayé.

Le développement des moyens de paiement a abouti à la création de la monnaie électronique où la monétique qui connaît de plus en plus un essor considérable, ce qui assure le bon fonctionnement de la banque et l'amélioration de la qualité des services ainsi que la diversité des produits offerts.

Section02 : La monnaie électronique (*la monétique*)

La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces et le chèque à des instruments modernes comme les cartes bancaires. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les services électroniques.

2.1. Définition de la monnaie électronique

« L'ensemble de technique informatique, électronique et télématique permettant l'échange de fonds où le support papier est remplacé par un flux électronique impliquant la banque, le porteur, le commerçant » ;

« L'ensemble des techniques électroniques, informatiques, magnétiques et télématiques permettant d'effectuer des transactions des transferts de fonds (carte interbancaire, virement électroniques, ...) »²³ ;

Et selon la définition de Larousse, la monnaie électronique est définie comme l'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires. La monétique assure notamment la gestion des cartes bancaires, la distribution automatique des billets ainsi que les systèmes électronique de transfert d'informations ou de fonds ;

Selon la définition du conseil économique et social la monnaie électronique est l'ensemble des techniques informatiques, magnétique, électronique, et télématique permettant l'échange de fonds sans support papier et impliquant une relation tripartite entre les banques, les commerçant et les consommateurs ;

Selon PLIHON.D : *« La monnaie électronique peut être définie comme l'ensemble des techniques informatiques, magnétique, électronique et télématiques permettant l'échange de fonds sans support de papier »²⁴.*

La monétique : *« un ensemble des moyens électronique mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires (carte de paiement, retrait,...) ou encore : « l'ensemble des technologies, procédés et équipements permettant une électronisation de transferts de fonds, de mise à disposition de liquide et d'information de la clientèle sur ses comptes »²⁵.*

²³HASHEM SHERIF M. et SERHROUCHNI A., *« La monnaie électronique : Système de paiement sécurisé »*, Edition EYROLLES, Paris, 1999, P 405.

²⁴ PLIHON.D *« La monnaie et ses mécanismes »*, La DECOUVERTE, Paris 2003, P17.

²⁵ M.ZOLLINGER *« monétique et marketing »*, Edition Vuibert, Paris, 1989. P01.

2.2. L'histoire et l'évolution de la monnaie électronique

Avant d'expliquer plus en détail la monétique, faisons un retour en arrière sur les débuts de la monnaie. Cette dernière telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est à dire sous forme de pièces, a vu le jour au 7^{ème} siècle avant J-C. C'est réellement à la fin du Moyen-âge qu'elle s'est répandue dans le monde.

Le terme « *monétique* » est apparu au début des années 1980, né de la fusion entre deux mots « *monétaire* » et « *informatique* ». Dans les années 1970, le terme « Télématique » avait été inventé en référence aux techniques et services combinant les moyens de l'informatique et des télécommunications et annonçant la généralisation en France du minitel. L'utilisation de carte pour remplacer la monnaie fiduciaire ou accéder à des services est très ancienne. Ainsi a-t-on retrouvé une carte en carton qui permettait, au tout début du XX^e siècle, l'accès aux cabines téléphoniques publique du réseau téléphonique de paris. Dès 1914 aux Etats-Unis, la Western Union émet une plaque en métal pour fidéliser sa clientèle.

L'année suivante compagnie du Télégraphe utilisera des plaques métalliques dans le but d'identifier ses clients et d'authentifier leur télégramme. C'est en 1950 que la première carte de paiement fait son apparition aux Etats- Unis, avant d'arriver en Europe dans les années 60 et en France en 1967.

En 1958 est émise la fameuse carte American Express, à la base carte de loisirs et de voyage. Elle sera même, pour la première fois, en plastique. Les années 60 vont voir le phénomène prendre de la largeur et de l'importance au niveau international. Cette même année en France, six (06) banques françaises (*BNP, CCF, Crédit duNord, CIC, Crédit Lyonnais, Société Générale*) créent la première carte de paiement en France : la carte bleue. La grande innovation et le début de la technologie monétique interviendront en 1971 avec l'apparition des pistes magnétiques sur les cartes et l'installation des premiers Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) qui vont permettre aux porteurs de la carte bleue de retirer de l'argent liquide sept jours sur sept 7j/7j et vingt-quatre heures sur et vingt-quatre 24h/24h.

« *La fin des années 70 va concrétiser véritablement l'entrée de « l'ère monétique » avec l'utilisation des technologies de la puce électronique. Depuis la fin des années60, plusieurs brevets avaient été disposé aux Etats-Unis, au japon et en Europe (aux Etats-Unis : POMEROY en 1967, ELLINGBOE en 1970, CASTRUCCI en 1971, HALPERN en 1972 ; au Japon : ARIMURA en 1970 ; en France : MORENO en1974 ; UGON en 1977...) à partir de l'idée de l'utilisation dans une carte, un composant électronique doté d'une mémoire permettant l'identification de son porteur.*

De nos jours l'utilisation de cartes bancaires, de terminaux de paiement électronique ou encore de lecteurs de chèques paraît assez classique. En moins de 50 ans la monétique a révolutionné nos systèmes de paiement avec la création de la carte à puce.

Les défis pour l'avenir sont immense et les enjeux géopolitiques importants pour maîtriser et faire fonctionner cette technologie monétique qui combine aujourd'hui de multiples applications issues de l'internet ou des télécommunications mobiles »²⁶.

2.3. Les partis actives de la monétique

« L'utilisation de la carte bancaire suppose la en présence de deux partenaires au moins : la banque émettrice de la carte et son client porteur. Mais le plus souvent, intervient une tierce personne : le commerçant bénéficiaire du paiement. La carte également intervenir d'autre acteurs : organismes internationaux tels que Visa, et MasterCard »²⁷.

2.3.1. L'émetteur : la banque du client

Il s'agit de l'organisme financier qui met à la disposition de ses clients un support (*carte interbancaire*), il assure les traitements de débit/crédit du compte du porteur et les litiges associés à l'usage de la carte.

2.3.2. Le porteur : Le client

Il s'agit du détenteur de la carte. Le titulaire du compte courant peut être une société, un particulier, ou un commerçant.

2.3.3. L'accepteur : Le commerçant

Il s'agit du commerçant, artisan, ou profession libérale qui accepte le moyen de paiement électronique comme règlement.

2.3.4. L'acquéreur : La banque du commerçant

Il s'agit de l'organisme financier qui met à la disposition de ses clients des services d'acquisition de transactions de paiement électronique, grâce au TPE.

2.4. Les caractéristiques de la monnaie électronique

Aujourd'hui, la monnaie électronique est très répandue grâce aux caractéristiques suivantes :

- La dématérialisation partielle ou totale de la monnaie réduit les risques de vol ou de perte Les transactions ne nécessitent plus un échange physique contre des pièces et billets ;
- Les transactions ne nécessitent plus un échange physique contre des pièces et billets ;
- La monnaie électronique assure la discrétion que n'assure pas la monnaie scripturale ;
- La monnaie électronique ne connaît pas de frontière ;

²⁶BRIKH. F et RABHI .B « *Essai d'analyse des obstacles au développement de la monétique en Algérie* »Mémoire de Master en Sciences Economiques, FECG Abderrahmane mira Bejaia, 2015, P 50.

²⁷ François BOULEY, « *Moyens de paiements et monétique* »Ed EYROLLES, Paris, 1990, P 130.

- Les nouveaux moyens de paiement sont plus sécurisés, ils utilisent la cryptographie pour la confidentialité des données, par contre l'argent liquide utilise une sécurité physique.

2.5. Les instruments de paiement de la monnaie électronique

La monnaie électronique est véhiculée à travers deux nouveaux instruments de paiement : le porte-monnaie électronique et le porte-monnaie virtuel.

2.5.1. Le Porte-Monnaie Electronique (PME)

Le porte-monnaie électronique, également dit portefeuille électronique, couvre deux réalités différentes :

Soit un dispositif qui peut stocker de la monnaie sans avoir besoin d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements sur des terminaux de paiement. Il se présente actuellement sous forme de carte bancaire prépayée avec ou sans puce.

Soit un dispositif sécurisé installé sur des appareils électroniques portables (*téléphones mobiles principalement*) permettant d'initier un virement de son compte vers celui d'un fournisseur, via un terminal de paiement installé en magasin. Dans ce cas il s'agit d'un substitut à la carte bancaire traditionnelle et le mot de portefeuille électronique peut être contesté, l'appareil ne contenant pas de monnaie mais permettant simplement d'accéder à son compte bancaire de façon sûre.

2.5.2. Le Porte-Monnaie Virtuel (PMV)

Le principe du porte-monnaie virtuel est sensiblement le même que le porte-monnaie électronique à la différence près que des unités électroniques sont chargées sur un logiciel – porte-monnaie virtuel – stocké sur le disque dur de l'ordinateur. Le porte-monnaie virtuel a alors pour objet le paiement de petits montants à distance sur internet. Ces valeurs électroniques sont alors transmises sur le réseau pour le règlement des obligations financières entre les internautes et les e-marchands.

2.6. Les avantages de et les inconvénients de la monnaie électronique

Comme tout instrument de paiement la monnaie électronique porte des avantages et des difficultés sont cités comme suit :

2.6.1. Les avantages de la monnaie électronique

La monnaie électronique a plusieurs avantages, notamment les suivantes :

- Elle permet de réduire sensiblement les couts de traitement des opérations de retraits ;
- La monétique participe pour une part sans cesse croissante au dénouement des paiements dématérialisés, dans une économie moderne, au détriment des instruments de paiement classiques, tel que le chèque ;

- Grâce aux développements informatiques et télématiques et à la diminution des coûts des transactions qu'elles engorgent, de plus d'activité a pris part au paiement avec une carte bancaire, tel que les supermarchés, hôtels, pharmacie... ;
- Les banquiers se servent de plus en plus de la monétique pour décongestionner les automates, tel que les **GAB**, et développer toute une série de guichets de services sans une présence humaine.
- La monnaie électronique aujourd'hui est une nécessité, elle consiste :
 - un moyen de modernisation du secteur bancaire ;
 - Un instrument de paiement qui répond favorablement aux exigences du développement ;
 - Un moyen d'accompagnement de mise en œuvre de stratégie commerciale.

2.6.2. Les inconvénients de la monnaie électronique

Plusieurs difficultés techniques, financières, et celle liées à la sécurité peuvent également s'en suivre telles que :

2.6.2.1. Les inconvénients techniques et financiers

La réalisation du projet monétique nécessite une mise en place d'un équipement spécial de la mise en œuvre d'un personnel qualifié, mais souvent ces deux éléments sont gênés par les obstacles suivants :

- Défaillance du système : les défaillances constatées sur le réseau de télécommunication rendent le succès du projet monétique improbable, la multiplication des pannes ralentit le fonctionnement du système ;
- La rapide obsolescence des équipements : les banques se voient obliger de renouveler leurs matériels afin d'être compétitives puisque le cycle moyen d'un produit ne dépasse pas six mois ;
- Le coût d'acquisition : Lors du démarrage, les banques supportent des coûts assez importants de lancement et d'adoption de la monétique, le retour sur l'investissement est à long terme. Par exemple, pour récupérer le coût d'achat d'un DAB, il est nécessaire d'effectuer 40000 transactions ;

2.6.2.2. Les inconvénients culturels

La généralisation de la monétique surtout dans les pays en voie de développement est une tâche assez difficile, en raison, notamment de la culture imprégnée chez les clients du fait du manque de confiance dans ces nouvelles innovations technologiques.

L'introduction d'un nouveau produit bancaire dans une population où la majorité est analphabète constitue un frein à l'acceptation de la monétique. En outre, les clients préfèrent

l'utilisation de l'argent « liquide » à tous les autres moyens et cela est due à une véritable culture se justifiant par la peur d'avoir un chèque sans provision ou falsifié.

2.6.2.3. Les inconvénients de la sécurité

Le problème de la sécurité est donc ici complexe puisqu'il concerne dans une logique combinatoire :

- Fiabilité des systèmes et exactitude des fichiers ;
- Pérennité des services ;
- Sécurité physique des machines et des locaux ;
- Confidentialité des informations ;
- Légitimité des actions (c'est le porteur de la carte qui effectue la transaction).

La fraude peut prendre une ampleur qui entraînerait une perte de confiance des particuliers dans ce nouveau système de paiement.

C'est pour cela que la sécurité prise au sens large consiste donc à protéger les informations contre :

- La contrefaçon (*risque d'introduction de fausses monnaies*) ;
- La perte ou la destruction volontaire ou accidentées ;
- La falsification.

2.6.2.4. Les inconvénients commerciaux

On voit que les banques commerciales n'accordent pas l'importance due à la politique commerciale d'où le faible nombre de porteur de carte.

Les banques doivent informer leurs clients de l'existence et l'efficacité de la carte, c'est dans ce contexte que des efforts doivent être fournis sur le plan marketing et communication puisqu'ils sont les deux facteurs importants pour présenter les produits, les frais connaître et faire accepter par le public.

2.6.2.5. Les inconvénients juridiques

Le développement de l'usage de la carte comme tous progrès technologiques doit être précédé de l'établissement d'un cadre juridique spécifique.

Les titulaires d'une carte retirent des espèces dans un DAB au-delà des soldes de leurs comptes. Un tel comportement n'est pas considéré comme étant un délit pénal. La somme retirée peut être considérée comme un découvert de la part du banquier, accordé involontairement, suite à ça. La somme retirée va être débitée sur les avoirs futurs du porteur en plus du paiement d'une pénalité. Dans le cas contraire, la banque n'a aucun moyen de récupérer la somme retirée. Sur ce point, un vide juridique peut exister.

Conclusion au chapitre I

L'évolution historique de la monnaie témoigne que le processus de dématérialisation de la monnaie est relativement long et progressif. En effet, l'échec d'un instrument monétaire conduit à l'avancement de la dématérialisation et à l'apparition de nouvelles techniques de paiement qui adaptent les besoins des usagers. Ces nouveaux moyens de paiement tendent toujours à se détacher de tout support matériel et reposent plutôt sur les signaux électroniques.

Cependant, les nouvelles formes de représentation de la monnaie ne font pas immédiatement disparaître les plus anciennes, qui subsistent longtemps pour les besoins les plus restreints des agents économiques, ou en fonction d'habitudes de comportement.

Introduction au chapitre II

Les systèmes de paiement constituent une pratique essentielle pour tout commerce et pour toute économie. Cependant, ils n'ont commencé à susciter de l'intérêt auprès des autorités de certains pays qu'après la crise financière des années 70s. *« En effet, il a été mis en évidence que la vitesse de règlement des moyens de paiement était très importante et avait des implications majeures sur la stabilité et la liquidité de l'économie. »*

A l'origine, simple support en plastique de l'identification d'un client, la carte est devenu de nos jours un produit de la vie courante et en même temps un concept sophistiqué dont peu d'utilisateurs sont à même de cerner tous les contours.

La liste des émetteurs de cartes s'allonge chaque jour : banque, grandes enseignes commerciales, fournisseurs de voyages ou de services les plus divers de la vie quotidienne, désormais nouveaux établissements de paiement non bancaire. Parallèlement, la liste des usages s'enrichit avec le commerce à distance et l'Internet fixe et mobile, a carte représentant la grosse majorité des règlements en ligne.

Nous essayerons dans ce deuxième chapitre, de présenter le système de paiement par carte à travers deux sections. La première section met en relief au système de paiement définition participant et caractéristique. Le second se base sur l'historique et présentation de la carte bancaire.

Section 01 : Le système de paiement définition participant et caractéristique

Les systèmes de paiement constituent une pratique essentielle pour tout commerce et pour toute économie. Cependant, ils n'ont commencé à susciter de l'intérêt auprès des autorités de certains pays qu'après la crise financière des années 70s. En effet, il a été mis en évidence que la vitesse de règlement des moyens de paiement était très importante et avait des implications majeures sur la stabilité et la liquidité de l'économie.

1.1. Définition du paiement

«Le paiement est un transfert d'une créance monétaire du payeur sur un tiers (la banque) acceptable par le bénéficiaire»¹.Donc l'opération de paiement consiste à retirer des fonds déposés sur un compte bancaire ou de demander le transfert au profit de soi-même ou d'une autre personne.

1.2. Définition du système de paiement

Un système de paiement est défini comme un ensemble d'instruments, de méthodes et des règles permettant le transfert de fonds entre ses participants. Les systèmes de paiement revêtent donc une importance fonctionnelle en permettant un traitement efficace des paiements et des règlements. Ils contribuent ainsi au bon fonctionnement d'une économie de marché moderne.

«Le système de paiement est défini comme l'ensemble des institutions, réglementations, règles, outils et canaux par lesquels le processus de paiement est effectué entre les unités économiques »².

1.3. Les participants des systèmes de paiement

Participé au système de paiement plusieurs institutions sont les banques les centres de compensation la banque de règlement

1.3.1. Les banques

« Les banques sont les intermédiaires obligés entre les utilisateurs et les systèmes de paiement. En tant qu'institution, la banque dispose d'une licence bancaire l'autorisation à prendre dépôts et à faire des paiements. En tant que membre d'un système de paiement, la banque assure à compensation et le règlement des créances interbancaires »³.

1.3.2. Le centre de compensation

Une banque de compensation ayant un accès direct à la compensation est en mesure d'offrir à ses clients de meilleures conditions en matière de délais de paiement, de frais de

¹RAMBURE.D « Les systèmes de paiement » Edition Economica, Paris, 2005, page 12.

²Zouach. Z « Le rôle du système de paiement électronique dans l'amélioration des transactions bancaires Etude de cas de l'Algérie » mémoire de magister science économique, université ALARBI BEN MHIDI, OUM EL BAOUAQUI, 2011, P6.

³RAMBURE.D, 2005, Op.cit, p76.

transaction, de gestion de trésorerie. La banque de compensation admet des ordres de paiement plus tard et crédite son client plus tôt.

1.3.3. La banque de règlement

« Le dénouement des opérations de paiement nécessite l'intermédiation d'un établissement bancaire qui gère les comptes de clearing des banques participantes et fournit une monnaie commune. Cette fonction de règlement peut être assurée par une banque commerciale ou par une banque centrale. Techniquement, les deux établissements présentent les mêmes services »⁴.

1.4. Caractéristiques des systèmes de paiement

Les systèmes de paiement ont les caractéristiques suivantes :

1.4.1. Simplicité et clarté

C'est-à-dire que les règles et procédures en place sont claires, simples, faciles à comprendre et à appliquer par tous les concessionnaires. ;

1.4.2. La flexibilité

La capacité du système de paiement à s'adapter et à répondre aux changements, que ce soit en raison de l'évolution du comportement des unités (*Individus et institutions*) et du domaine des méthodes de paiement et des canaux de communication ou des lois et règlements ;

1.4.3. La rapidité

Le paiement est effectué dans les plus brefs délais ;

1.4.4. La sécurité

Il s'agit principalement de la sécurité des moyens de paiement et des méthodes utilisées : plus les méthodes et moyens de paiement sont sûrs, plus la confiance des concessionnaires est grande.

1.5. Les risques du système de paiement

Les systèmes de paiement doivent tenir compte de plusieurs risques dont on énumère :

1.5.1. Les risques financiers

On distingue deux catégories sont :

1.5.1.1. Le risque de crédit

C'est le risque qu'un participant ne s'acquitte pas intégralement d'une obligation ni à la date d'échéance ni ultérieurement. C'est donc le risque d'insolvabilité du payeur et qui fait perdre au bénéficiaire l'intégralité ou une partie du montant au paiement.

L'exposition au risque de crédit entre les participants se produisent lorsqu'il y'a un décalage entre l'acceptation d'un paiement par le système et le règlement définitif.

⁴RAMBURE.D, 2005, *Op.cit*, p82.

1.5.1.2. Le risque de liquidité

« Le risque de liquidité se rapporte au manque de liquidité disponible pour faire face aux créances. Dans ce cas, une entreprise par exemple, peut encourir la faillite. Le risque de liquidité correspond également au risque de ne pouvoir vendre un produit à un prix avantageux. En effet, certains titres sont, par nature, moins liquides que d'autres et comportent un risque élevé. Les banques sont aussi confrontées à ce phénomène lorsque les épargnants retirent plus d'argent qu'il n'y a de dépôts. Cela les fragilise et elles peuvent éprouver des difficultés à rembourser leurs clients, notamment si elles utilisent les dépôts à court terme pour financer les prêts à long terme. Sur le marché, le risque de liquidité peut rendre difficile les transactions sans qu'il n'y ait un impact sur les prix »⁵.

1.5.1.3. Le risque opérationnel

Les risques opérationnels sont les risques de pertes qui proviennent des erreurs du personnel au sens large, des systèmes ou processus, ou des événements externes, tels que les risques de détérioration de l'outil industriel, les risques technologiques, les risques climatiques, les risques environnementaux.

1.5.1.4. Risque systématique

Un système insuffisamment ou mal protégé contre les risques, la défaillance du système ou de l'un de ses participants pourrait empêcher d'autres participants à respecter leurs obligations au sein du système, provoquant ainsi une instabilité globale du système. La définition du risque systématique est plus complexe lorsqu'elle englobe les conséquences plus étendues d'une défaillance. On tient compte dans ce cas du risque de propagation d'une défaillance à d'autres parties du secteur financier, des institutions ne participant pas au système défaillant ne seraient plus en mesure de respecter leurs obligations à cause du système défaillant. La stabilité du secteur financier dans son ensemble serait menacée.

1.5.1.5. Risque juridique

Ce risque désigne les incertitudes et les failles du cadre juridique qui peuvent entraîner des risques de crédit et de liquidité pour intervenants à un système de paiement. Le manque de clarté de certaines lois et conventions peut engendrer de mauvaises interprétations concernant les obligations et droits des utilisateurs

⁵Www. Lesechos. Fr/finance –marches/./définition risque de liquidité. Consulté le 20/05/2018.

Section 02 : Historique et présentation de la carte bancaire

Le paiement par carte bancaire est l'un de ces systèmes considérés comme efficace et nécessaire au commerce de biens et services. Ce nouveau moyen électronique a, en effet, connu un essor incontournable depuis son apparition dans les années 50s aux États-Unis. Mais la véritable évolution n'a eu lieu qu'après le développement rapide des NTIC⁴ à la fin des années 80s et débuts des années 90s, principalement grâce au succès du réseau internet.

Depuis, le paiement par carte bancaire n'a cessé d'évoluer pour offrir de plus en plus de services. Plusieurs progrès technologiques et organisationnels ont été aussi accomplis sur le plan international afin d'interconnecter les systèmes de paiement de plusieurs pays, faisant ainsi étendre la portée de ce moyen à des endroits de plus en plus éloignés.

2.1. Apparition et évolution de la carte bancaire

C'est en 1991, aux USA, que serait apparue, à l'initiative de *Western Union*, la première carte (*en métal*) offrant le différé de paiement à ses clients privilégiés.

Rapidement, des grands magasins et des compagnies pétrolières lancent leurs propres cartes, utilisables à l'intérieur de leurs réseaux de ventes.

Mais la crise financière mondiale de 1929, peu propice au développement du crédit à la consommation, puis la Seconde Guerre mondiale, avaient freiné le développement de ce nouveau concept de moyen de paiement.

Au lendemain de Seconde Guerre mondiale (1950), un avocat new-yorkais, Frank Mc Namara, crée, avec son ami Ralph Shneider, la première société destinée à émettre et gérer des cartes permettant aux hommes d'affaire de régler les notes de restaurant et d'hôtel dans la région de Newport : c'est la naissance des « *cartes privées* ». A la même époque, à Miami, un certain John Bloomingdale, propriétaire d'une importante chaîne de restaurants, eut une idée similaire en lançant la carte « *Dine and Signe* ». Par la suite, en unissant leurs efforts, les trois hommes lancent en 1955 la carte de crédit « *Diner's Club* » qui existe d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui.

Quelques années plus tard, en 1958, c'est le lancement, toujours aux États-Unis, de la carte « *American Express* » par les héritiers de la Wells Fargo Company, compagnie californienne de transport qui avait été l'inventeur du chèque voyage en 1981.

Simultanément, la « *carte blanche* » apparaît en France et en 1968, cinq grandes banques françaises le Crédit Lyonnais, la Société Générale, la Banque Nationale de Paris, le Crédit Industriel et Commercial ainsi que le Crédit Commercial de France se regroupent pour le lancement de la « *Carte Bleu* ». Cette carte, initialement réservée à une clientèle sélectionnée, était destinée à concurrencer les cartes américaines « *Diner's Club* » et

« *American Express* » et se distinguait d'elles par le fait que le débit des paiements effectués par le titulaire était réalisé sur son compte sans que l'émission d'un moyen de paiement (*chèque ou avis de prélèvement du montant de la facture envoyée périodiquement au porteur par l'émetteur de la carte*) ne soit nécessaire.

L'apparition de la technique des pistes magnétiques incorporées aux cartes avait permis, en 1971, d'associer à la « carte bleue » une fonction de retrait de billets dans les distributeurs automatique de billets (**DAB**). La même année fut créé le « *Groupement d'Intérêt Economique Carte bleue* » (*GIE carte bleue*), auquel s'étaient ralliées d'autres banques que les banques fondatrice et qui devient, en 1976, membre de « *Visa international* » après son adhésion au réseau mondial IBANCO.

En 1981, après le lancement de la « *carte verte* » par le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, la France se trouva divisée en deux grands groupements de banque :

- D'un côté, « *les bleus* » représentés par la carte bleue (*7.5 millions de cartes*) dont les membres avaient organisé entre eux une véritable interbancaire et qui avaient pour partenaire internationale, la société « *Visa Internationale* » ;
- De l'autre, « *les vertes* » représentés par la carte verte (*6.2 millions de cartes*) qui assurait la fonction de retrait auprès des DAB tout en offrant progressivement possibilité de paiement à travers les terminaux de paiement électronique (*TPE*). Le partenaire international des verts étant le géant mondial « *Master Card* ».

Un protocole d'accord historique fut signé entre ces deux réseaux le 31 juillet 1984, donnant ainsi naissance au « *Groupement des Cartes Bancaires* » (*Groupement CB*). Ce système permet de réaliser une interbancaire totale, tant en ce qui concerne la fonction de retrait de billets, que la fonction de paiement dans le commerce.

Ainsi, ce système offre à tout porteur d'une carte entrant dans la gamme des cartes du groupement la possibilité d'accéder, quel que soit l'établissement émetteur, à tous les appareils de retrait automatique de billets mis en place par les membres du groupement et de régler ses achats auprès de l'ensemble des commerçants adhérant au système, affiliés jusqu'alors à l'un des réseaux signataire de l'accord.

Après l'évolution rapide qu'elle a connue, la carte bancaire met, aujourd'hui, à la disposition de son titulaire une multitude de services, dont on peut citer, entre autres, les suivants :

- Le retrait : reposant sur le principe de transformation de la monnaie scripturale en monnaie fiduciaire et fonctionnant ainsi comme un simple retrait d'argent par chèque, n'excédant pas, toutefois, un certain plafond fixé par la banque émettrice.

- Les retraits par carte bancaire s'effectuent via les DAB et GAB. Ces derniers offrant également la possibilité de bénéficier du libre-service bancaire (*LSB*) : consultation du compte bancaire, procédures de virements et de commande chéquiers... ;
- Le paiement : qui consiste à transférer des fonds, n'excédant pas un certain plafond tout en étant au-delà d'un certain plancher, entre clients et fournisseurs en règlement de l'achat de biens et/ou services. On en distingue : les paiements ou ventes à distance (*VAD*) s'opérant sur catalogue et par téléphone en enfin les paiements par automates (*distributeur de carburant, billets de train ou d'avion, ...*) ;
- Le e-commerce : ou commerce électronique dans lequel les achats et les règlements sont directement via Internet ;
- Les services complémentaires : qui sont proposés par les institutions émettrices de cartes au titulaire dans le but de les fidéliser, ces services peuvent être l'assurance maladie, l'accès privilégié aux clubs privés,...

2.2. Définition de la carte bancaire

« La carte bancaire est le document créé est remis par une banque à un client titulaire d'un compte et qui permet à ce dernier de retirer ou de transférer des fonds au profit du fournisseur d'un bien ou d'un service »⁶.

Matériellement, elles se présentent, en vertu d'une norme ISO 7810, sous la forme standard d'un rectangle plastifié d'une longueur de 86 mn. D'une largeur de 54 mn et d'une épaisseur de 0.76 mn.

2.3. Les composants du support carte

Chaque carte comporte des éléments d'identification :

Schéma N°01 : Les composants du supporte carte



Source : www.groupeement des cartes bancaires .com.

1. **Numéro de la carte bancaire** : Numéro unique à 16 chiffres qui identifie la banque émettrice et le porteur de carte. Ce numéro est associé généralement à un compte bancaire.

⁶ Serge Braudo et Alexis Baumann, dictionnaire de droit privé de serge braudo Paris, 2017, www.dictionnaire-juridique.com/definition/carte-bancaire, consulté le 29/06/2018.

2. **La date de fin de validité** : Elle détermine la date à partir de laquelle la carte ne sera plus valide.
3. **Cryptogramme visuel** : Appelé aussi le code de sécurité, il est utilisé pour les achats sur internet afin de vérifier que le consommateur a bien la carte en sa possession.
4. **La bande magnétique** : Sauvegarde les informations financières du client, le type de compte bancaire associé et le type de transaction qu'il est autorisé à effectuer.
5. **Puce électronique** : Contient des programmes informatiques et des mécanismes de sécurité qui chiffrent les données lors de leur transmission sur le réseau.

Le succès de la carte comme moyen de paiement et particulièrement lié à sa plus grande sécurité par rapport aux autres instruments. En effet, la carte comporte des éléments de sécurité permettant d'éviter, dans la mesure du possible, la contrefaçon et la falsification, et ce grâce à une double identification :

- La première est le traitement automatique au niveau d'un automate par bande magnétique, mieux encore, par puce ;
- La seconde identification est obtenue par une série d'identifications portées sur la carte.

2.4. Les acteurs de la carte bancaire

« L'utilisation de la carte bancaire suppose la mise en présence de deux partenaires au moins : la banque émettrice de la carte et son client porteur. Mais le plus souvent, intervient une tierce personne : le commerçant bénéficiaire du paiement. La carte fait également intervenir d'autres acteurs : organismes internationaux tels que Visa, et master Card »⁷.

Ainsi, les acteurs pouvant être présents lors d'une transaction par carte sont :

2.4.1. La banque émettrice (*banque porteur*)

C'est la banque du porteur de la carte. Elle est chargée de signer des contrats avec les acquéreurs de cartes, d'échanger des flux financiers avec les banques commerçants et de leur garantir le paiement des transactions.

2.4.2. La banque acquéreur (*banque commerçant*)

C'est la banque du commerçant ayant accepté le paiement par carte. Elle signe des contrats avec ses clients commerçants, gère les Distributeurs Automatiques de Billets(DAB), et échange des flux financiers avec la banque émettrice.

2.4.3. Le porteur

C'est le titulaire d'une carte bancaire. Il signe, de ce fait, un contrat avec sa banque.

⁷ Bouley .F, « *Moyen de paiement et monétique* », Ed EYROLLES, Paris, 1990, P130.

2.4.4. L'accepteur (commerçant)

C'est le commerçant bénéficiaire du règlement. Un contrat monétique est signé entre lui et sa banque (carte bancaire nationale, Visa, EuroCard-MasterCard) attestant de son adhésion au réseau interbancaire. D'autres organismes peuvent entrer en jeu :

2.4.5. Les organismes interbancaires nationaux

Ils ont pour principales fonctions le contrôle du respect de la réglementation, l'organisation du réseau d'acceptation et d'émission, le fonctionnement des institutions, l'organisation et la gestion technique du système.

2.4.6. Visa international

Signe un contrat avec une banque pour émettre des cartes Visa internationales, ou accepter des cartes Visa émises par les banques étrangères.

2.4.7. MasterCard international

Signe un contrat avec une banque pour émettre des cartes MasterCard internationales, ou accepter des cartes MasterCard émises par des banques étrangères.

2.5. Le cycle de vie de la carte

La carte, comme tout autre produit commercial, comporte un cycle de vie. Une carte bancaire est généralement valable une année mais bénéficie d'un renouvellement automatique par tacite reconduction sauf en cas de refus du client. Mais avant d'être remise à son titulaire, elle passe par différentes étapes :

2.5.1. La fabrication

Concerne différents aspects allant de la visualisation à l'encartage, puis l'embossage et finissant par la personnalisation électrique. Elle fait intervenir plusieurs acteurs :

- **Le fondeur** : chargé d'élaborer le support physique de la carte (*ex : ST Microélectronique, IBM, BULL, Philips...*) ;
- **L'encarteur** : creuse la carte et y insère le microprocesseur (*ex : Gemplus, Oberthur, Schlumberger ...*) ;
- **Le personnalisateur** : enregistre les données sur la carte. L'encarteur et le personnalisateur sont souvent identique ;
- **La banque** : chargée de « vendre » la carte à ses clients ;
- **Le client** : c'est l'utilisateur final de la carte.

2.5.2. Le renouvellement

Intervient lors de l'expiration du délai de validité.

2.5.3. La réfection

Consiste à refaire la carte et concerne uniquement les cartes à piste

2.5.4. La destruction

Lorsque le renouvellement n'aura pas lieu, la carte va être récupérée auprès du porteur pour la détruire.

2.6. Les canaux d'acceptation des cartes bancaires

Les canaux d'acceptation des cartes peuvent être variés selon la fonction allouée à ces cartes : retrait d'espèce, commerce de proximité, vente à distance...

Deux grands canaux peuvent être distingués :

2.6.1. Les DAB et les GAB

Les Distributeurs Automatique de Billets / Guichets Automatique de Banque (DAB/GAB) firent leur apparition pour la première fois aux Etats Unis dans les années 1960.

Ils fonctionnaient « *off-line* », de manière autonome, et n'assumaient qu'une fonction de retrait d'espèce. Ils eurent un succès notable essentiellement en dehors des heures d'ouverture des banques

Toutefois, les banques se sont vite rendues compte du coût élevé de ces appareils, d'autant plus qu'ils fonctionnaient off-line entraînant ainsi des risques élevés de fraude, et des restrictions d'utilisation. Les banques décidèrent donc d'installer de nouveaux matériels plus performants, et répondant aux motifs suivants :

- Pallier la durée réduite d'ouverture des agences ;
- Diminuer les coûts de transactions ;
- Offrir aux clients de nouveaux services en leurs évitant de se déplacer vers leurs agences domiciliataires ;
- Mieux informer le client de l'état de son compte.

Chaque automate dispose d'une mémoire destinée à enregistrer une liste noire composée d'un certain nombre de cartes indésirables.

De plus les DAB/GAB offrent plusieurs avantages parmi lesquels la réduction des coûts et le développement de la clientèle.

Cette réduction du coût de retrait d'espèce représente un élément capital dans la diffusion de ces automates. En effet, l'intensité d'utilisation et le nombre d'automates dans le réseau permettent de réaliser des économies d'échelle qui répercuteront sur les coûts. Il est donc essentiel d'élargir leur implantation non seulement à l'intérieur des agences mais également à l'extérieur.

En revanche à la différence des DAB qui ne délivrent que des billets, les GAB permettent d'effectuer plus d'opération comme le retrait et le dépôt d'espèce, la délivrance

d'un reçu détaillé de chaque opération, la demande et la remise de chèques, le virement, la consultation du solde,...

Figure N°2 : Un distributeur automatique de billet (DAB)



Source :www.ingenico.com

2.6.2. Le Terminal de Paiement Electronique TPE

« L'interbancaire a permis aux commerçants d'adhérer au réseau de paiement par carte à travers la mise en place des terminaux de paiement électronique. Ces derniers ont remplacé les vieux « fers à repasser » : équipement simple caractérisé par des lourdeurs, des coûts de traitement très élevés et des risques d'erreurs très probables. Avec la presse manuelle, la caissière doit placer la carte sur l'appareil d'édition, introduit les factures, écrire le montant à payer, faire signer le porteur et vérifier la conformité de la signature »⁸.

« Le Terminal de Paiement Electronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte. C'est une machine dotés d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire »⁹. Il offre divers services :

- Vérification électronique des cartes ;
- Contrôle des cartes en opposition ;
- Obtention automatique des autorisations ;
- Télétransmission des transactions réalisées ;

⁸ ZOULINGER.M,1989, Op.cit, P.54.

⁹ BOULEY .F Op.cit, P.55.

Figure N°3 : Un terminal de paiement électronique TPE



Source :www.ingenico.com

2.7. Fonctionnalité de la carte bancaire

Loin de compliquer la vie du client, la carte doit faciliter la gestion de son budget et lui offrir des services personnalisés adaptés à ses besoins. En effets, c'est par la diversification des services attachés à la carte que les banques arriveront à convaincre leurs clients de la nécessité de cette dernière.

Ainsi, l'offre de carte bancaire est aussi diversifiée que les besoins de chaque client différent : carte à autorisation systématique, carte nationale, internationale, de prestige...etc. Le choix du type de carte varie en fonction de l'utilisation que le client veut en faire, mais également en fonction de son profil. Ce dernier est basé sur le revenu et le risque encouru. En revanche, les transactions bancaires peuvent être scindées en deux parties principales :

2.7.1. Le retrait et le paiement

Ces deux fonctions permettent aux cartes d'offrir divers services parmi lesquels, on peut citer : le paiement à débit différé, le crédit....

2.7.1.1. La carte de retrait

« La carte de retrait permet de retirer des espèces sur un distributeur automatique de billet (DAB) ou un guichet automatique de banque (GAB). Elle peut être nationale, internationale ou de prestige »¹⁰.

Elle donne aussi la possibilité de consulter son compte, de déposer des espèces, d'effectuer des virements ou de commander des chéquiers. Elle a évidemment un coût

¹⁰ BOULEY .F, *Op.cit*, P 61.

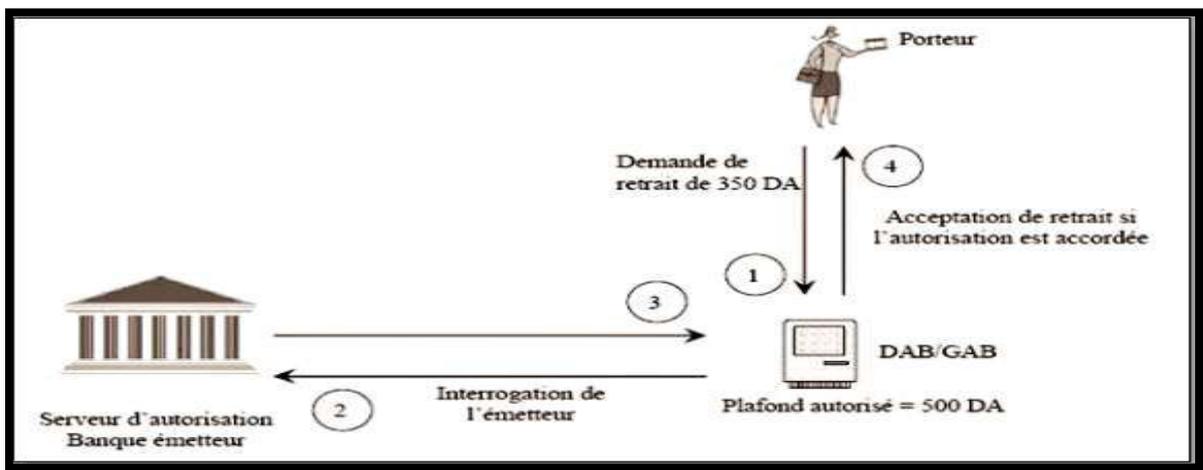
inférieur aux cartes de paiement une commission est prélevée directement par la banque sur le compte du titulaire.

Les retrait d'espèce sont possible dans les limites fixées et notifiées par l'émetteur dans les documents approuvées par le titulaire de la carte et / ou du compte.

Il appartient à la banque émettrice de fixer les plafonds autorisés pour les utilisations dans ses automates. En revanche, les retraits effectués sur des automates autres que les banques du porteur font l'objet d'un plafond interbancaire.

En général, automates fonctionnent « on-line » sur la banque émettrice permettant aussi une meilleur gestion des risques.

Figure N°04 : Le mécanisme d'une transaction par carte de retrait



Source : www.ingenico.com.

L'opération de retrait passe donc par plusieurs étapes :

- Insertion de la carte et son identification ;
- Authentification du porteur par la saisie de son code confidentiel ;
- La sélection du montant du retrait ;
- La demande d'autorisation de la banque porteuse ;
- L'éjection de la carte et l'écriture d'un journal ;
- La distribution de billets (*si autorisation positive*) ;
- La distribution d'un ticket (*facultatif*).

Le client doit s'assurer de l'existence d'un solde suffisant et disponible dans son compte avant chaque retrait.

Dans le cas où la carte bancaire est avalée par l'automate, les causes peuvent être diverses :

- La carte a atteint sa date de validité ;
- Elle figure sur une liste d'opposition ;

- Un code erroné a été composé trois fois consécutives ;
- Une anomalie de dysfonctionnement. Dans ce dernier cas, le client doit notifier sa banque dans les plus brefs délais. La carte sera alors mise en opposition le temps de régler le problème.

2.7.1.2. La carte de paiement

La carte de paiement permet à son titulaire de régler directement ou à distance, des achats ou des services auprès de commerçants agréés par l'ensemble du réseau interbancaire et équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE) ou d'un terminal point de vente (TPV).

Les paiements sont effectués selon les conditions en vigueur chez ces commerçants. Une autorisation est accordée automatiquement au-dessous d'un plafond périodique de dépenses convenu entre l'émetteur et le titulaire de la carte et /ou du compte. Au-delà de ce seuil, la banque doit être interrogée pour chaque achat.

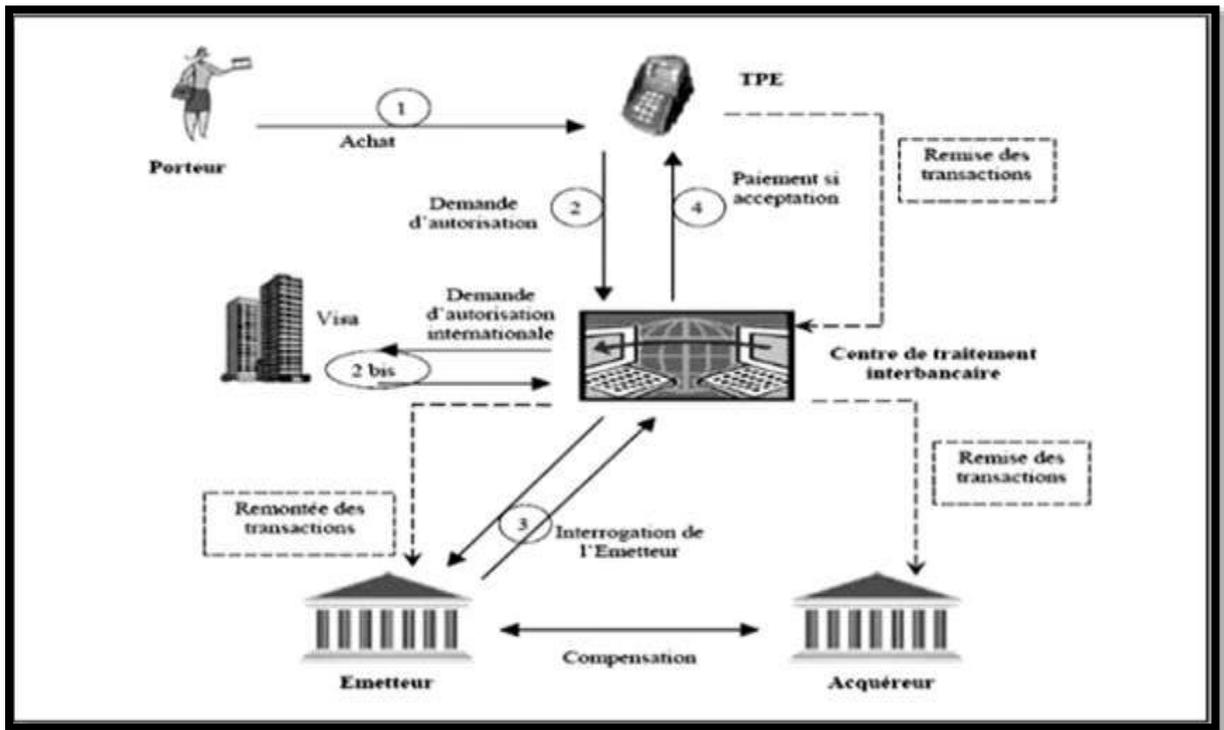
Lors de l'achat, le TPE lit la carte et peut éventuellement interroger le centre de traitement de la banque (*au-delà d'un certain montant*). Un ticket de paiement est imprimé comportant le montant payé. Par cette procédure, le commerçant est assuré d'être payé rapidement et le client ne supporte aucun coût supplémentaire.

Le mécanisme de paiement par carte passe par les étapes suivantes :

- L'insertion de la carte et son identification (*émetteur, type de carte, code, service, validité...*) ;
- La saisie des informations en tapant le montant du paiement ;
- L'authentification du porteur par la saisie de son code confidentiel ;
- Le contrôle de la liste noire réduite (incidents de paiement les plus récents) et téléchargée dans le terminal ;
- La demande d'autorisation au centre serveur de la banque (*en fonction du montant de la transaction*) ;
- Le stockage de la transaction ;
- La distribution d'un ticket (*facultatif*) ;
- Le retrait de la carte.

Le mécanisme du paiement par carte peut être illustré par la figure n°05

Figure N°05 : Le mécanisme du paiement par carte bancaire.



Source : www.ingenico.com

Le dénouement et le règlement des transactions par carte impliquent trois (03) phases :

- L'autorisation de l'émetteur de la transaction au point de vente ;
- La compensation au cours de laquelle le centre de traitement des cartes collecte l'ensemble des données relatives à la transaction de l'acquéreur et les délivre à l'émetteur pour la mise à jour du compte de son client ;
- Le règlement par la collecte de fonds de la banque émettrice à la banque du commerçant.

Les cartes de paiement sont caractérisés par :

- **Irrévocable** : le porteur ne peut pas révoquer son ordre de paiement. Il ne peut faire opposition qu'en cas de perte ou de vol de sa carte, de redressement ou de liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement ;
- **Garanti** : l'émetteur garantit le paiement au commerçant bénéficiaire, dès lors qu'il a respecté ses obligations contractuelles ;
- **Sans surcoût** : le client ne supporte pas de frais supplémentaires lorsqu'il règle ses achats par carte bancaire.

2.8. Les avantages et les inconvénients de paiement par carte bancaire

Quels sont les aspects positifs et négatifs de ce moyen de paiement (carte bancaire) ?

2.8.1. Les avantages de paiement par la carte bancaire

Les avantages relatifs au paiement par carte bancaire sont nombreux on peut citer :

2.8.1.1. Avantages pour les utilisateurs

- La sécurité et la facilité à transporter ;
- Le paiement passe par un intermédiaire faible généralement une institution financière ou une banque pour valider la transaction ;
- Fourni une preuve en cas de besoin de remboursement ;
- Offre une garantie au consommateur contre les commerçants douteux.

2.8.1.2. Avantages pour les banques commerciales

Nous trouvons deux (02) produits liés au paiement par carte bancaire à savoir :

- Les commissions perçus sur les transactions de paiement et de retrait : les cartes bancaires sont un instrument de paiement très rentable pour les banques, elles représentent une importance source de revenus ;
- Les commissions sur la conversion des monnaies : les cartes de paiement international offrent la possibilité de les utiliser dans plusieurs pays, les transactions effectuées sont réglés en monnaie locale du pays en question. Si un Européen détenteur d'une carte alimentée par un compte en euro utilise sa carte en Algérie, automatiquement les retraits et les paiements seront libellés en dinars.

2.8.2. Les inconvénients de paiement par carte bancaire

Comme le paiement par carte bancaire procure de nombreux avantages, il a cependant des inconvénients, ces derniers diffèrent d'un type de carte à un autre, d'un opérateur à un autre et surtout d'un pays à un autre selon les lois. Cependant, ces inconvénients ne concernent que les consommateurs et les commerçants.

2.8.2.1. Les commissions interbancaires

Les frais sur les transactions sont l'inconvénient commun à tous types de carte bancaire. Bien que ces commissions représentent la source de revenus pour les opérateurs et les banques, elles servent aussi à couvrir les frais d'exploitation du réseau et des équipements relatifs au système. Cependant certains pays régule cette commission avec des plafonds maximums tandis que d'autres ne le font pas. Et enfin cette commission peut différer d'un type de carte à un autre.

2.8.2.2. Les commissions de retrait au guichet

Ce sont les frais que de nombreuses banques et réseaux interbancaires font payer pour l'utilisation de leurs guichets automatiques. Dans certains cas, ces frais sont appliqués uniquement pour les clients externes à la banque, dans d'autres cas, elles s'appliquent à tous les utilisateurs. Beaucoup de personnes s'opposent à ces frais vu les coûts inférieurs des guichets automatiques comparés à ceux avec de vrais agents.

2.8.2.3. La cotisation

C'est le coût de la carte, en d'autres termes ce sont des frais facturés par la banque pour l'acquisition de la carte bancaire. Ils sont généralement prélevés par une cotisation annuelle ou mensuelle. La cotisation diffère d'une banque à une autre et d'un type de carte à un autre. Généralement, plus la carte offre davantage de services plus la cotisation est importante.

2.8.2.4. Les autres frais

Il existe d'autres frais que les banques peuvent facturer pour différentes situations, telle que l'annulation de transaction, le capture de carte après introduction de codes erronés, ou encore le renouvellement de la carte en cas de perte ou de vol, etc....

Conclusion du chapitre

Les moyens de paiements ont connu un développement assez important par l'introduction de la monnaie électronique ou la monétique.

Les nouveaux systèmes financiers permettent de représenter la valeur économique sous une forme numérique à l'aide des dispositifs électroniques. La monnaie électronique est censée remplir les mêmes fonctions que la monnaie scripturale, mais sans les risques, les inconvénients et les coûts associés à la manipulation, à la gestion et à la protection de la monnaie traditionnelle.

Le « *boom* » technologique de cette fin de siècle, dans le domaine de l'information et des télécommunications a permis une véritable évolution de tout type de carte. Elles se présentent sur les mêmes supports mais non destinées dans leur totalité au paiement électronique. On trouve dans l'univers des cartes : les cartes de retrait, de paiement, de crédit,...

A la fin des années soixante, la carte de paiement est apparue sous l'impulsion des banques. Pour étendre l'utilisation des cartes entre les banques, elles créèrent des groupements pour assurer une interbancaire des transactions, des retraits et de paiements.

Durant les années soixante-dix, le retrait d'espèces sur des distributeurs de billets a vu le jour grâce à l'ajout d'une piste magnétique sur les cartes, qui sera remplacée ultérieurement pour raisons de sécurité par une puce (*micro-processeur*).

Selon les prévisions des spécialistes en matière, l'utilisation des cartes verra son développement s'accroître durant la décennie prochaine.

Introduction du chapitre

L'intensité actuelle des innovations technologiques oblige les banques à s'adapter à ces nouveaux changements qui modifient en profondeur l'environnement bancaire, après l'indépendance l'Algérie a opté en premier lieu, pour la récupération de sa souveraineté monétaire par la création du Dinar Algérien (*DA*)

La mise en place de la loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit est venu par la suite pour mettre fin à toute ingérence administratif de l'endettement et de l'inflation, un processus de déréglementation qui constitue la création d'un nouveau système.

L'Algérie accuse un certain retard en matière de monétique, avec un taux de bancarisation relativement faible, notamment la forte implantation de la culture du cash. Les autorités bancaires algériennes ont introduit des réformes et ont consentis des efforts pour généraliser l'utilisation de la monétique en couvrant l'ensemble du territoire national d'un réseau de plus en plus dense de distributeur automatique de billet, de guichet automatique de banque et de terminal de paiement électronique afin de familiariser les citoyens à ces nouveaux instruments de paiement.

La transition de l'Algérie vers l'économie de marché l'a incité d'adopté les nouvelles mesures des pays développés dans le but de garantir l'efficacité et la rapidité des opérations bancaires.

Nous essayerons dans ce troisième chapitre, de présenté la monétique et les opérateurs monétiques en Algérie à travers trois sections. La première section met en relief l'apparition et le développement de la monétique en Algérie. Le second se base sur les opérateurs monétique en Algérie et le réseau monétique en Algérie. La troisième sera consacrée par un questionnaire destiné pour le DMP de la SATIM.

Section01 : Apparition et développement de la monétique en Algérie

Depuis l'avènement des réformes économiques, les banques algériennes ont engagé des efforts soutenus dans le sens d'une plus grande modernisation de leurs méthodes d'intervention et d'une diversification des produits et services offerts à la clientèle.

La monétique a constitué dans ce cadre un vecteur prioritaire qui fait l'objet d'une série d'actions vigoureuses au niveau interbancaire et à l'intérieur de chaque institution.

Etant au début d'un tel processus, la communauté bancaire reste attentive aux résultats des expériences menées à l'échelon maghrébin et européen.

Avant d'aborder l'activité de monétique en Algérie, il nous a paru judicieux de présenter, d'abord, un petit aperçu sur le développement de la monétique chez nos voisins maghrébins.

1.1. La monétique au Maghreb

« Complètement rentrée dans les mœurs en Occident, la monétique s'installe peu à peu en Afrique. En la matière, le Maroc s'inscrit comme le premier pays de l'espace francophone. En revanche, l'Algérie accuse un retard considérable en la matière puisque la monétique algérienne se limite à la carte de retrait interbancaire et reste encore très peu rependue. Aujourd'hui, elle est considérée comme une nécessité au plan économique, financier et social en permettant, de promouvoir le tourisme national, et de réduire la circulation de la monnaie fiduciaire et donc de réduire les coûts liés à leur manipulation, et encore la réduction des délais de recouvrement d'espèces »¹.

1.1.1. La monétique en Tunisie

L'histoire de la monétique en Tunisie remonte aux années 70. Étant un pays fortement touristique, la clientèle étrangère réclamait de plus en plus le paiement par cartes. Le système bancaire s'est vu ainsi dans l'obligation de répondre à cette demande permettant à la monétique de voir le jour. Ce système était géré par les organismes internationaux qui affiliaient les commerçants pour l'acceptation des cartes étrangères.

En revanche, l'utilisation des cartes bancaires pour le paiement domestique reste encore marginale par rapport aux autres moyens, et les porteurs de cartes de paiement ne représentent que 4 % de la population bancarisée. Pour combler ce retard, la Société Monétique de Tunisie fut créée.

Cet organisme, chargé de la gestion du réseau et de l'élaboration de la stratégie de développement de la monétique, vise les objectifs suivants :

- Promouvoir le développement et l'utilisation de la carte bancaire par les nationaux tunisiens ;

¹ LAZREG.M « Développement de la monétique en Algérie réalité et perspective », thèse de doctorat en sciences de gestion Université ABOU BAKR BELKAID TLEMCEN, 2015, P48.

- Promouvoir l'acceptation des cartes en Tunisie, en paiement des dépenses effectuées par les touristes, hommes d'affaires, émises par les grands organismes ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement des systèmes monétiques dans ses divers composants : Marketing, maîtrises de technologies, automatisations des procédures bancaires, rapidité de transactions, économie de flux financiers, etc....
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens destinés à traiter ou assurer sur le territoire national et au niveau international les transferts et la maîtrise des technologies.

« Le rythme d'émission des cartes s'est renforcé durant l'année 2012 en portant le nombre total à 2 664 620 cartes contre 1087015 pour l'année 2006 soit une augmentation de 1577605 cartes ; comme pour le nombre totale de DAB s'est élevé à 1 851 unités contre 847 à fin décembre 2006, soit une augmentation de 1004 DAB ; par contre le nombre de TPE installés chez les commerçants a atteint 12728 unités aux titres de l'année 2012, enregistrant une augmentation de 4219 unités par rapport au 31/12/2007 »².

1.1.2. La monétique au Maroc

La monétique est considérée depuis longtemps comme un secteur d'avenir au Maroc et la clé du bien-être bancaire aussi bien pour les particuliers, les professionnels que pour les institutions. Le Maroc est le pays d'Afrique le plus avancé dans le domaine de la monétique, c'est parce que de gros efforts ont été déployés, impulsés par le Centre monétique interbancaire CMI «*Le Centre Monétique Interbancaire* » à travers de continuelles campagnes de sensibilisations.

Les cartes utilisées au Maroc sont des cartes à piste et à puce. Elles peuvent être classées en trois catégories selon les fonctions qu'elles remplissent :

- Les cartes de retrait d'espèces ;
- Les cartes de paiement ;
- Et les cartes de crédit.

Les cartes émises par les banques marocaines selon CMI (Centre Monétaire Interbancaire) ont atteint en 31/12/2012 8397983 cartes sous le label Visa, MasterCard, et la marque nationale CMI contre 6039291 en 2006 soit une augmentation de 2358692 cartes.

L'élargissement du réseau DAB (Distributeur Automatique des Billets) s'est poursuivi avec l'installation de 108 nouveaux DAB depuis le début de l'année 2012, permettant au réseau d'atteindre au 31/12/2012 le nombre de 5 584 DAB, contre 4544 DAB en 2009 soit une augmentation de 1040 DAB.

Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les différents commerces est passé à 19000 fin 2012 contre 16000 en 2010.

² LAZREG. M, Op .cit, P.54.

Ce parc a également été modernisé afin de s'adapter à la norme EMV (*Europay, Mastercard, Visa*), avec l'introduction de la carte à puce, permettant des paiements plus sécurisés. Actuellement, au niveau du Maroc toutes les transactions de paiement sont traitées par les terminaux EMV.

Dans la région d'Afrique du Nord, le Maroc est donc en tête des pays les plus développés dans le secteur de la monétique. La croissance soutenue de l'économie marocaine, la demande accrue en moyens de paiements électroniques et la structure du marché bancaire ont motivé le développement et l'utilisation de la carte bancaire comme un outil efficace de retrait et de paiement.

1.2. La monétique en Algérie

Les réformes économique entreprises en Algérie depuis la fin des années quatre-vingts(80) ont donné lieu à de profondes mutations et transformations sur le plan économique d'une part, et une nouvelle configuration du secteur bancaire et financière de l'autre part, tout en traçant des perspectives d'évaluation nouvelles dans ces deux domaines en particulier. Cependant, le système de paiement et la monétique sont restés à la marge de ces transformations et n'ont pas vu le jour qu'au début des années quatre-vingt-dix (90).

1.2.1. L'apparition et le développement de la monétique en Algérie.

L'Algérie s'est engagée depuis plus d'une décennie dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché.

Ces réformes économiques ont engendré de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux moyens de paiement (*cartes bancaire*) a été mis en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de Monétique « *SATIM* ».

L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. En effet deux distributeurs de billet installés en 1975 ont été opérationnels pendant une très courte durée.

D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelque projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en

1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa International à puce aux normes EMV ;

- La BADR qui est équipée d'une solution monétique qui permet, la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR ;
- La BEA qui prend en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence ;
- Algérie poste occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau.

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes. C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé de la mise en place du projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens. Ainsi est née la SATIM (*Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique*), le noyau de la monétique en Algérie c'est l'opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques et internationales. Actuellement, la monétique se constitue d'un réseau national composé de : CCP, CNEP-banque, BNA, BDL, CNMA, BEA, BADR, CPA, EL BARAKA, Société Générale, BNP, AGB, NATIXIS, Gulf Bank, ARAB Bank, ABC Bank, Housingbank, Fransa-banque.

L'adhésion de ces institutions financières au RMI (réseau monétique interbancaire) se concrétise par :

- La signature d'une convention interbancaire ;
- La signature de contrats de coopération liés aux services offerts par le RMI ;
- Le respect des spécifications techniques éditées par le RMI (*gestion de fichiers porteurs, délais...*).

Dès 1997, la SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir des DAB (*Distributeurs Automatiques de Billets de banque*) en mettant en place un réseau monétique interbancaire.

1.2.2. Les cartes émises

Le nombre des carte émises en Algérie pendant la période de 2012 jusqu'au septembre 2018 est comme suit :

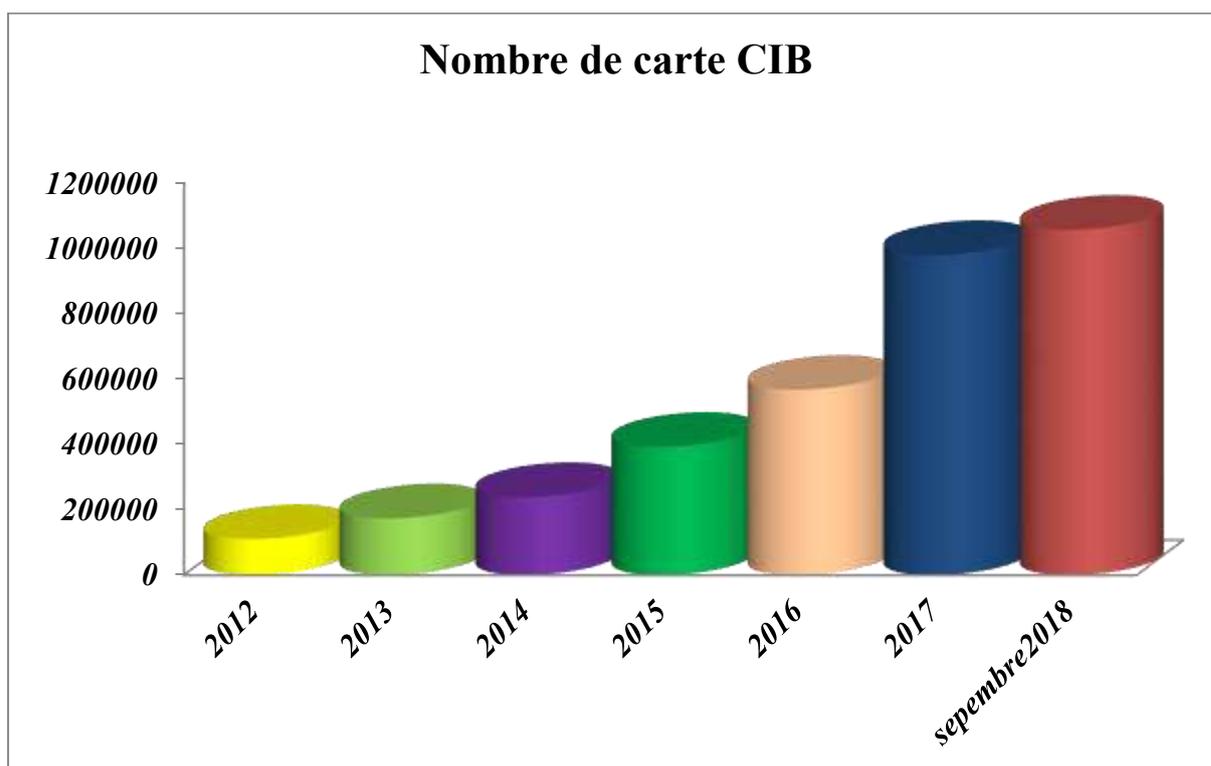
Tableau N°01 : l'évolution des cartes interbancaires en Algérie

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Jusqu'au septembre 2018
Nombre de cartes CIB émises	110066	173131	238083	391853	566520	978933	1056018

Source : SATIM Alger

La représentation graphique du tableau n°01 la période allant de 2012-2018 est comme suit :

Figure N°06 : L'évolution des cartes interbancaires en Algérie



Source : réalisé par nos soins

On remarque que le nombre de cartes interbancaire CIB ne cesse d'augmenter au fur des années passant de 110 066 en 2012 à 173 131 en 2013. Nous remarquons que l'évolution est moins importante en 2014 et 2015 avec respectivement de 238083 ; 391853. En 2016 et 2017 la carte CIB connaît un bond significatif avec des nombres importants 566520 en 2016 et 978933 en 2017 et en fin du janvier jusqu'au septembre 2018 le nombre de carte est de 1056018 carte.

La progression que connaît la carte interbancaire au fil des années montre la volonté des pouvoirs publics à développer l'utilisation de ce nouveau moyen de paiement qui est la carte interbancaire.

1.2.3. Les Distributeurs Automatiques des Billets

Le nombre de DAB installée pour chaque banque est comme suit :

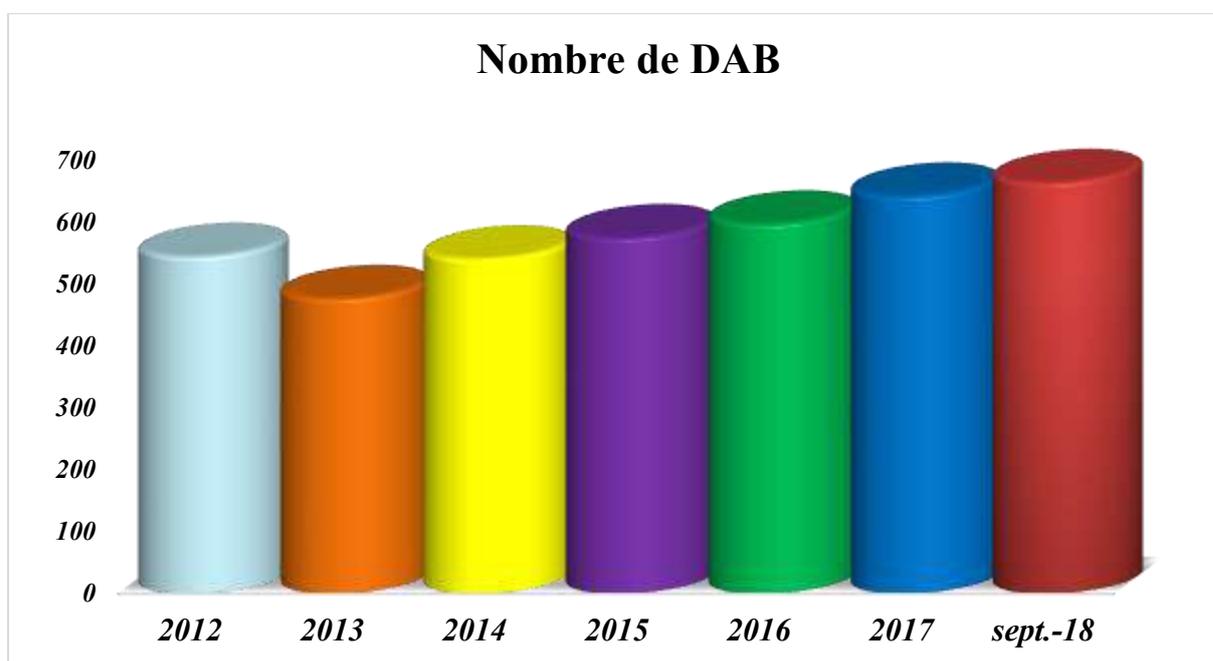
Tableau N°2 : Evolution du nombre de DAB en Algérie

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Jusqu'au Septembre 2018
Nombre de DAB installée	543	475	539	573	595	640	662

Source : SATIM Alger

La représentation graphique du tableau n°01 la période allant de 2012-2018 est comme suit :

Figure N°07 : Evolution du nombre de DAB en Algérie



Source : réaliser par nos soins

En ce qui concerne le nombre de distributeurs automatiques (DAB), ce dernier a atteint 662 distributeurs à la fin de septembre 2018 donc une augmentation de 119 distributeur para port à l'année 2012.

1.2.4. Terminale de Paiement Electronique TPE

« En vertu de la loi de finances 2018, entrée en vigueur le 1^{er} janvier, tous les commerçants ont l'obligation de se doter d'un terminal de paiement électronique (TPE). Ce mode de paiement est encore au stade du balbutiement, aux caisses des supermarchés, des supérettes ou d'autres commerces, le cash est toujours le moyen le plus utilisé, si non le seul »³.

³www.tsa-algerie.com/projet-lf-2018 consulté le 02/04/2018.

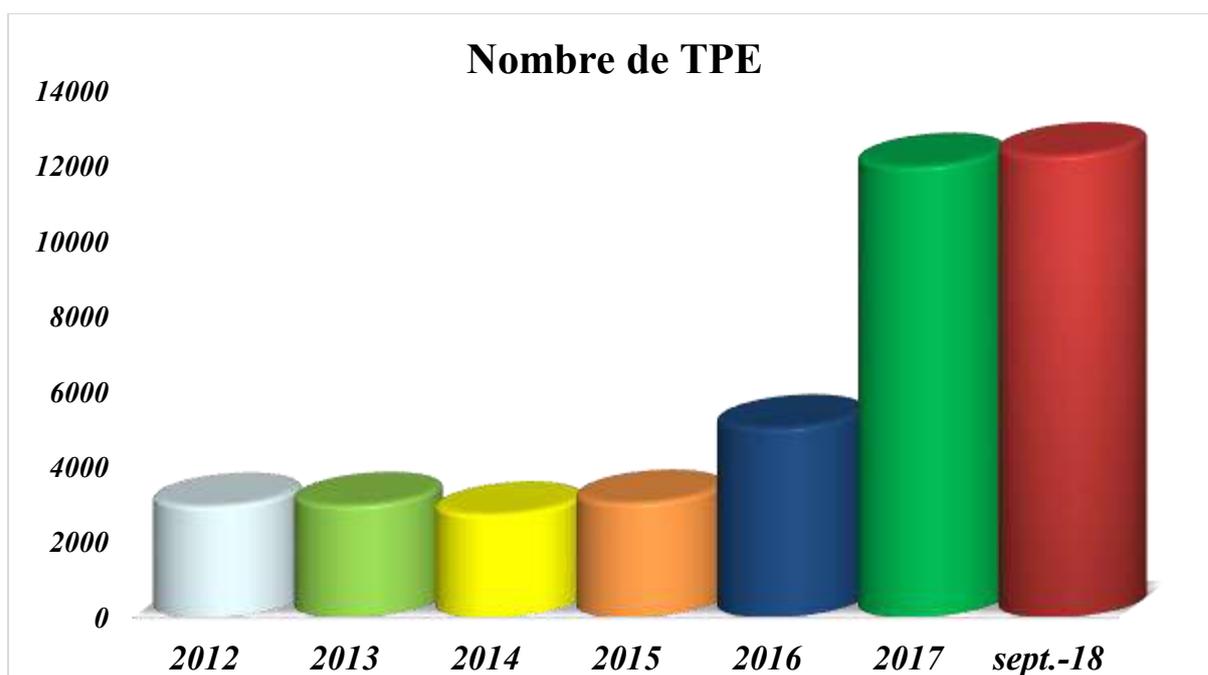
Tableau N°3 : Evolution du nombre de TPE en Algérie

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Septembre 2018
Nombre de TPE installé	2965	2985	2737	3049	5049	11985	12265

Source : SATIM Alger

La représentation graphique du tableau n°01 la période allant de 2012-2018 est comme suit :

FigureN°08 : Evolution du nombre de TPE en Algérie



Source : réalisé par nos soins

Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les différents commerce est passé à 5049 fin 2016 contre 2965 en 2012. Nous marquons une augmentation appréciable de 11985 en 2017 et 12256 en 2018. Ce parc a également été modernisé afin de s'adapter à la norme EMV (Europay, Mastercard, Visa), avec l'introduction de la carte à puce, permettant des paiements plus sécurisés. Actuellement, au niveau de l'Algérie toutes les transactions de paiement sont traitées par les terminaux EMV.

1.3. Etude comparative de la monétique des pays de Maghreb en Algérie Tunisie et en Maroc

Les systèmes financiers tunisien et marocain sont caractérisés par des avancées importantes en matière de monétique et de télépaiement par rapport à l'Algérie.

Le niveau qu'ont pu atteindre le Maroc et la Tunisie en matière de la monétique n'est pas l'effet du hasard mais le résultat des différentes réformes qu'ont connues leurs systèmes financiers.

Nous avons remarqués que le niveau de la monétique en Tunisie et au Maroc est plus développé par rapport à celui de l'Algérie. Ce décalage en matière de temps et de volume peut être justifié par l'importance accordée à cette activité par chaque pays.

L'envergure des réformes entreprises par la Tunisie et le Maroc au profit de leurs systèmes financiers sont établies comme suit :

- La volonté politique est manifestée à travers l'intérêt qu'accordent les plus hautes instances des deux pays (*le Maroc et la Tunisie*) qui considèrent que la monétique comme un axe stratégique du développement économique et social ;
- Présence accrue des sociétés internationales telles que MasterCard, Visa international et Américain Express ;
- Les sociétés monétiques (*SMT en Tunisie et CMI au Maroc*), jouent un rôle fédérateur pour toutes les banques, l'équivalent de la SATIM en Algérie ;
- Les banques centrales ont promulgué des lois et règlements en parfaite harmonie avec le paysage monétique dans chaque pays. Cette réglementation favorise le développement et la promotion de la monétique tout en veillant sur les aspects du risque et de la sécurité ;
- Le Maroc et la Tunisie sont parmi les premiers pays qui ont mis en place un système d'interopérabilité acceptant les cartes étrangères comme Visa et Mastercard, répondant ainsi aux exigences d'une clientèle étrangère et permettant l'amélioration du secteur touristique, qui constitue une source importante pour le financement harmonieux de l'économie ;
- Le Maroc et la Tunisie sont engagés depuis 1984 et 1987 dans la voie des réformes axées principalement sur l'amélioration de l'environnement pour assurer l'émergence d'un secteur financier concurrentiel et l'intégrer au niveau international. En effet le Maroc et la Tunisie ont entrepris plusieurs démarches rigoureuses pour le développement de ce dernier ;
- Promouvoir le développement et l'utilisation de la carte de retrait et de paiement par les nationaux tunisiens et marocains ;
- Le renforcement pour l'acceptation des cartes en Tunisie et au Maroc, en paiement des dépenses effectuées par les touristes, les hommes d'affaires, émise par les grands organismes internationaux ;

Chapitre III : La monétique et les opérateurs monétique en Algérie

- La mise en œuvre de l'ensemble des actions régissant le fonctionnement des systèmes monétiques dans ses diverses composantes : Marketing, maîtrise des technologies, automatisation des procédures bancaires, rapidité des transactions, économies des flux financiers, etc....
- La mise à la disposition des banques d'un très haut niveau de sécurité par l'utilisation de techniques nouvelles ;
- La formation aussi bien des cadres bancaires que des usagers à la Monétique.

1.4. Les points forts et points faibles de la monétique en Algérie

La monétique constitue à présent un passage obligatoire dans le développement de l'activité bancaire, nous allons citer ses points forts et ses points faibles selon les domaines suivants le domaine réglementaire, technique, commerciale, et enfin le domaine économique.

1.4.1. La réglementation

En termes de réglementation de la monétique en Algérie nous trouvons des points forts et des points faibles nous les citons comme suit :

Tableau N°04 : Les points forts et faibles de la monétique en termes de réglementation

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Normes et standards : Dès le lancement du projet de la monétique, SATIM a établi des normes et standards internationaux. De plus, l'adoption de l'EMV, fin 2005, devrait être une garantie supplémentaire de pérennité. ▪ Interbancaire : la base interbancaire existante permet la mutualisation des coûts, en permettant la rentabilisation des investissements, et offre à la clientèle des banques un réseau d'acceptation suffisant et une offre de services satisfaisante. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lois et textes réglementaires : vide juridique en matière de réglementation.

Source : réalisée par nous-mêmes à travers la lecture effectuée sur le sujet.

1.4.2. Domaine technique

C'est probablement un des domaines les plus importants de la monétique car sans le matériel adéquat, le projet ne peut aboutir. Les banques doivent ainsi se doter d'un équipement informatique et technique le plus efficace et le plus qualifié possible, sans oublier l'indispensable réseau de télécommunication.

Tableau N°05 : Les points forts et faibles de la monétique en termes technique

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volonté d'investissement : Tous les établissements rencontrés ont validé leur participation au plan de déploiement de la monétique en Algérie conformément à leurs engagements vis-à-vis de SATIM. La volonté d'investissement des banques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau de télécommunication : le réseau actuel X25 est sous-dimensionné et pose donc un problème de disponibilité. Une solution alternative serait de se connecter via le réseau VSAT. Le réseau RTC (Réseau Téléphonique Commuté), utilisé pour la future fonction de paiement, offre une qualité nettement supérieure. ▪ Equipements et moyens : restent encore insuffisants, surtout dans la perspective de déploiement aux clients de la banque. De plus, on relève quelques problèmes de maintenance pour

est donc certaine et ne tient qu'à l'aboutissement des appels d'offres.	certains automates. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualification du personnel : les banques doivent organiser des séminaires et des formations de leur personnel dans le domaine informatique et technique.
---	--

Source : réalise par nous-mêmes à travers la lecture effectuée sur le sujet.

1.4.3. Domaine commercial

Les banques devraient d'abord s'assurer de la complète maîtrise de l'activité monétique afin d'offrir le meilleur service possible.

Tableau N°06 : Les points forts et faibles de la monétique en termes commerciale

Points forts	Points faibles
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture monétique : manque de culture monétique. ▪ politique commerciale : quasi absente en même temps que le plan marketing. La clientèle potentielle reste encore méfiante et très ancrée aux espèces.

Source : réalise par nous-mêmes à travers la lecture effectuée sur le sujet

1.4.4. Domaine économique

Promouvoir le tourisme, également insignifiant, devrait participer au développement des cartes bancaires en Algérie, les étrangers ayant tendance à préférer le paiement par carte, ce qui permettra à l'Etat de drainer des ressources en devises. De plus, un des avantages de la carte bancaire pour l'économie est d'éviter la thésaurisation.

Tableau N°07 : Les points forts et faibles de la monétique en termes économique

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bancarisation : offre à la banque des fichiers de prospects qui permettront de mener une action commerciale proactive afin de créer le produit ou service le plus adapté aux besoins des clients. ▪ Partenariat : certaines industries (pétrole) envisagent un partenariat à la fois, en tant qu'accepteur au sein de leur réseau de distribution, et comme d'éventuels promoteurs de la carte auprès de leur personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tourisme : compte tenu de la situation instable que vit le pays, le tourisme n'est pas encore prêt à se développer. ▪ Revenu moyen : face au faible revenu de la plupart des clients, le coût annuel de la carte associé au coût unitaire par opération, peut être considéré comme onéreux.

Source : réalise par nous-mêmes à travers la lecture effectuée sur le sujet

Section 02 : Les opérateurs monétique en Algérie et le Réseau Monétique Interbancaire(RMI)

Cette section fera l'objet d'une présentation des opérateurs monétiques en Algérie qui est la « SATIM » et la « GIE », et nous allons donner une représentation du réseau monétique interbancaire « RMI ».

2.1. Présentation de la SATIM

La SATIM est une entreprise commune (filiale) mise en place avec la collaboration des banques publiques, dont l'objectif principal est la mise en place d'un réseau monétique interbancaire dans le cadre de la modernisation des banques en Algérie.

SATIM, Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique, est :⁴

- Une filiale de 08 Banques Algériennes : (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA), créée en 1995 avec un statut de SPA, est une filiale de huit banques commerciales algériennes au capital de 1.145.500.000 DA ;
- L'opérateur monétique interbancaire en Algérie, pour les cartes domestiques et dans un futur proche, internationales ;
- L'un des instruments techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de promotion des moyens de paiement par carte ;
- SATIM réuni dix-sept (17) adhérents dans son réseau monétique interbancaire : 16 Banques dont 07 banques publiques et 09 banques privées ainsi que Algérie Poste.
- Les actionnaires de la SATIM sont les huit banques publiques déjà citées.

Tableau N°8 : Les actionnaires de la SATIM

Actionnaires	Nombre d'action	Les actions en (%)
BADR	36	13.74
BDL	36	13.74
BEA	36	13.74
BNA	36	13.74
CPA	36	13.74
CNEP	36	13.74
CNMA	36	13.74
ALBARAKA	10	3.82
TOTAL	262	100

Source : www.satim-dz.com.

⁴www.satim-dz.com, consulté le 05/05/2018.

2.1.1. Que fait la SATIM ?

Les principales missions de SATIM sont :

- Œuvre au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique ;
- Met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle, assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie ;
- Participe à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition ;
- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques.
- Personnalise les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces ;
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes à savoir la maîtrise des technologies, l'automatisation des procédures, rapidité des transactions, etc....

2.1.2. L'activité et La structure de la SATIM

Quel sont les structures et les principales activités de la SATIM ?

2.1.2.1. L'activité de la SATIM

Les activités de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique SATIM se situent essentiellement sur trois (03) axes⁵ :

- Chèque : Depuis sa création, SATIM assure la prestation de personnalisation pour la majorité des établissements bancaires ;
- Le retrait par carte interbancaire CIB : En 1997, SATIM a lancé le retrait d'espèces à partir des DAB (*Distributeurs Automatiques de Billets de banque*) en mettant en place le Réseau Monétique Interbancaire (*RMI*).

Dans ce cadre, SATIM assure les fonctions de connexion et de gestion des DAB/GAB, la personnalisation des cartes de retrait interbancaires « pour les banques », la mise en place des Switch pour les membres ayant leur propre système d'autorisation.

Plusieurs banques participent au Réseau Monétique Interbancaire de retrait d'espèces dont sept banques actionnaires de la SATIM (*BNA, BDL, CPA, BADR, BEA, CNEP-Banque, CNMA*) ainsi que d'autres institutions, on citera entre autre (*Algérie – Poste, Société Générale Algérie, BNP Paribas El Djazair, Housingbank, AGB, Natixis, Fransa-Banque, HSBC, ABC, ARAB Bank et AL SALAM Banque*).

⁵ www.satim-dz.com/ consulté le 07 /05/2018.

Aujourd'hui les porteurs de différentes institutions financières peuvent effectuer des retraits d'espèces à travers 1250 Distributeurs Automatiques de Billets installés sur le territoire national.

- Le paiement par carte interbancaire CIB : Le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse et constitue l'un des maillons important pour le développement du secteur bancaire.
- Ce projet d'envergure nationale répond aux standards internationaux en la matière. En plus de retrait, le client titulaire d'une carte domestique Interbancaire CIB peut régler ses achats de biens et de services, avec sa carte auprès des commerçants affiliés au Réseau Monétique Interbancaire et dotés d'un TPE.

2.1.2.2. La structure de la SATIM

Le réseau SATIM est structuré comme suit :

- Un centre serveur back office ;
- Un centre serveur front office ;
- Un serveur de compensation ;
- Une station de personnalisation de cartes.

2.2. Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-monétique)

L'Association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF) a annoncé dans un communiqué la création du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE-monétique), dont la mission consiste à réguler le secteur de la monétique en Algérie.

2.2.1. Présentation de la GIE-Monétique

La mise en place d'un système de paiement électronique efficient, est une des priorités des pouvoirs publics Algériens.

A l'issue des travaux de l'assemblée générale extraordinaire de l'ABEF, tenue le 2 juin 2014 à la résidence d'Etat Djenane El Mithak, le GIE-économie (groupement d'intérêt économique de la monétique) a été créé et son assemblée générale constitutive a été réunie.

« Le GIE-monétique va permettre le pilotage de la stratégie de développement de la monétique visant la généralisation de l'usage de moyens de paiement moderne, dont la carte de paiement et le e-paiement, ce groupement aura pour mission de réguler le secteur de la monétique en Algérie. La Banque centrale qui est l'autorité monétaire, siègera dans le comité de direction pour veiller à la sécurité du système de la monétique »⁶.

⁶ www.satim-dz.com/ consulté le 09/05/2018

2.2.2. Les organes statutaires de la GIE-Monétique

« La GIE-Monétique est composée de »⁷ :

2.2.2.1. L'assemblée générale

L'assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres adhérents et non adhérents au GIE Monétique. Elle est compétente sur toute question relative au fonctionnement du Groupement à travers l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.2.2.2. Le conseil de direction

Le Conseil de Direction du Groupement est composé de dix (10) membres-adhérents désignés par l'Assemblée Générale et de la Banque d'Algérie. Il est chargé de conduire la politique générale engagée par le Groupement pour le développement de la monétique interbancaire. Sa présidence est confiée au Président en exercice de l'ABEF (*L'association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers*).

2.2.2.3. L'administrateur

Le Groupement est dirigé par un Administrateur unique, personne physique, nommé par le Conseil de Direction. Il est chargé d'assurer la gestion du Groupement et dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission. L'administrateur est le représentant légal du Groupement vis-à-vis des tiers.

2.2.2.4. Le comité opérationnel

Le Comité Opérationnel du Groupement est composé de onze (11) membres-adhérents et de la Banque d'Algérie. Les membres adhérents sont désignés par le Conseil de Direction. Il est présidé par l'Administrateur et a pour mission de l'assister dans ses missions.

2.2.3. Les activités de la GIE-Monétique

Quelle sont les principales activités de la GIE-Monétique ?

2.2.3.1. L'interbancaire monétique

L'interbancaire représente l'activité monétique interbancaire en émission et en acquisition à travers le réseau interbancaire CIB. Elle permet au porteur d'une carte CIB de bénéficier des services proposés par les systèmes d'acceptation interbancaire d'un adhérent sans en être nécessairement client.

Ce mode d'acceptation interbancaire est rendu possible grâce à la normalisation des systèmes et des produits monétiques, d'une part, et à l'engagement d'assurer l'interopérabilité des systèmes entre les membres, d'autre part. Cette interopérabilité permet de garantir

⁷www.giemonétique-dz.com/ consulté le 15/10/2018.

l'acceptabilité des produits et services monétiques interbancaires émis par l'ensemble des membres et les échanges de transactions dans des conditions de performance et de sécurité optimales.

Les cartes interbancaires émises par les membres du Groupement sont identifiées visuellement par le logo de l'interbancaire CIB.

Les points d'acceptation sont aussi identifiés par une signalétique correspondant au logo de l'interbancaire CIB.

2.2.3.2. La régulation

Dans le cadre de la mission de régulation, le GIE-Monétique :

- Gère la relation entre les membres adhérents ;
- Édicte aux membres adhérents toutes règles, normes ou procédures à l'effet de cadrer l'activité monétique interbancaire ;
- S'assure de leur respect par les membres adhérents.

2.2.3.3. La promotion

Le GIE Monétique, engagé dans la promotion de la monétique interbancaire, consacre un pôle d'activité au développement des produits et services monétiques interbancaires. Dans ce cadre, une démarche projet est entreprise pour l'introduction des nouveaux produits et services monétiques répondant aux besoins multiples et variés des membres adhérents. Cette démarche consiste, pour chaque produit ou service, en :

- L'opportunité du produit ou du service ;
- La définition des spécifications fonctionnelles ;
- La définition des spécifications techniques ;
- La promulgation de règles de fonctionnement ;
- La définition des responsabilités et obligations des acteurs intervenants pour l'exploitation du produit ou du service ;
- La planification de la mise en production en collaboration avec les acteurs de la monétique interbancaire ;
- Le suivi et l'éventuelle mise à niveau du produit ou service.

2.2.3.4. La sécurité

Le GIE Monétique joue un rôle stratégique dans la surveillance de l'activité monétique interbancaire. Il œuvre à l'amélioration continue des mécanismes sécuritaires basés sur les normes internationales et ce pour assurer et maintenir la confiance de tous les acteurs du système monétique interbancaire, notamment l'utilisateur final qu'il soit client porteur de carte ou commerçant accepteur.

Pour se faire, le GIE Monétique s'est doté d'outils divers, dont :

A. La charte de sécurité

Des règles et normes de sécurité sont consignées dans une charte de sécurité du GIE Monétique qui est opposable à tous les acteurs du système monétique interbancaire et couvre les aspects techniques, organisationnels et réglementaires.

B. Le dispositif de lutte contre la fraude

Le GIE Monétique investit ses efforts en la matière pour accompagner les acteurs du système monétique interbancaire dans la mise en œuvre des mécanismes de lutte contre la fraude monétique les plus adaptés et ce pour prévenir, contenir et traiter les actions de fraude.

C. La sécurité des moyens de paiement

Le GIE Monétique se tient informé des dernières normes & règles de sécurité dans le domaine de la monétique et aux dernière évolutions technologiques en matière de sécurité pour choisir celles qui s'adaptent au mieux à l'écosystème monétique interbancaire national.

La norme adoptée au système monétique interbancaire est la norme EMV qui est une norme technique, élaborée conjointement par les organismes internationaux et qui définit l'interaction entre tous les moyens de paiement pour assurer l'intégrité et la sécurité des transactions.

D. La sécurité des cartes

La carte de paiement émise utilise la technologie « *Puce* » qui héberge les paramètres de sécurité difficiles à lire et à reproduire telles que les clés cryptographiques et les certificats EMV.

Elle embarque plusieurs paramètres tels que les règles de gestion de risque définies par l'émetteur et propres à chaque client, une application de paiement interbancaire certifiée et d'autres informations d'authentification pour garantir l'authenticité de la carte lors d'une transaction monétique.

E. La sécurité des Terminaux de Paiement

Les Terminaux de paiement (TPE) sont verrouillés pour n'accepter que la lecture sur puce. Ils offrent une facilité d'utilisation permettant au client d'introduire le code confidentiel à l'abri des regards en toute sécurité.

Un terminal de paiement ne peut être commercialisé que s'il est homologué par le GIE Monétique. L'application embarquée sur ces Terminaux est, elle aussi, certifiée.

F. La sécurité des automates bancaires

Les automates bancaires sont munis de dispositifs pour protéger les données confidentielles du porteur lorsqu'elles sont introduites par celui-ci sur le clavier ou lorsque les données de la carte sont lues par le lecteur de l'automate.

Parmi ces dispositifs de sécurité nous citerons les mécanismes cryptographiques, l'anti-skimming, les caméras de surveillance et les miroirs de vigilance.

Un automate bancaire ne peut être connecté au réseau monétique interbancaire que s'il est homologué par le GIE Monétique.

G. La sécurité des Sites Web Marchands :

Le service de paiement sur internet par carte CIB, il est autorisé que sur les sites homologués par le GIE Monétique. Certaines exigences minimales de sécurité sont requises telles que le cryptage des échanges avec la plate-forme de paiement interbancaire et l'authentification par la méthode 3D-Secure.

2.3. Le Réseau Monétique Interbancaire « RMI »

Le réseau monétique interbancaire est lancé par la SATIM, qui est devenu opérationnelle depuis 1997, il permet aux banques nationales ou étrangères, privées ou publiques d'offrir à l'ensemble de leurs clients des services de retrait et de paiement. Ce réseau est constitué d'un système central de guichets automatique de banque, distributeurs automatiques de billets et terminaux de paiement électronique utilisés pour les services bancaires (*retrait de billets et paiement par carte bancaire*). Il garantit le traitement des transactions pour le compte des banques adhérentes.

Le but du RMI est d'assurer l'interopérabilité en acceptant toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes, ainsi que de garantir le respect de la réglementation afin de sécuriser les données lors des échanges et de lutter contre la fraude.

Les adhérents du RMI sont aux nombres de dix-sept, dont sept banques publiques, neuf banques privées et Algérie Poste.

2.3.1. Le rôle du RMI

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

- Assurer l'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes ;
- L'intégration au RMI de DAB propres à la Banque adhérente ;
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB ;
- Garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;

- La préparation et le transfert des flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

2.3.2. Les objectifs du RMI

Les deux principaux objectifs de RMI sont :

- Assurer l'interopérabilité est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toute les banques adhérentes ;
- Garantir la sécurité en garantissant le respect de la réglementation en vigueur, en assurant les échanges sécurisés des données et en luttant contre la fraude.

Section 03 : Le développement du paiement par carte CIB :Interprétation de l'avis des responsables de la SATIM

Dans cette dernière section du troisième chapitre nous avons essayé de régler le problème de paiement par carte interbancaire CIB auprès du directeur des moyens de paiement « DMP » au niveau de la SATIM. Nous avons utilisé le questionnaire par interview directe avec le DMP.

3.1. La place de la carte bancaire dans les transactions commerciales depuis sa création jusqu'à nous jour

Plus d'une décennie que la carte électronique de paiement et de retrait a été lancée à travers le territoire national. Ou 'en est-il aujourd'hui ?

D'après le directeur des moyens de paiement au niveau de la SATIM le lancement de la carte bancaire a eu un impact positif sur la clientèle des banques vu le taux important de leurs utilisations au niveau des DAB/GAB, paiement sur TPE et particulièrement sur le service E-paiement.

3.2. Une progression dans les résultats depuis le lancement de la CIB

Selon le DMP interrogé il déclare qu'il y a effectivement une augmentation qui concerne l'utilisation des cartes CIB. Toutefois cette augmentation demeure très lente et s'explique la préférence des clients de s'adressé aux guichets de la banque car ils trouvent l'accueil, considération, égard, communication et information qu'ils ne trouvent pas au niveau du guichet automatique.

3.3. Les banques et le développementdes nouveaux produits

D'après le DMP au niveau de la SATIM les démarches faites par les responsables des banques ne sont pas assez suffisantes et très timides et n'ont pas eu d'impact sur le marché de la clientèle. Mis à part la campagne de lancement du produit par voie d'affichage à l'intérieur de l'enceinte bancaire et la formation des chargés d'études concernant le volet monétique, aucune autre action de promotion de nouveau produit n'a été entamée.

3.4. La non utilisation de la carte CIB par ses porteurs : Pour le règlement

Il a été constaté le peu d'engouement de la part des porteurs de carte de paiement dans les opérations d'achat pour plusieurs conditions à savoir :

- De l'importance du revenu du détenteur de la carte qui est le facteur déterminant dans l'acte d'achat comparativement aux retraités qui retirent la totalité de leur paie ;
- Du refus des commerçants d'adhérer à ce mode de paiement pour des raisons fiscales ;

- Les commerçant préféré le CASH pour acheter sans factures les produits qui s'offrent à eux selon les opportunités du moment ;
- Le porteur de la carte de paiement se sent-il sécurisé lorsque l'argent qu'il détient est déposé chez lui (*anticipation dans les achats*) ;
- Taxes et autres prélèvement jugés exorbitants dans les opérations de paiement par carte CIB.

Le peu d'engouement de la part des titulaires de cartes de paiement dits accepteurs ou commerçants bénéficiant de terminaux pour les opérations de vente et achat qui matérialiseraient les opérations commerciales relève de contraintes liées au paiement de redevances fiscales par les commerçants.

Le commerçant préfère pour échapper au fisc, le paiement CASH dans ses relations commerciales car ce dernier acheté et vend sans factures (*commerce informel*). La préférence pour le paiement CASH implique pour le commerçant le pouvoir de disposer de son argent à tout moment et en tout lieu pour les opérations qu'il juge opportunes dans ces achats non prévus.

3.5. Réticence à la nouveauté de la part de la clientèle concernant le volet monétique

Plusieurs motifs de la réticence à la nouveauté de la part de la clientèle concernant la monétique à savoir l'absence de la culture monétique, du faible taux de bancarisation, du niveau intellectuel de la clientèle, l'indifférence à l'égard de certains produits bancaire lorsque ces derniers n'offrent pas un intérêt particulier pour la clientèle comparativement aux crédits à la consommation ou crédits véhicule ou en fin les taxes importants prélevées par opération bancaire.

D'après, les responsables de la monétique, nous ont mentionnés qu'il existe trois réponses principales aux questions concernant les réticences de la clientèle quant au volet monétique.

L'absence de la culture bancaire chez la population qui dépend le niveau intellectuel et culturel de la population jugé relativement faible, les coutumes de différentes régions du pays et en fin les mœurs et les préjugés moraux et religieux fortement ancrés chez la population.

Le niveau intellectuel de la clientèle Il s'agit des personnes qui exercent dans le secteur privé et d'autres secteurs employant un effectif important de personnel d'exécution. Toutes les catégories socio professionnelle employées dans des secteurs d'exécution ont un niveau intellectuel faible dont la carte électronique ne suscite aucun intérêt à leurs yeux (*beaucoup de salariés sont analphabètes*).

L'indifférence à l'égard de certains produits bancaire lorsque ces derniers n'offrent pas un intérêt particulier pour la clientèle comparativement aux crédits à la consommation ou crédit véhicule

3.6. La monétique : un succès moins important (*insuffisant*) depuis 2002

La performance de la technologie concernant le procédé de paiement électronique et la formation spécifique des chargés de la monétique en partenariat avec des bureaux de consulting en monétique, n'ont pas engendré les résultats escomptés.

D'après le DMP de la SATIM plusieurs cause qui freinent le développement de paiement par la CIB à savoir :

- Le manque de publicité sur ce produit monétique ;
- Le manque d'engouement quant à l'utilisation de ce moyen de paiement ;
- Manque d'intérêt des porteurs en raison du manque d'incitation à ce produit de la part des récepteurs (*banque et/ou des commerçants*) qui n'ont pas jugé utile de lancer des campagnes promotionnelles notamment des réductions d'achat via les TPE pouvons ainsi augmenter le taux d'utilisation de ce produit.

Conclusion du chapitre

En ce qui concerne l'Algérie en matière de monétique, malgré les actions entreprises pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement, elle reste loin des niveaux réalisés par d'autres pays développés mais aussi les pays avec lesquels elle partage la même histoire, culture, religion et le niveau de développement économique.

L'Algérie a mis du retard pour comprendre que la monétique est capitale pour la bancarisation de l'économie, pour la lutte contre le marché informel. Les autorités financières n'ont pas instauré une assise légale et juridique que récemment en élaborant des textes introduisant des notions de preuve électronique et de signature électronique et du projet de loi modifiant le code de commerce intégrant la notion de dématérialisation dans le traitement des opérations de retrait et de paiement.

Les raisons de cette défaveur peuvent être résumées en comme suit :

- Absence d'une stratégie nationale de développement de la monétique ;
- Absence d'une organisation efficace à l'intérieur des banques et en interbancaire ;
- Une très faible volumétrie des porteurs de carte interbancaire CIB et au grands pourcentage pour les commerçants ;
- Un parc DAB/GAB et TPE insignifiant ;
- Des pannes au niveau des DAB, surtout les Week-end.

Introduction au chapitre

Acteur bancaire important en Algérie, leader dans le développement du secteur agricole et rural et du financement du secteur agroindustriel, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est un partenaire de premier rang dans le développement de l'économie nationale et du secteur de l'agriculture en particulier. Elle se trouve de facto le pivot du financement du secteur agricole et de l'accompagnement de la stratégie des pouvoirs publics en matière de développement de ce secteur et demeure la première banque de proximité du monde agricole et rural de par l'étendue de son réseau d'agences.

Ce dernier chapitre s'articule autour de trois grandes lignes, on évoquera dans la première la représentation de la BADR et l'agence 626 NACIRIA, la seconde sera consacrée pour une représentation des différentes carte et ses appréciations statistiques du niveau de l'utilisation au sein de la BADR,

Nous finissons par une analyse de notre questionnaire adressé au porteur de la carte CIB au niveau de la BADR.

Section 1 : Présentation de la BADR et l'agence BADR NACIRIA 626

Cette section sera consacrée à la représentation de la BADR en générale et l'agence BADR 626 NACIRIA.

1.1. Présentation de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (*BADR*) est un partenaire de premier rang dans le développement de l'économie nationale et du secteur de l'agriculture en particulier. Elle se trouve de facto le pivot du financement du secteur agricole et de l'accompagnement de la stratégie des pouvoirs publics en matière de développement de ce secteur et demeure la première banque de proximité du monde agricole et rural de par l'étendue de son réseau d'agences.

1.1.1. Définition de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n° 82-106 le 13 mars 1982, sous la forme juridique de société par actions. En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant des opérations de réception de fonds du public, son capital social est de 54000000000DA. Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Constituée initialement de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales. Quelques 7 000 cadres et employés activent au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

1.1.2. Les missions et les objectifs de la BADR

La banque ayant pour objectif de financer l'activité agricole, elle accorde une concession aux professions agricoles et leur accorde des prêts à des conditions plus faciles à un taux d'intérêt inférieur et des garanties moins lourdes.

1.1.2.1. Les missions de la BADR

Ses principales missions sont :

- Le traitement des opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;

- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;

1.1.2.2. Les objectifs de la BADR

Les principaux objectifs de la banque de l'agriculture et de développement rurale sont :

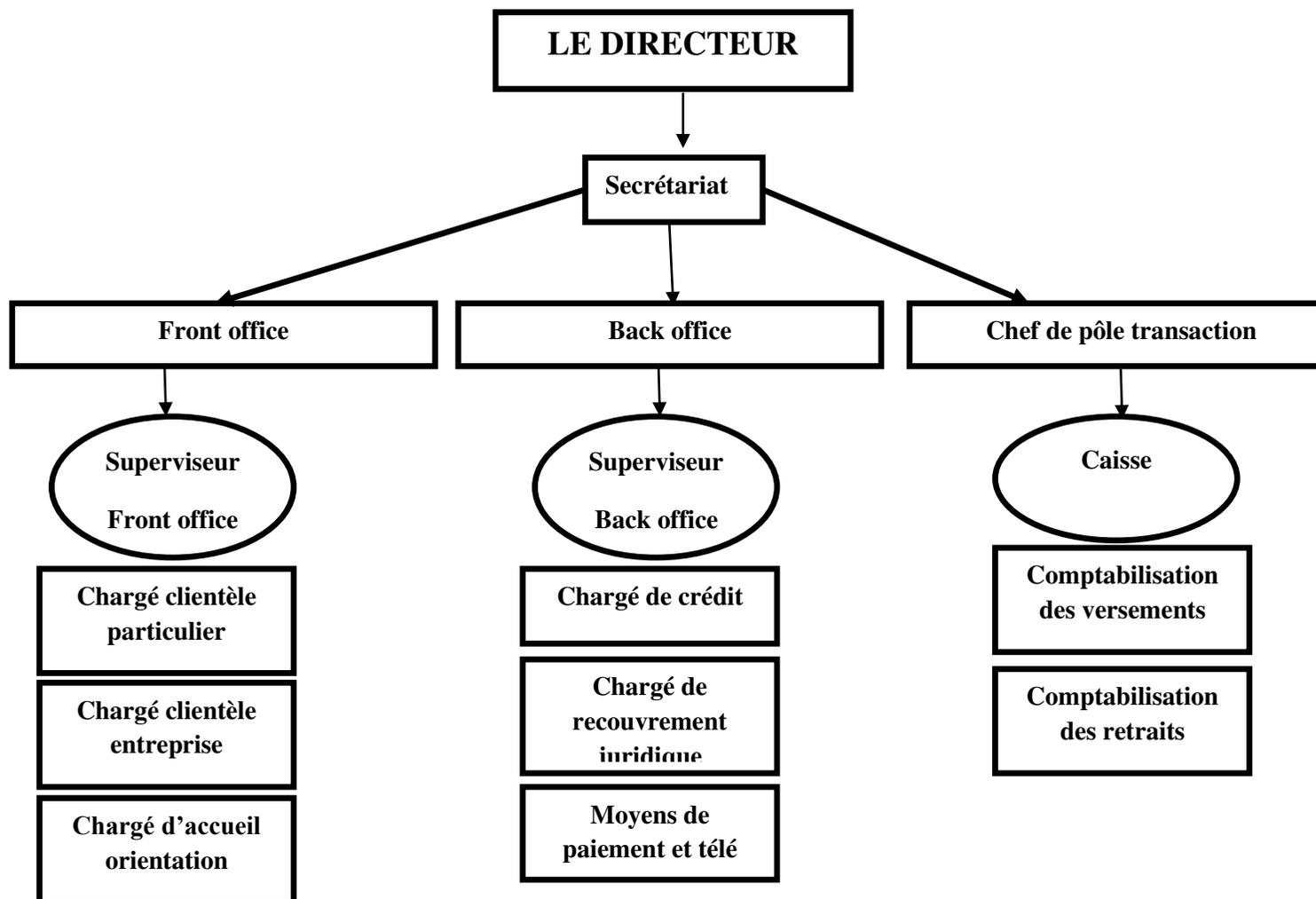
- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

1.2. Présentation de l'agence BADR NACIRIA

L'agence est la cellule de base d'exploitation de tout établissement bancaire se trouve en contrat direct et permanent avec la clientèle, celle-ci a pour mission de mettre en œuvre la politique globale tracée par la direction générale de la banque.

Notre stage pratique s'est déroulé au sein de l'agence BADR de NACIRIA 626, qui se situe à NACIRIA, CITE 60 LOGEMENTS CP 35250 centre-ville .elle a été créé septembre 1994, Agence dotée de GAB.

Schéma N°02 :L'organigramme de la BADR (Agence de NACIRIA)



Source : revue donner par l'agence BADR NACIRIA.

Section02 : Les cartes bancaires et ses appréciations statistiques du niveau d'utilisation au sein de la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR

La banque de l'agriculteur et de développement rurale est l'un des pionniers des institutions bancaires algériennes, qui essaie de concevoir l'utilisation des cartes bancaires dans la vie quotidienne, de sorte que toutes les banques algériennes émettent ces cartes et contrôlent leur utilisation en imposant des conditions et des procédures pour les obtenir.

2.1. Présentation générale des types de cartes bancaires dans la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR

La banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR émet trois (03) types de cartes sont :

2.1.1. La carte CIB (*classique*)

La carte interbancaire (classique) c'est une carte réservée au client salarié possédant un compte série 200 dont le salaire ne dépasse pas 20 000.00 DA et pour les clients qui possédant un compte courant série 300 dont le chiffre d'affaire est de moins de 50 000.00 DA.

Son plafond de retrait est de 20 000.00 DA chaque trois jour. Elle est utilisable dans tous les GAB (banque + poste) sur le territoire national.

La CIB classique est caractérisé par :

- Carte de couleur bleue ;
- Visuel unique sauf le logo de la banque émettrice ;
- Destinée à la clientèle qui a un revenu moyen ;
- Carte à puce et magnétique.

Figure N°09 : La carte CIB classique



Source : document interne de (l'agence BADR 626).

2.1.2. La carte CIB GOLD

C'est une carte réservée au client possédant un compte série 300 dont le chiffre d'affaire est supérieur à 100 000.00 DA.

Son plafond de retrait est de 50 000.00 DA chaque trois jour. Elle est utilisable dans tous les GAB (banque + poste) sur le territoire national.

Figure N°10 : La carte CIB GOLD



Source : document interne de (l'agence BADR 626)

▪ Les caractéristiques de la carte GOLD

- Carte à couleur dorée ;
- Fond unique sauf le logo de la banque émettrice ;
- Remplacée en 48h en cas de perte ou de vol ;
- Destinée à la clientèle qui a un revenu important

2.1.3. La carte CBRI

La carte BADR de retrait interbancaire c'est une carte réservée au personnel de la BADR et pour les salariés possédant un salaire supérieur à 50 000.00 DA.

Ce type de la carte permet de faire un transfert d'argent depuis son compte salarié vers son compte épargne.

Son plafond de retrait est de 50 000.00 DA chaque trois jour. Elle est utilisable dans tous les GAB (banque + poste) sur le territoire national.

Figure N°11 : La carte CBRI



Source : document interne de (l'agence BADR 626)

2.1.4. La carte TAWFIR

La carte BADR TAWFIR est une carte nationale de retrait et de virement adossée au compte LEB valable uniquement en Algérie.

Elle permet à son titulaire (Porteur) d'effectuer des retraits d'espèces auprès des Guichets Automatiques de Banques G.A.B. du réseau monétique interbancaire. Elle permet également d'effectuer des virements auprès des GAB de la BADR.

Figure N°12 : La carte TAWFIR



Source : document interne de (l'agence BADR 626).

Tableau N°9 : Les procédures pour traiter les cartes électroniques au niveau de la BADR

Les cartes	Sur demande	Le renouvellement	Le changement	Modifier le mot de passe	Le plafond de retrait
CIB classique	620.00 DA	520.00 DA	620.00 DA	110.00 DA	Salaire -1000.00
CBRI	620.00 DA	520.00 DA	620.00 DA	110.00 DA	30% du salaire tous les trois jours
CIB GOLD	1200.00 DA	1020.00 DA	1200.00 DA	110.00 DA	30% du salaire
TAWFIR	620.00 DA	520.00 DA	620.00 DA	110.00 DA	50.000 du salaire tous les trois jours

Source :réalisé par nos mêmes à partir des documents internes à la BADR.

2.2. Procédures d'affiliation du client et du commerçant de la BADR au système des cartes

Le client et le commerçant doivent prendre certaines mesures pour obtenir une carte bancaire, qu'il s'agisse d'une carte de retrait ou de paiement et pour devenir un affilié du réseau de la BADR vous devez suivre les étapes ci-dessous :

2.2.1. Les démarches que le client s'engage à faire pour obtenir sa carte

Le client doit suivre les étapes suivantes pour obtenir la carte :

2.2.1.1. Demande de carte

Le client se soumet à l'agence pour demander la carte, l'employé confirmera que le client a un compte auprès de l'agence, en l'absence d'un compte, le client est tenu d'ouvrir un compte auprès de l'agence. La demande doit être faite par écrit avec un formulaire spécial contenant les détails suivants : *(Voir l'annexe n°1)*

- Le nom et le prénom du client ;
- La date de naissance, la dresse, client professionnel spécial ;
- Numéro de compte et le numéro du téléphone ;
- Revenu mensuel et annuel ;
- Le plafond hebdomadaire.

Après avoir confirmé toutes ces informations, cette demande est présentée au directeur de l'agence qui va prendre sa décision sur la demande et cette décision peut être prise :

- **Avis de refus :** dans ce cas, le refus doit être notifié au client et une copie de la demande doit être envoyée à la Direction centrale de la Banque agricole ;
- **Avis d'approbation :** Dans ce cas, le contrat de carte doit être conclu avec le client.

2.2.1.2. Contrat de carte

Est un contrat entre la banque (*BADR*) et le titulaire de la carte, délivré en trois exemplaires clairs et planifiés et comprend les informations suivantes :

- Nom et prénom du titulaire de la carte ;
- La date de naissance /Carrière et adresse du titulaire de la carte *(Si c'est une organisation, l'adresse commerciale et le nom et la qualité de la responsabilité légale de l'institution sont mentionnés)* ;
- Le numéro de contrat à six chiffres
- Date du contrat par jour, mois et année
- Le nombre et le montant du plafond hebdomadaire autorisé pour le retrait et le paiement ;
- La datte de l'ouverture du compte par jour, mois et année ;
- Le numéro de carte ;
- La date d'expiration de cette carte ;
- Le coût de la carte ;
- Conditions générales de conduite de la carte que le client s'engage à respecter ;
- La signature du titulaire de carte.

L'Agence enregistre alors la Convention dans un registre spécial où sont consignées les informations suivantes :

- Le numéro du contrat ;
- Le nom du titulaire de carte ;
- Le numéro du compte ;
- Le numéro du compte et sa durée de validité
- Le plafond hebdomadaire autorisé.

2.2.1.3. L'émission de carte

Après avoir signé l'accord avec le client, l'agence envoie une copie de l'accord à la direction financière et communication de réseau de banque qui après confirmation de la subvention à envoyer une copie de l'accord à la SATIM quelle va fabriquer la carte et l'envoi avec le code secret dans un message privé son rôle est :

- La surveillance des cartes ;
- L'enregistrement de cartes et de code PIN dans un coffre-fort sécurisé ;
- Déduire le coût de la carte du compte client le titulaire de carte ;
- Remplir les informations sur le registre de la carte, telles que la date d'émission de la carte.

2.2.1.4. Livraison de la carte au client

Après que l'agence reçoit la carte et le mot de passe elle envoie un appel au client pour retirer sa carte, le client après réception de l'appel à l'agence accompagnée de cette agence et de la carte d'identité nationale, et après confirmation de son identité, la carte sera remise après signature de l'accord par lui et par le directeur de l'agence.

Si le client a reçu le reçu et ne s'est pas présenté pour recevoir la carte dans les 30 jours suivant sa notification, la carte sera annulée et un enregistrement d'annulation de la carte sera préparé par le directeur de l'agence puis transféré à la Direction centrale de la banque de l'agriculteur et de développement rurale.

2.2.2. Procédures d'affiliation du commerçant sur le réseau de la BADR

Le commerçant doit suivre les étapes suivantes pour être affilié au réseau de la BADR : (*voir l'annexe n°2*)

2.2.2.1. Demande d'affiliation

L'agence peut fournir une adhésion aux commerçants qui possèdent un compte, et envoient une lettre d'affiliation pour rejoindre le réseau de commerçants de la BADR accompagné d'un panneau publicitaire, le commerçant qui n'a pas de compte dans une agence

de la BADR doit ouvrir un compte et soumettre une demande d'adhésion contenant les données suivantes :

- Le nom, le prénom et l'adresse du commerçant ;
- Le nom et l'adresse commerciale ;
- Le numéro de téléphone et le fax du commerçant ;
- Type de commerce.

L'Agence collecte et étudie les informations du commerçant dans un délai n'excédant pas 15 jours, ensuite, si la demande est approuvée, il faut demander l'affiliation et signer l'accord avec le commerçant.

2.2.2.2. Accord commercial

C'est le contrat entre le commerçant avec la BADR sous lequel ce commerçant devenu affilié au réseau de la BADR, ce contrat contient les données suivantes :

- Nom et numérotation du contrat ;
- Numéro du contrat qui se compose de cinq (05) chiffres ;
- Date de création de la convention ;
- L'adresse commerciale du commerçant ;
- Nom, prénom, numéro du téléphone et le fax du commerçant ;
- Numéro de compte du commerçant ;
- La nature de l'activité du commerçant ;
- La Convention est délivrée en trois exemplaires, Le premier est pour le commerçant, le second est envoyé à la Direction centrale de la BADR et le troisième il va être inclus dans le dossier du commerçant qui contient les informations les plus importantes contenues dans la Convention.

2.2.2.3. Fourniture du commerçant par les équipements nécessaire

Le commerçant devient membre du réseau de la banque, il doit donc être traité par la banque avec le terminal de paiement électronique (TPE) pour que les clients puissent payer par cartes chez ce commerçant, en plus de lui fournir une plaque publicitaire montrant que ce commerçant est affilié au réseau de la BADR qu'elle est attaché à la vitrine. Comme le commerçant affilié doit :

- Accepter le paiement avec n'importe quelle carte de paiement de la BADR, et il faut qu'il applique également les mêmes prix applicables à tous ses clients ;
- Entretien l'équipement fourni par la banque ;
- Paiement d'une prime représentant un pourcentage convenu déduit du montant de chaque facture contre la garantie de paiement fournie par la banque.

2.3. Les appareils utilisés pour le traitement des cartes bancaires électroniques

2.3.1. Distributeur Automatique de Billets (DAB)

C'est un équipement technique existant au sein des agences ou devant lequel il fournit ses services 24h/24h et 7jour/7jour. Cette installation comprend un emplacement dédié pour insérer la carte, un écran et un autre emplacement pour tirer les billets, et aussi des touches numériques pour faire rentrer le mot de passe après avoir choisi le montant à retirer on appuyant. Vers la fin le client reçoit un ticket, les DAB permettent :

- Se rapprocher du client ;
- Développement de la qualité de service ;
- Sécurité et gain de temps en éloignant le client des encombrements et en évitant les files d'attente ;
- Le client peut disposer de son argent en dehors des heures de travail de l'agence.

2.3.2. Guichets Automatique de Banque (GAB)

Est un appareil électronique qui permet, en plus des retraits d'espèces, d'effectuer les opérations en circulation à la banque, nous les citons :

- Reconnaissance de solde ;
- Transfert d'un compte à un autre ;
- Demande de chéquier ;
- Connaissance des taux de change.

Figure N°13 :Un Distributeur Automatique de Billet (DAB) et le Guichet Automatique



Source : www.satim-dz.com

2.3.3. Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Le TPE est un instrument de paiement facile, rapide et moderne permet le règlement des dépenses quotidiennes auprès des commerçants affiliés, le TPE s'occupe de la lecture de la carte, l'acquisition du montant et de l'enregistrement des transactions qui seront matérialisés par un ticket sur lequel est mentionné le montant débité et utilisable à partir d'une ligne fixe

installée chez le commerçant, reliée à un commutateur central qui gère en temps réel toutes les transactions commerciales, lié à un centre d'autorisation, le TPE est en contact direct avec la banque.

Figure N°14 : Terminale de Paiement Electronique



Source : www.satim-dz.com

2.4. Mode de paiement par carte bancaire chez les commerçants

Le client (titulaire de carte) achète chez les commerçants affilié à la BADR, et l'opération de paiements des achats avec la carte se fait comme suit :

- Insérer la carte bancaire dans un TPE ;
- Le commerçant déduira le montant de la marchandise ou du service dans le TPE ;
- Le titulaire de carte surveille le montant écrit par le commerçant ;
- Le client enregistre le mot de passe sur la plaque d'immatriculation de TPE.

Le paiement peut être effectué de deux manières, la méthode On-line et la méthode Off-line.

La méthode On-line fonctionne comme suit :

- Le dispositif de TPE utilise une ligne téléphonique pour contacter la société SATIM ;
- La société SATIM surveille et vérifie que les informations sur la carte sont corrects ;
- Après l'inspection, le commerçant reçoit une réponse lui permettant d'accepter ou de refuser la transaction ;
- En cas d'acceptation, le TPE émettra une facture composée de deux copies et après que la signature du détenteur de la carte en détient une et que le commerçant garde l'autre.

Et la méthode Off-line fonctionne comme suit :

- Le processus est accepté ou rejeté directement du TPE sans contacter la SATIM (*Le processus de traitement de la carte se fait par le TPE*) ;
- Le TPE émettra une facture composée de deux copies le détenteur de la carte détienne une et que le commerçant garde l'autre ;
- Après le processus, le titulaire de la carte retourne sa carte.

2.5. Appréciation statistique du niveau d'utilisation des cartes de paiement

2.5.1. La délivrance des cartes CIB classique

Le tableau N°10 ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte CIB classique concernant la période 2014-2017.

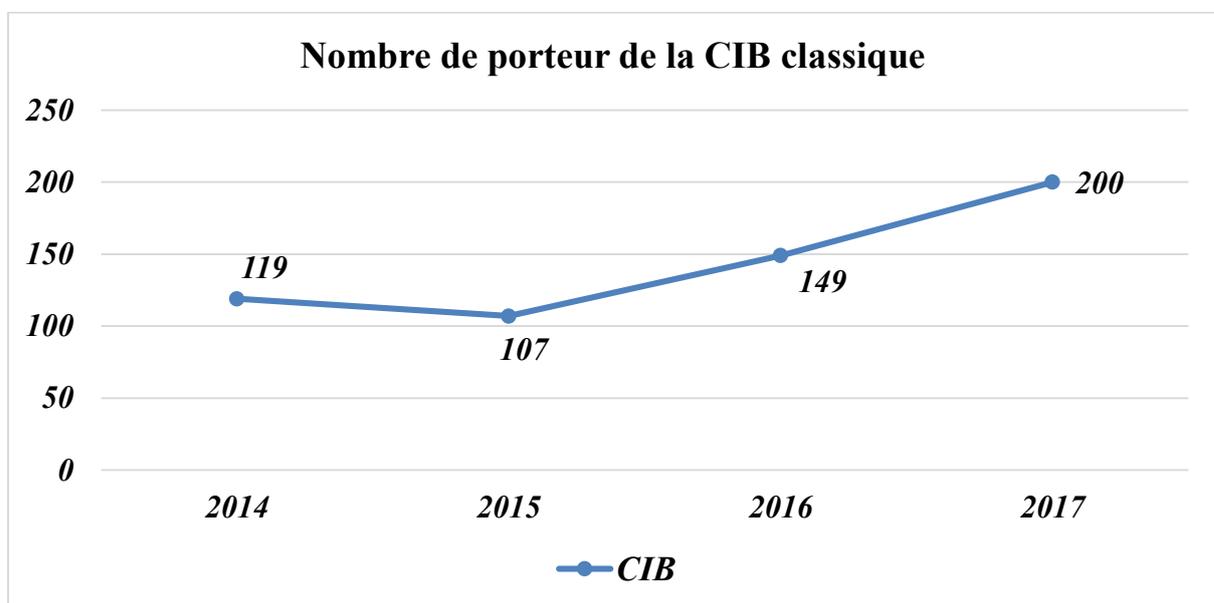
Tableau N° 10 : Nombre du porteurs de carte CIB classique

Libellé	Année			
	2014	2015	2016	2017
Nombre de porteurs de la CIB classique	119	107	149	200

Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de NACIRIA

La représentation graphique du tableau n°10, de la période allant de 2014 à 2017.

Figure N°15 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte CIB



Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de NACIRIA.

La figure n° 15, nous montre que le placement de la carte CIB est en progression, en effet l'agence a enregistré 200 porteur de carte CIB pour l'année 2017, mais ce chiffre reste minime par rapport aux objectifs fixés, c'est-à-dire doter à terme l'ensemble de la clientèle de l'agence.

2.5.2. La délivrance des cartes CBRI

Le tableau N°11 ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte CBRI concernant la période 2014-2017.

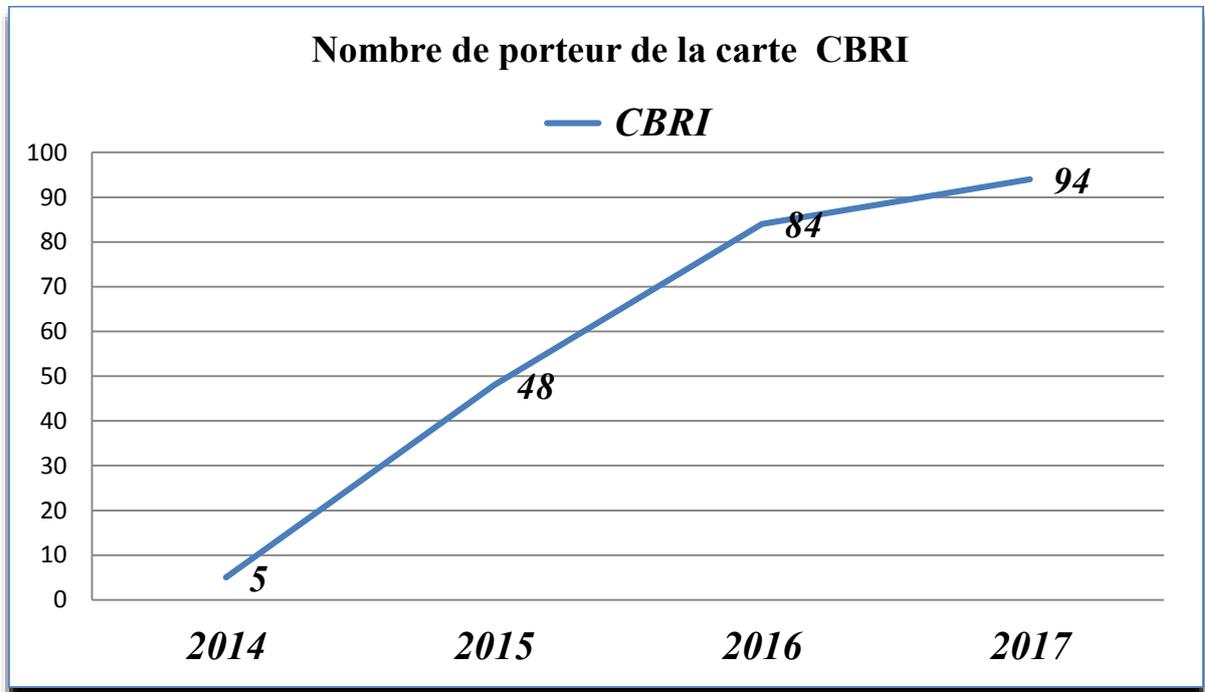
Tableau n° 11 : Nombre du porteurs de carte CBRI

Libellé	Année			
	2014	2015	2016	2017
Nombre de porteurs de la CBRI	05	48	84	94

Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de NACIRIA.

La représentation graphique du tableau n°11, de la période allant de 2014 à 2017.

Figure N°16 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte CBRI



Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de NACIRIA

La figure n°16 montre un accroissement du nombre de porteur de cartes CBRI entre 2014 et 2017, en remarque dans l'année 2014 l'utilisation de cartes CBRI seulement 5, mais à partir de l'année 2015 on observe une augmentation d'une année à l'autre, passant de 5 cartes pour l'année 2014 à 94 cartes pour l'année 2017.

2.5.3. La délivrance des cartes GOLD

Le tableau n°12 ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte GOLD concernant la période 2014-2017.

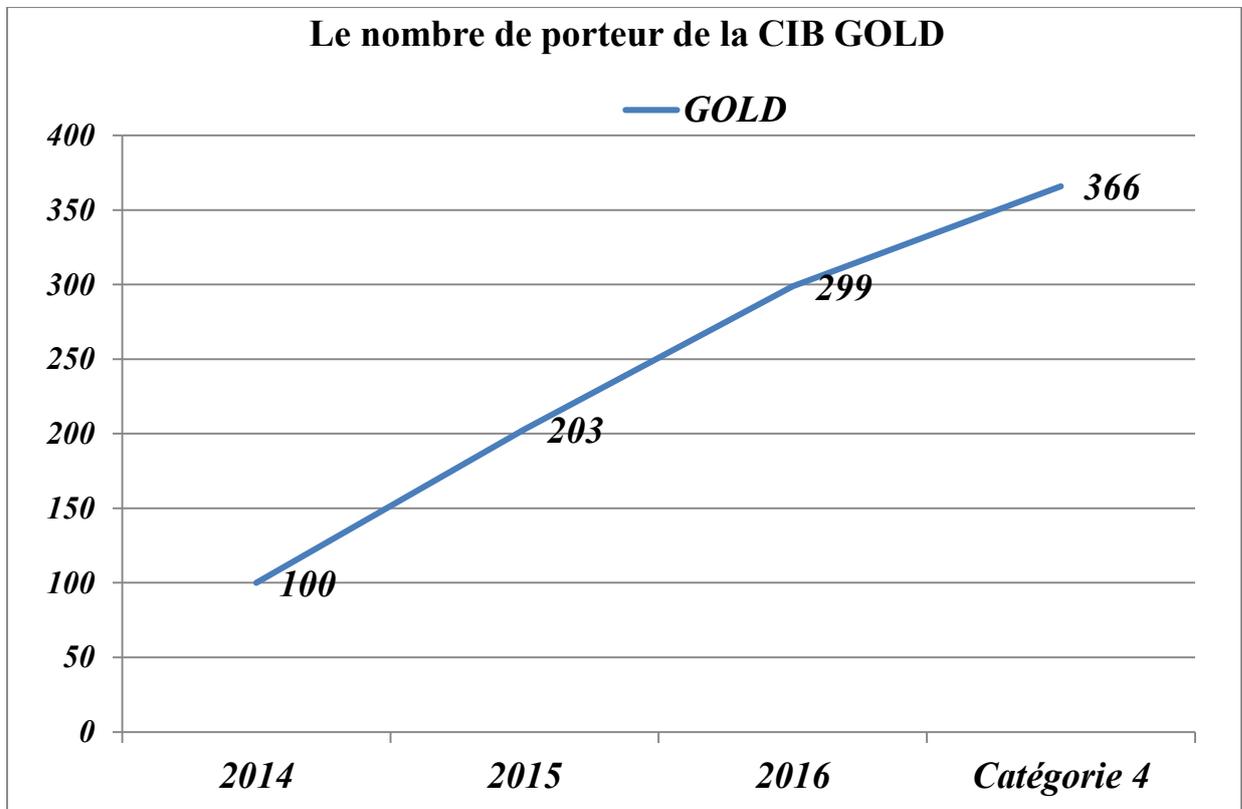
Tableau N° 12 : Nombre du porteurs de carte GOLD

Libellé	Année			
	2014	2015	2016	2017
Nombre de porteurs de la GOLD	100	203	299	366

Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de NACIRIA.

La représentation graphique du tableau n°12, de la période allant de 2014 à 2017.

Figure N°17 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte GOLD



Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de NACIRIA.

Le nombre de porteurs de cartes GOLD a enregistré une augmentation d'une année à une autre, passant de 100 cartes pour l'année 2014 à 366 cartes pour l'année 2017.

2.5.4. La délivrance des cartes TAWFIR

Le tableau n°13 montre une évolution du nombre de porteurs de carte TAWFIR concernant la période 2014-2017.

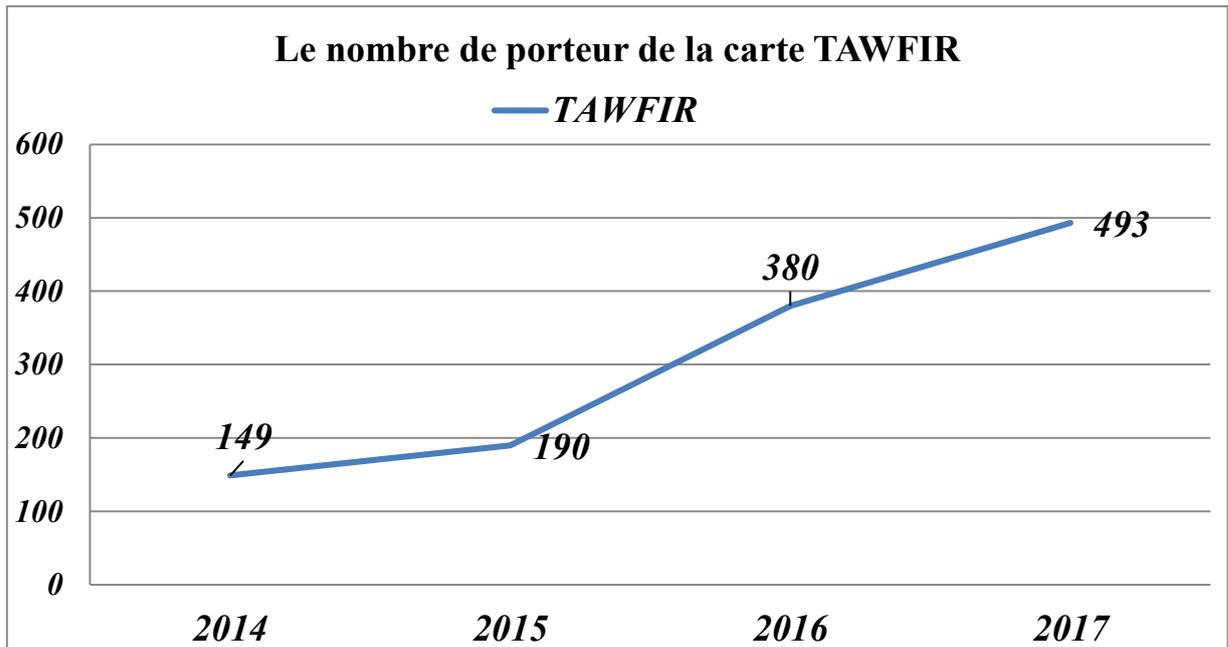
Tableau N° 13 : Nombre du porteurs de carte TAWFIR

Libellé	Année			
	2014	2015	2016	2017
Nombre de porteurs de la TAWFIR	149	190	380	493

Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de NACIRIA.

La représentation graphique du tableau n°13, de la période allant de 2014 à 2017.

FigureN°18 : L'évolution du nombre de porteurs de la carte TAWFIR



Source : réaliser par nos soins à partir des données fournit par la BADR agence de NACIRIA.

Nous remarquons, dans la figure N°18 une augmentation rapide du nombre de porteurs de carte TAWFIR entre 2014 et 2016, de 149 à 380 cartes, passée à 493 carte en 2017.

Section03 : L'utilisation de la carte CIB dans le règlement des transactions

commerciales : importance et limites, cas des clients de la BADR

L'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête par questionnaire auprès des clients propriétaires des cartes interbancaire nous a permis de ressortir l'importance du développement du paiement par carte au sein de l'échantillon de clients.

Dans notre étude, nous avons opté pour un questionnaire adressé aux porteurs de la carte interbancaire CIB au niveau de l'agence BADR 626 NACIRIA wilaya de BOUMERDES.

Avant d'aborder l'analyse, nous présentons dans le point suivant la méthodologie de notre enquête.

3.1. Méthodologie de l'enquête et présentation de l'échantillon

Les clientes ont été choisies (*les porteurs de la CIB*) aux niveaux de la BADR. Ainsi nous avons utilisé le mode du questionnaire par interview direct auprès de chaque client, nous avons jugé que cette méthode soit la plus efficace dans notre étude de terrain. Notre échantillon sera de 50 porteurs de la CIB.

3.1.1. Répartition de l'enquête par sexe

- M : Masculin
- F : Féminin

Tableau N°14 : Répartition par sexe des personnes interrogées

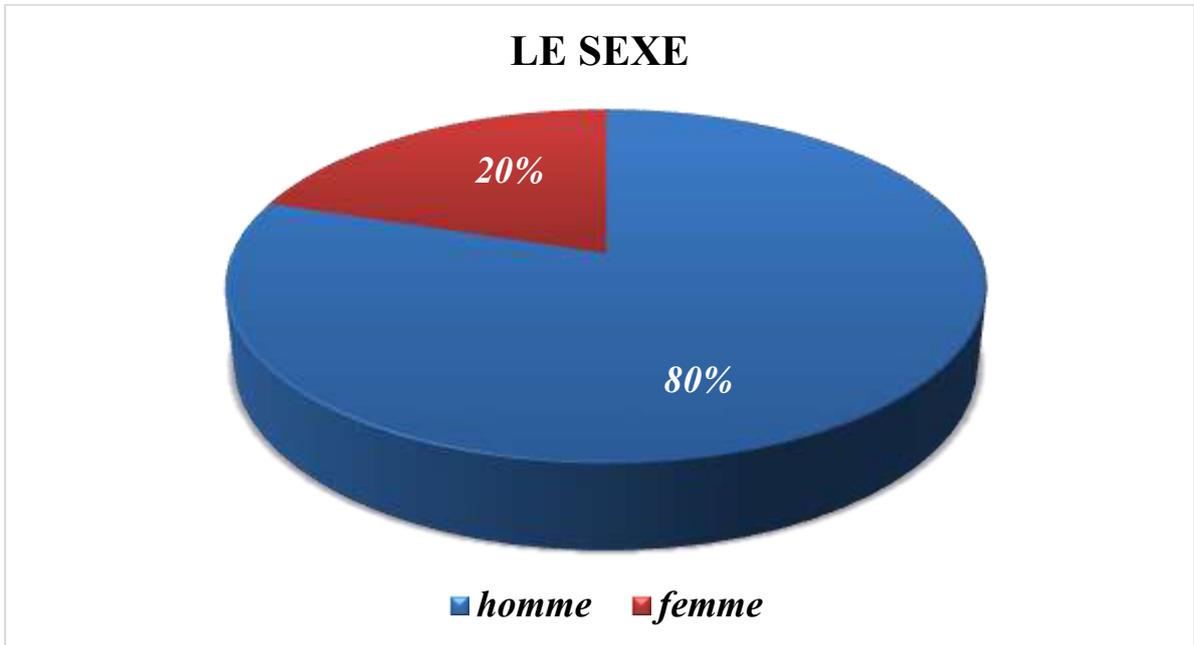
Le sexe	Nombre	%
H	40	80%
F	10	20%
Totale	50	100%

Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

D'après le tableau cité ci-dessus, nous remarquons que 80% des personnes interrogées sont des hommes et 20 % donc des femmes. Nous rappelons que les personnes interrogées sont des porteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB au niveau de l'agence BADR 626 NACIRIA la wilaya BOUMERDES.

La répartition par sexe nous allons la représenté graphiquement comme suit :

Figure N°19 : Répartition par sexe des personnes interrogées



Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.1.2. Répartition de l'enquête par catégorie âge

Notre échantillon par âge est représenté dans le tableau cité après

Tableau N°15 : Répartition des interrogés par catégorie âge

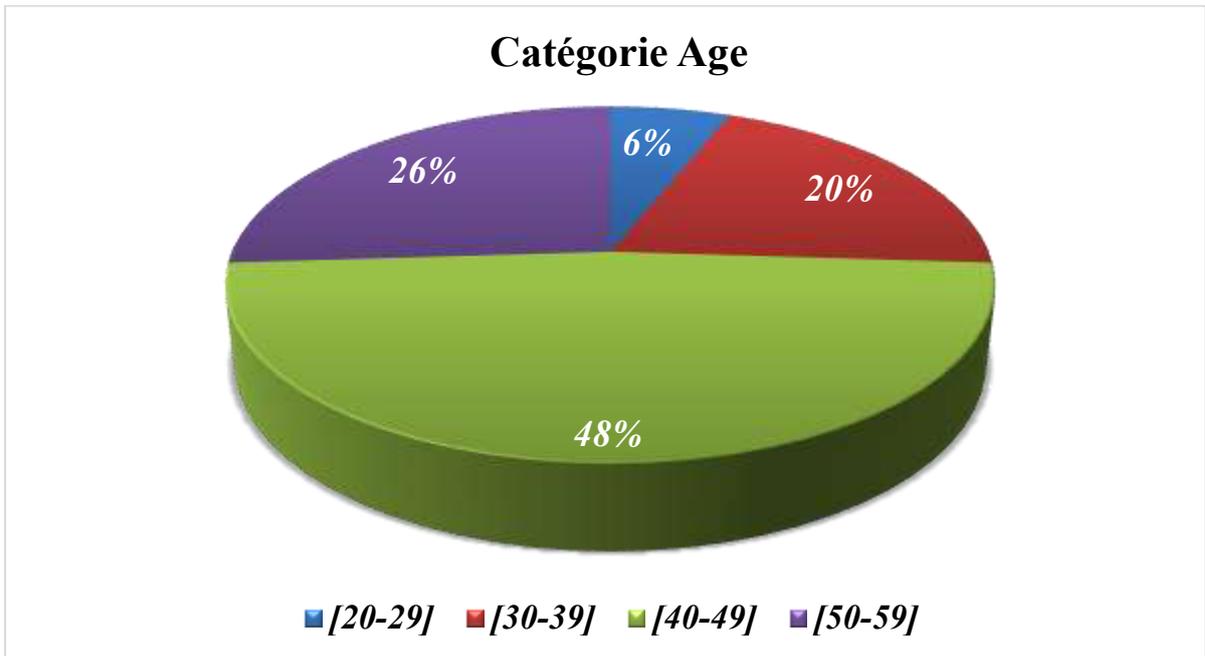
L'âge	Nombre	%
[20-29]	03	6%
[30-39]	10	20%
[40-49]	24	48%
[50-59]	13	26%
Totale	50	100%

Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

Le tableau mentionné ci-dessus qui concerne la répartition des personnes enquêtées par âge, nous montre que respectivement 48% et 26% des clients interrogés ont un âge compris entre [40- 49]ans et [50- 59] ans, suivi par les personnes qui ont un âge compris entre [30-39] ans et [20-29] ans.

La répartition par âge nous allons la représenté graphiquement comme suit :

Figure N°20 : Répartition de l'enquête par catégorie d'âge



Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.1.3. Répartition de l'enquête par catégorie socioprofessionnel

Tableau N°16 : Répartition de l'enquête par catégorie socio professionnelle

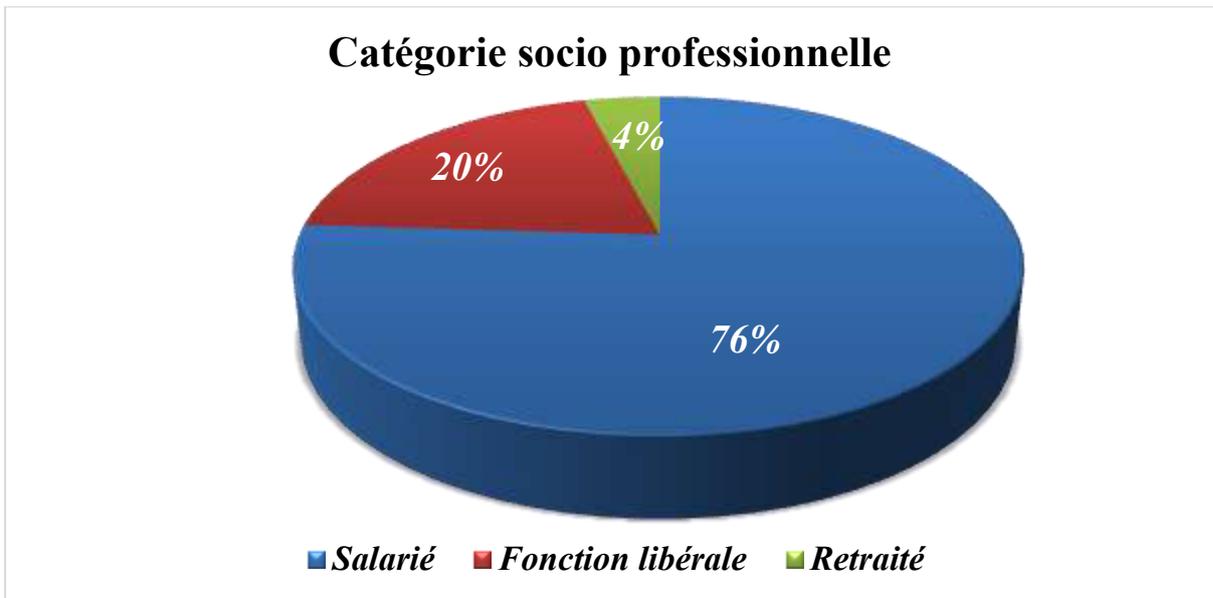
Catégorie socioprofessionnel	Nombre	%
Salarié	38	76%
Fonctions libérale	10	20%
Retraité	02	4%
Sans emplois	00	00%
Totale	50	100%

Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

Le tableau mentionné ci-dessus qui concerne la répartition de l'échantillon par catégories socio professionnelle (CSP), nous montre que la majorité ayant répondu au questionnaire est constituée par des salarié 76% et 20% de fonctions libérales (*entrepreneurs, médecin, avocat, ...*) en première position, après vient les retraités avec un pourcentage de 4%.

La répartition par catégorie socio professionnelle nous allons la représenté graphiquement comme suit :

FigureN°21 :Répartition de l'enquête par catégorie socio professionnelle



Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.2. La carte interbancaire CIB et son appropriation par les clients interrogés

A ce stade, nous cherchons l'étendue de la connaissance, la source d'obtention et le rythme d'utilisation de la CIB par la clientèle interrogée

3.2.1. L'information par apport la CIB

Pour ce cas les enquêtées réponde par oui ou non

Tableau N°17 :Connaissance de la carte interbancaire

Connaissance de la CIB	Nombre	%
Oui	50	100%
Non	00	0%
Totale	50	100%

Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

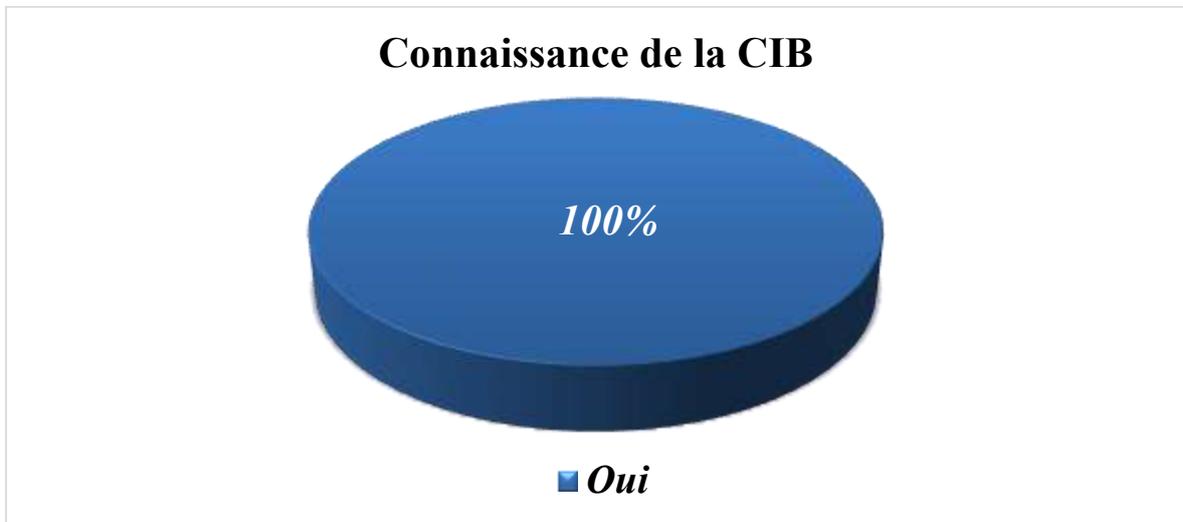
Le résultat de la première question concernant si (*oui ou non*) la population interrogée a eu connaissance de l'existence de la carte interbancaire de retrait et de paiement se résume que :

Toutes les personnes questionnées qui se trouve quel que soit à l'intérieur de l'agence ou devant les GAB/DAB ont eu connaissance de la carte interbancaire.

La présence de la publicité à l'intérieur de l'agence bancaire (*affichage, brochures,...*) constitue l'atout majeur dans la fluidité de l'information auprès de la clientèle à l'égard des nouveaux produits, il est donc exclu qu'un client de la banque ne soit pas au courant des nouveaux produits émis par la banque.

Les résultats du tableau précédent intitulé de la connaissance de la CIB nous allons les représenté graphiquement comme suit :

FigureN°22 : Connaissance de la carte interbancaire



Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.2.2. La source de l'obtention de la CIB

Pour cela les enquêtés ont obtenu leur carte interbancaire soit à leur demande ou par la proposition de leur banquier.

Tableau N°18 :La source de l'obtention de la carte interbancaire

Source de l'obtention de la CIB	Nombre	%
Par leur demande	10	20%
Proposition de leur banquier	40	80%
Totale	50	100%

Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

A la question de savoir comment la clientèle a obtenu la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB, les statistiques recueillies indiquent que :

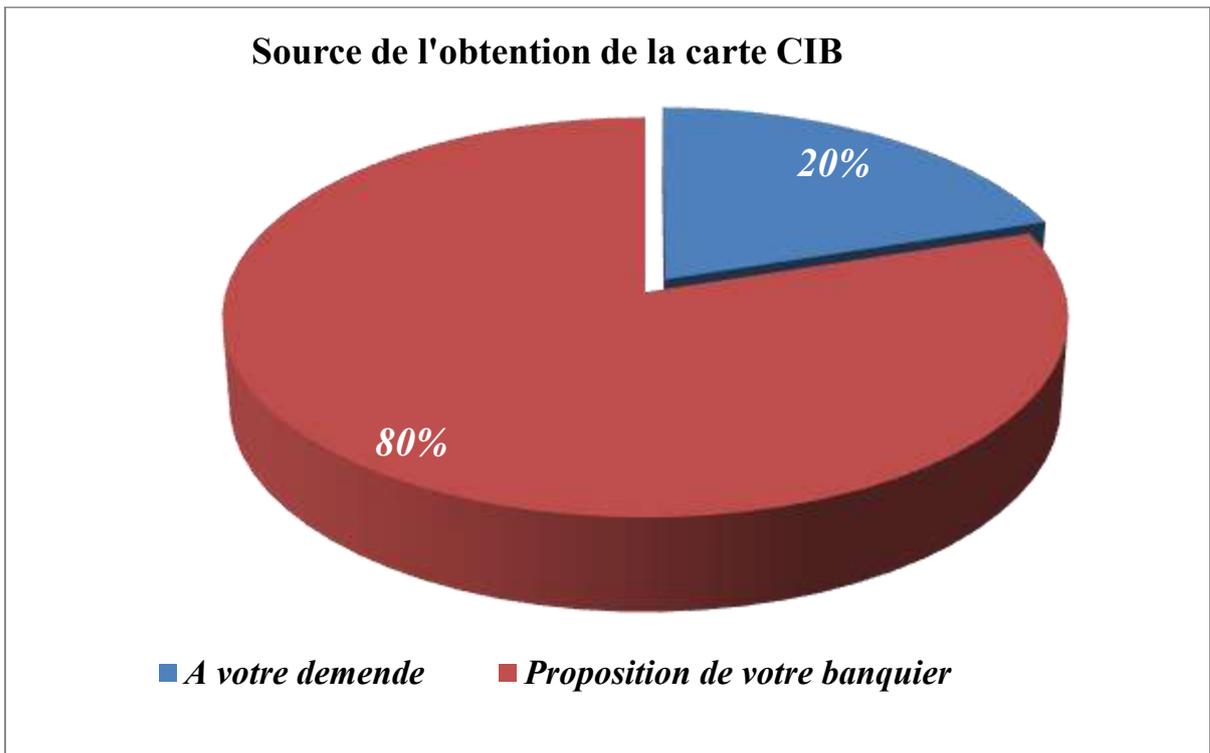
80% des porteurs de la carte étaient conseillés par le personnel de la banque qui lié des liens d'affinité avec sa clientèle. Pouvons-nous affirmer que les clients conseillés par le banquier pour l'obtention de la carte de paiement et de retrait CIB font partie uniquement de ceux qui présentent un intérêt particulier donc « *dignes d'intérêt* » selon le jargon bancaire.

Le reste de la clientèle soit 20% qui ont bénéficié de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB à leur demande sont des clients constitués de salariés et fonctionnaires essentiellement. Il s'agit d'esprit de différenciation et de prestige qui animent cette catégorie de clientèle pour l'obtention de la carte.

Ces données confirment que les banques d'aujourd'hui tentent de fidéliser leurs clientèles en mettant en avant les nouveaux produits confirmant ainsi la bonne relation client-banque.

Les résultats du tableau précédent intitulé de la source de l'obtention de la CIB nous allons les représenté graphiquement comme suit :

Figure N°23 :La source de l'obtention de la carte interbancaire



Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.2.3. Le rythme d'utilisation de la CIB

Ce qui du rythme d'utilisation de la CIB les enquêtés utilise leur carte soit pour tous les jours, une fois par jour, au moins une fois par semaine, au moins une fois par mois ou quelques fois par an.

Tableau N°19 : Le rythme d'utilisation de la carte interbancaire

Le rythme d'utilisation de la CIB	Nombre	%
Tous les jours ou presque.	00	0%
Une fois par jour.	01	2%
Au moins une fois par semaine	00	0%
Au moins une fois par mois.	30	60%
Quelques fois par an.	19	38%
Totale	50	100%

Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

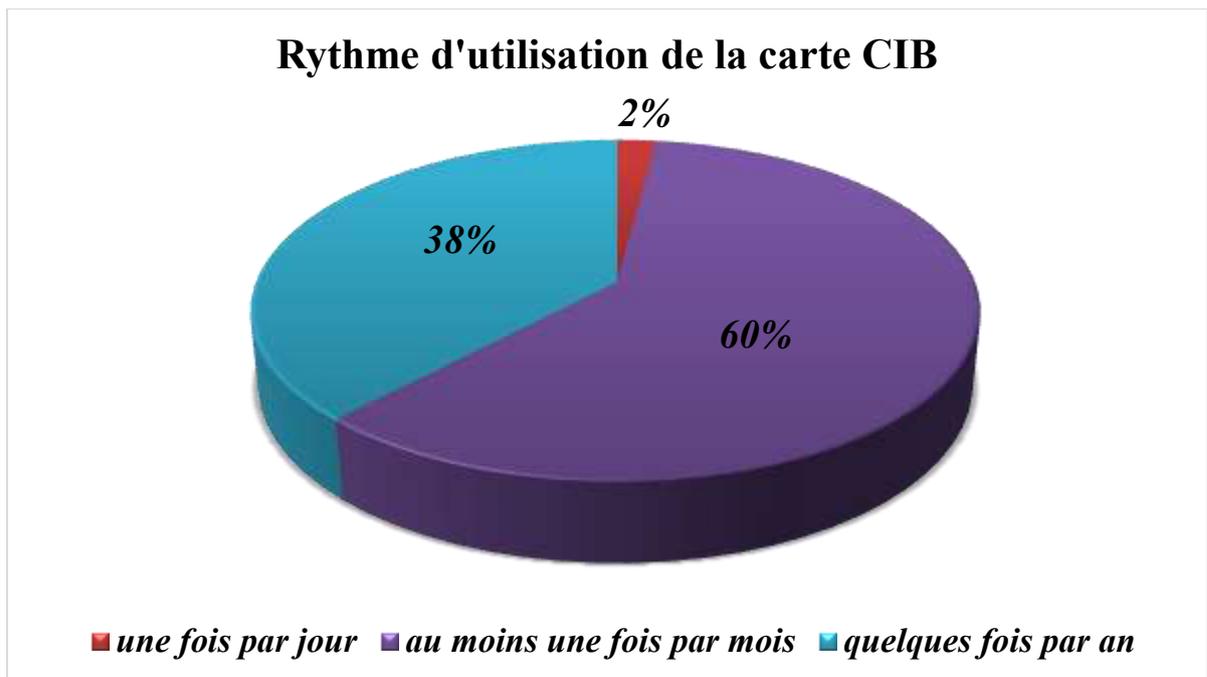
D'après le tableau « *le rythme d'utilisation de la carte interbancaire* » la plus part des clients interrogés affirment qu'ils utilisent la carte interbancaire au moins une fois par mois, soit un taux de 60%, Il s'agit apparemment des salariés.

Et d'autres assurent que leur carte est utilisée quelque fois par ans pour un taux de 38% par contre une petite catégorie déclare l'avoir utilisé une fois par jouravec un taux de 2%.

Il apparaît clairement que le dérangement, la perte de temps, les frais de tenue de compte bancaire et les frais de retrait auprès des DAB sont une tare pour le client. Peu importe, l'essentiel est que l'argent ne soit pas déposé chez lui mais déposé en lieu sûr sans avoir à payer (*gardiennage gratuit*).

Les résultats du tableau précédent intitulé le rythme d'utilisation de la CIB nous allons les représenté graphiquement comme suit :

Figure N°24 :Le rythme d'utilisation de la carte interbancaire



Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.2.4. Les problèmes rencontrés lors de l'utilisation de la CIB au retrait ou pour le règlement des transactions commerciales

Les enquêtés répondent par oui s'ils ont rencontré des problèmes lors de l'utilisation de la CIB et non s'ils n'ont pas.

Tableau N°20 : Reconnaissance de l'existence de problème lors de l'utilisation de la carte interbancaire

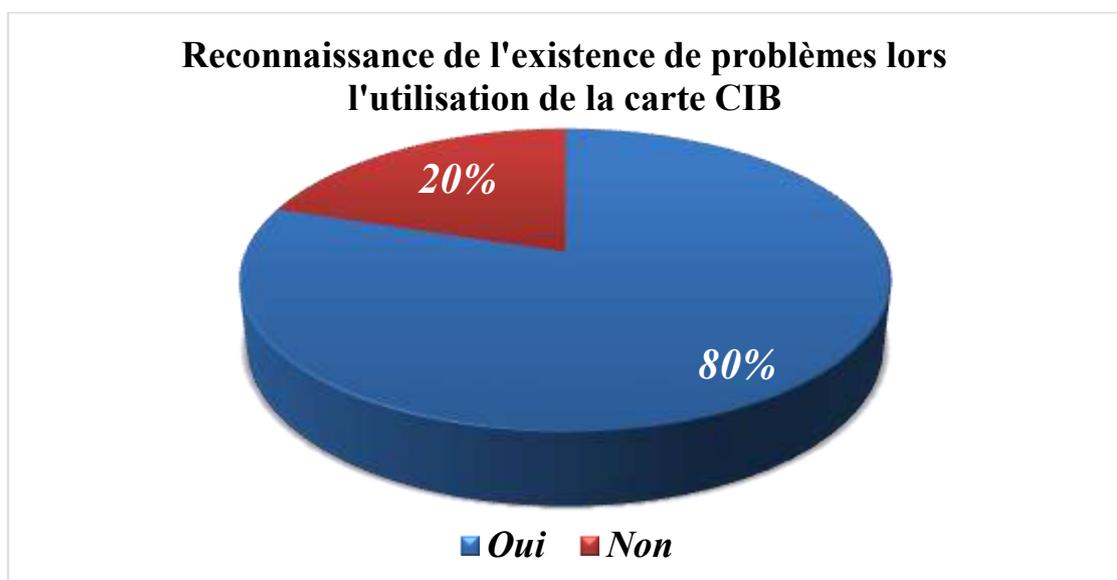
Les problèmes rencontrés lors de l'utilisation de la CIB	Nombre	%
Oui	40	80%
Non	10	20%
Totale	50	100%

Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

D'après le tableau n°, il ressort que 80% des porteurs de carte interbancaire déclarent qu'ils ont déjà eu un problème lors de l'utilisation de leur carte, parmi les problèmes évoqués le blocage de la carte, manque de liquidité au niveau de distributeur, problèmes de réseau, l'oubli du mot de passe le manque des TPE au niveau des surfaces commerciales, et la plupart des porteurs de carte trouvent que l'utilisation de cette dernière est une perte de temps. Le reste des clients interrogés 20% révèlent n'avoir jamais eu de problème.

Les résultats du tableau précédent intitulé de la reconnaissance de l'existence de problème lors de l'utilisation de la CIB nous allons les représenter graphiquement comme suit :

Figure N°25 : reconnaissance de l'existence de problème lors de l'utilisation de la carte interbancaire



Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.2.5. La convenance du plafond de retrait

Les clients interrogés semblaient satisfait du plafond de retrait ou non satisfait de ce dernier.

Tableau N°21 : La convenance du plafond de retrait

Les choix	Scores	%
Oui	20	40%
Non	30	60%
Totale	50	100%

Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

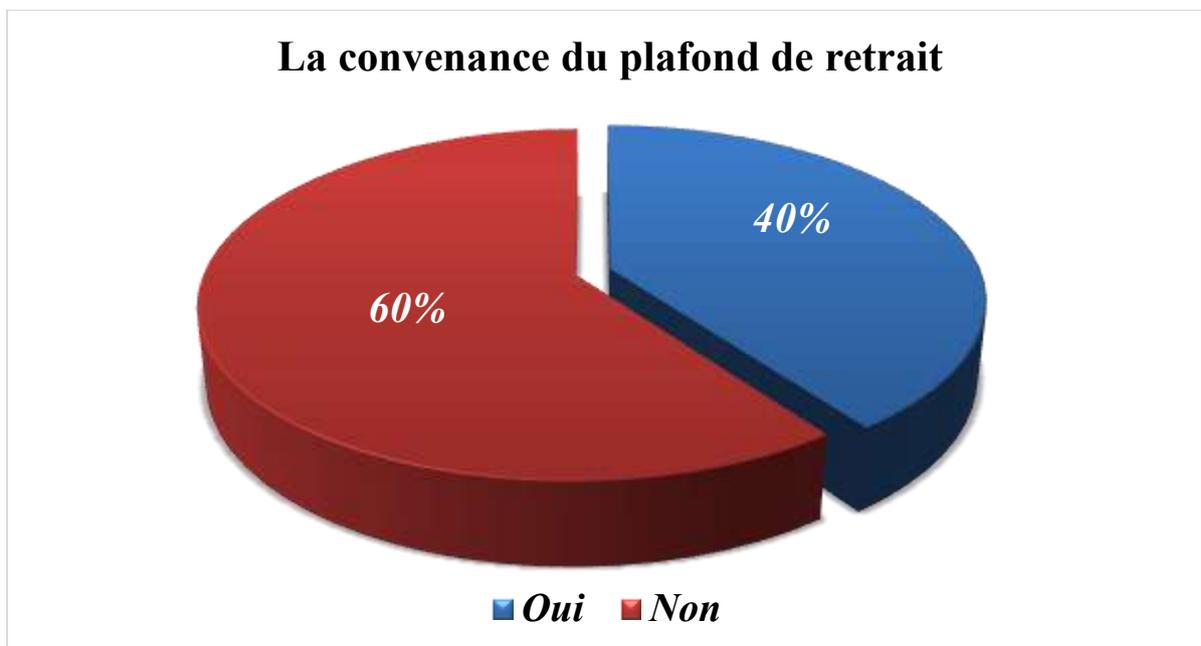
D'après les données de tableau 60% des porteurs de carte confirment que le plafond de retrait ne leur convient pas et 40% de ces derniers le plafond de retrait leur convient.

La limitation du plafond qu'exercent certaines banques lors de l'opération de retrait par carte pousse les porteurs à s'orienter vers le chèque. Les porteurs satisfaits du plafond de retrait disent qu'ils utilisent leur carte occasionnellement pour leurs dépenses imprévues.

Pour inciter les porteurs à utiliser leur carte, les banques doivent augmenter le plafond de retrait et permettre plusieurs retraits dans la même journée.

Les résultats du tableau précédent intitulé de la reconnaissance de l'existence de problème lors de l'utilisation de la CIB nous allons les représenté graphiquement comme suit :

Figure N°26 : La convenance du plafond de retrait



Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.2.6. La confiance envers l'utilisation de la CIB dans le règlement des transactions commerciales avec la CIB

Est-ce que les clients de la BADR font confiance ou non à la CIB dans le règlement de leur transaction commerciale ?

Tableau N°22 : La confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire

La confiance dans l'utilisation de la CIB	Nombre	%
Oui	10	20%
Non	40	80%
Totale	50	100%

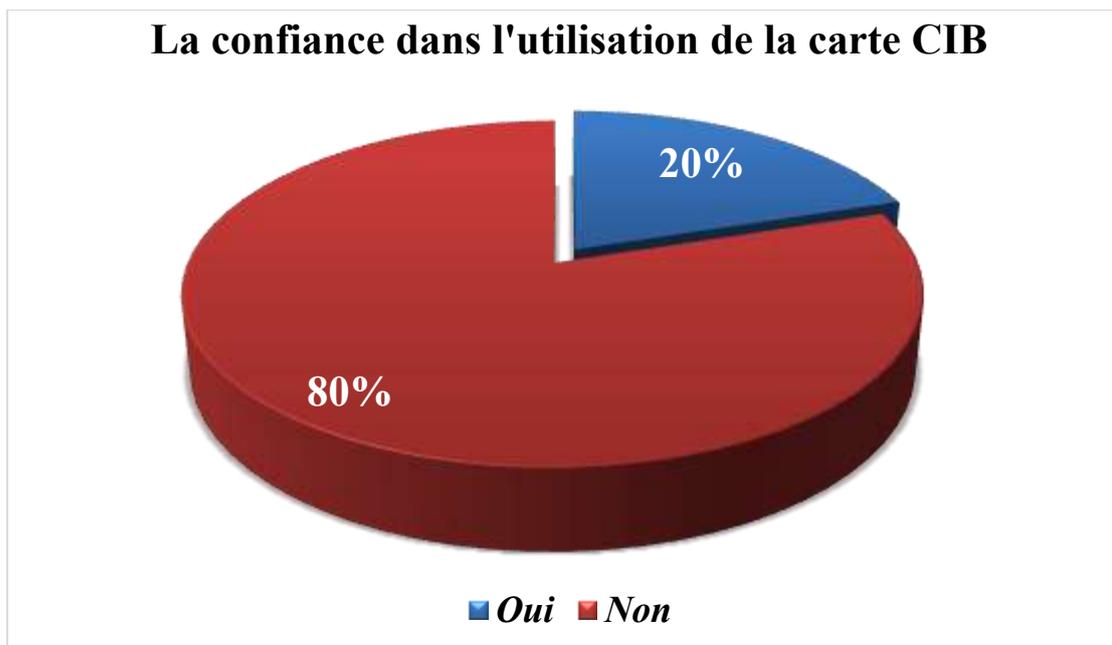
Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

D'après le tableau, seulement 20% des porteurs de la carte interbancaire ont confiance lors de son utilisation nous remarquons que la totalité 80% n'ont pas confiance à ce nouveau moyen.

Les raisons de la non confiance des porteurs de la carte ont déjà été énumérées dans l'analyse des questions précédentes (*la question de recentrassions des problèmes lors de l'utilisation de la CIB*).

Les résultats du tableau précédent intitulé de la confiance dans l'utilisation de la CIB nous allons les représenté graphiquement comme suit :

Figure N°27 : La confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire



Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.3. La culture du cash, un frein au développement du paiement par carte interbancaire CIB

Pour quoi les gens préfèrent-ils pour le règlement de leur transaction le CASH que la CIB ?

3.3.1. Les moyens le plus utilisé dans le règlement des transactions commerciales

Pour ce stade, notre enquêtés préfèrent les pièces et billets(CASH), les chèques ou les cartes bancaires pour le règlement de leur transaction.

Tableau N°23 : Moyens de paiement utilisés dans le règlement des opérations commerciales

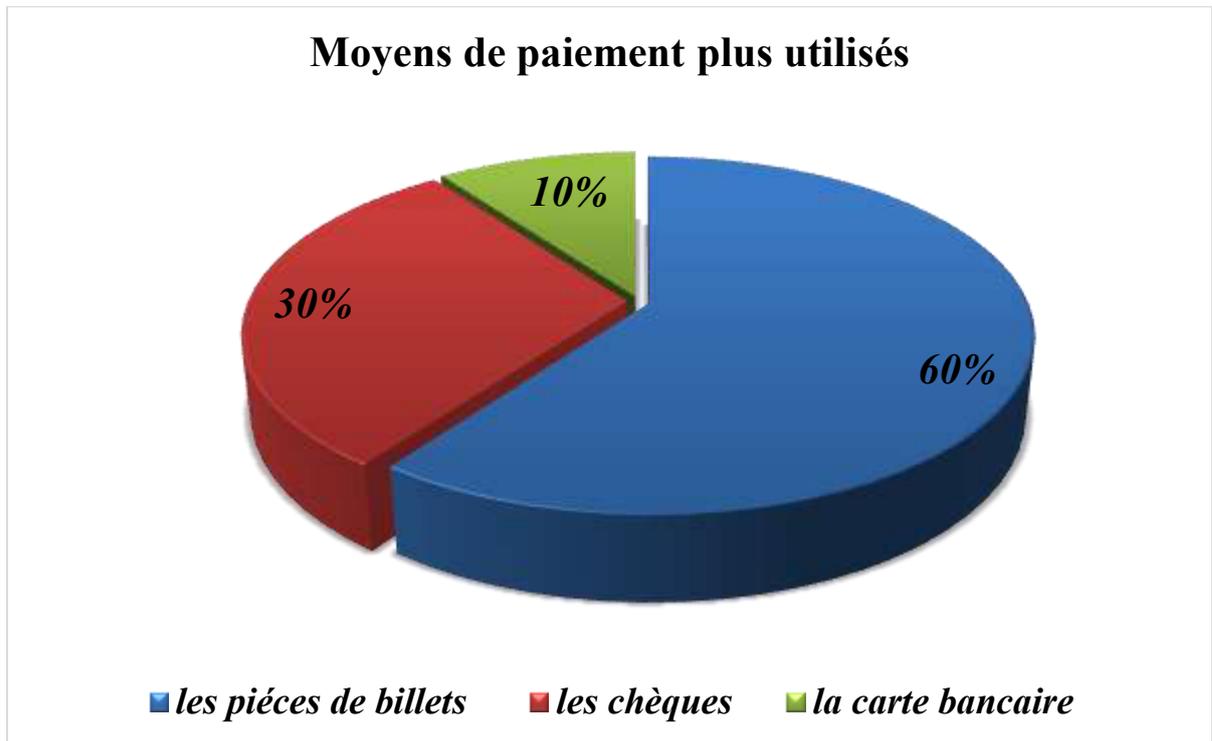
Moyens de paiement	nombre	%
La cash	30	60%
Le chèque	15	30%
La CIB	05	10%
Totale	50	100%

Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

Les résultats obtenus montrent que 60% des clients interrogé préfèrent l'utilisation des pièces et des billets pour le règlement de leur achat pour des raisons de simplicité et facilités et la rapidité des transactions entre les agents économiques, vu que le cash est accepté par tout le monde et la gratuité de son obtention et de son utilisation. 30% préfèrent l'utilisation du chèque pour des causes de traçabilité et de sécurité, la diminution du risque de vol et la non limitation du plafond du retrait. Pour ce qui des cartes CIB, pas plus de 10% de client qui favorise l'utilisation de ce nouveau moyen de paiement ces clients déclarent leur préférence de ce moyen de paiement pour des raisons de facilité les transactions d'achat, la disponibilité immédiate de l'argent.

Les données du tableau précédent nous allons les représentons graphiquement comme suit :

Figure N°28 : Moyens de paiement les plus utilisés



Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

3.3.2. Le cash est le moyen le plus répandu dans les transactions à l'heure actuelle.

Le cash est le moyen le plus utilisé par nos enquêtés pour le règlement de leur transaction. Cela est dû à l'absence de la culture monétique, à une campagne de communication timide et non soutenue, ou enfin à la non-participation des banques pour développer les nouveaux produits.

Tableau N°25 : L'adoption du mode de paiement cash

Les choix	Scores	%
l'absence de la culture monétique	25	50%
La non-participation des banques pour développer les nouveaux produits	15	30%
campagne publicitaire timide et non soutenue	10	20%
Totale	50	100%

Source : réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

D'après les données du tableau, nous constatons que 50% des clients interrogés répondent que l'absence de la culture monétique est un frein qui pousse ces derniers à ne pas utiliser les nouveaux moyens de paiement et par ricochet participe au développement du mode de

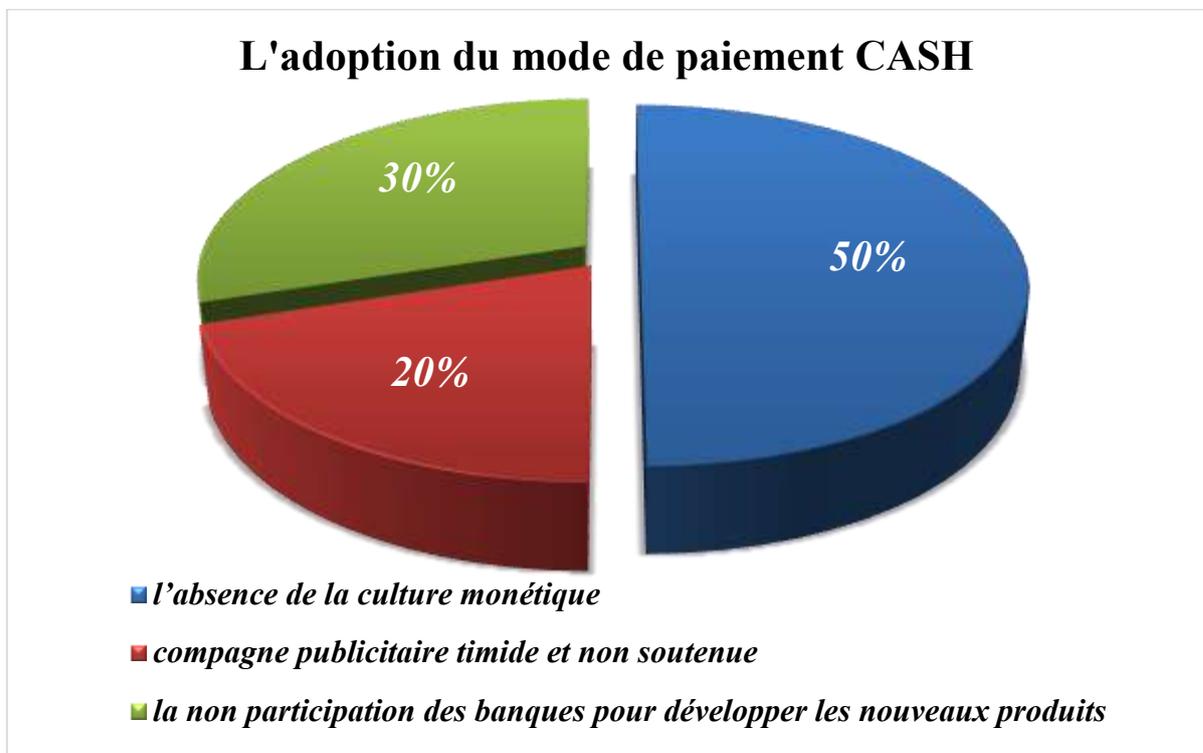
paiement par CASH. Le cash pour nombreux individus représente un acte primitif dans les transactions commerciale d'un montant important.

30% des clients interroger assure que la banque est le responsable de lanon-participation pour développer les nouveaux produits monétique. La banque est responsable de sensibilisation de la population toute catégorie socioprofessionnelle confondue, la banque doit être leur confident, mais aussi doit leur conseiller dans leur relation avec elle de manière contenue. C'est la banque existe, c'est grâce à ses clients. Elle doit aller vers le client, lui proposer des produits bancaires selon leurs besoins et leurs intérêts, les orienter vers ce qui peut leur procurer satisfaction, les avantages qu'ils peuvent en tirer et leur montrer surtout qu'ils peuvent tirer profit dans leur relation avec la banque.

20% des clients questionné disent que c'est le manque de communication qui freine le développement des nouveaux produits. L'affichage se situe le plus souvent à l'intérieur de la banque, la publicité doit être placardée dans des espaces à grande influence au niveau des stations de bus, métro, grandes surfaces commerciales, poste, etc.

Les données du tableau précédent nous allons les représentons graphiquement comme suit :

Figure N°29 : L'adoption du mode de paiement cash



Source :réalisé par nos soins selon les résultats de l'enquête.

Nous pouvons conclure notre enquête en donnons les difficultés qui freinent le développement de la carte interbancaire CIB au niveau de la BADR et puis les solutions pour le développement pour cette derniers.

3.3.3. Les différentes difficultés qui freinent le développement de la carte interbancaire au sein de la BADR

A partir des avis des différents clients de l'agence sur les difficultés qui freinent le développement de la carte interbancaire en Algérie, nous constatons que les clients questionnés étaient d'accord sur certaines raisons et malgré la différence d'âge et de connaissance, parmi ces difficultés citons :

- Manque de culture monétique ;
- Préférence pour le cash dans toutes les transactions d'achat ou de vente ;
- Les mentalités et les habitudes de population ;
- Réticence des commerçants envers l'utilisation des TPE ;
- Manque de formation des commerçants envers le fonctionnement du TPE ;
- Insuffisance d'automate et problèmes techniques répétitifs ;
- Manque de sensibilisation et de connaissance de ce produit ;
- Manque de liquidité dans les différents automates ;
- L'oubli du mot de passe ;
- La non volonté de l'Etat pour encourager et mettre en confiance l'utilisateur de la carte ;
- Limitation du plafond de retrait qui est insuffisant.

3.3.4. Quelques aspects positifs et négatifs de l'utilisation des cartes de paiement électroniques à la Banque de l'agriculture et du développement rural BADR

Le résultat du traitement des cartes de paiement électroniques résulte de résultats positifs et négatifs :

3.3.4.1. Les aspects positifs de l'utilisation de cartes de paiement électroniques

Il y avait beaucoup d'avantages pour la carte bancaire, à la fois sur la banque, sur la clientèle ou sur les commerçants.

A. Pour la banque

Les cartes de paiement électroniques sont les derniers services bancaires fournis par la BADR, à travers lesquels elle obtient des commissions importantes résultant de diverses transactions avec la carte et les nombreuses opérations.

Selon le directeur de la banque, le nombre de ses activités a augmenté en raison de l'utilisation de cartes de paiement électroniques et du développement de diverses transactions

qu'il a effectuées en plus de réduire le nombre de clients au siège de la banque et d'éviter les embouteillages et le chaos, l'une des conditions d'obtention de la carte Badr est d'ouvrir un compte auprès de la banque, ce qui a contribué à augmenter le nombre de clients, tout comme les commerçants et les magasins qui doivent traiter avec la BADR et y accéder via un système de TPE.

B. Pour le client, le titulaire de la carte

Le titulaire de la carte électronique BADR bénéficie de plusieurs avantages résumés comme suit :

- Eviter le vol de leur argent ou de leur perte, et ne pas le transporter avec eux dans chaque transaction et les indemniser avec des cartes de paiement électroniques ;
- Les cartes de paiement et de retrait électroniques aident le client à effectuer plusieurs opérations en peu de temps et avec moins d'effort ;
- La réduction des coûts car le titulaire de carte ne paie que le montant de l'abonnement annuel.

C. Pour le commerçant

Les cartes de paiement électroniques sont un moyen moderne de retourner au commerçant avec un certain nombre de résultats positifs sont comme suit :

- Évitez l'argent et évitez les chèques contrefaits et sans crédit L'achat par cartes de paiement garantit au commerçant de récupérer son argent sans contacter les clients ou la banque, mais par le système automatique du réseau de caisse de la banque ;
- L'augmentations du volume des ventes et du chiffres d'affaire ;
- Le règlement concernant les encaissements transférés directement au compte du commerçant.

3.3.4.2. Les aspects négatifs de l'utilisation de cartes de paiement électronique

Le traitement des cartes de paiement électroniques présente de nombreux inconvénients, car leur utilisation en tant que service moderne s'étend à la plupart des banques, des clients et des commerçants, ce qui entraîne plusieurs inconvénients :

A. Pour la banque

- Concurrencer entre les banques et déterminer la commission appropriée pour amener les clients ;
- Difficulté à déployer le service de carte bancaire entre les membres de la société en raison du manque de médias ;
- Problèmes liés au système automatisé entraînant une Perturbation des opérations des cartes en raison de la faiblesse et de l'inadéquation des utilisateurs qui ne peuvent pas contenir les

problèmes et corrigés rapidement, ce qui entrave le mouvement des transactions en espèces ;

- Les individus détiennent des chèques parce qu'ils ne font pas confiance aux services modernes et ne les acceptent pas ;
- Problème de liquidité dû au non-paiement des intérêts et des retards de paiement des factures.

B. Pour le client, le titulaire de la carte

Les inconvénients de l'utilisation des cartes de paiement pour le titulaire sont les suivants :

- Un distributeur de billets peut être exposé à un problème technique qui ne fonctionne pas correctement en raison d'un manque de ce réseau de transmission, ce qui empêche le détenteur de retirer son argent ;
- L'utilisation de la carte est limitée au territoire national uniquement ;
- Possibilité de piratage du mot de passe.

C. Pour le commerçant

De nombreux commerçants sont confrontés au problème de coût élevé pour l'acquisition d'un TPE, qui est le seul moyen de payer les marchandises par les clients, et le manque d'intérêt pour les clients face aux cartes de paiement électroniques et que la banque ne livre pas TPE au commerçant qu'après une longue période de l'avoir demandé.

3.3.5. Les solutions proposés pour le développement de l'utilisation de la CIB

Toutes ces difficultés que peuvent rencontrer les porteurs de la carte interbancaire représentent un véritable frein quant à son utilisation. C'est la raison pour laquelle il faut que les autorités bancaires prennent les choses en main afin de développer ce produit. Plusieurs solutions à s'avoir :

- Réparation rapide des automates tombés en panne, et les alimenté durant les week-ends.
- Encourager les commerçants à installer et à utiliser les TPE par des mesures initiatives tel que la baisse d'impôt ;
- Obliger les gens à payer avec carte interbancaire dans les surfaces commerciale, hôtel, pharmacie, superette, ... ;
- Instaurer plus d'automates et améliorer la qualité des réseaux ;
- Changer les mentalités des citoyens par plus de campagnes de sensibilisation ;
- Mettre en place des règles juridiques pour protéger l'utilisation de la carte en cas de vol ou de fraude, et augmenter le plafond de retrait .Si ces solutions sont prises en compte par les autorités bancaires et monétaires, l'utilisation de la carte interbancaire pourrait se substituer aux espèces et aux chèques.

Conclusion du chapitre VI

L'introduction de la carte interbancaire dans le marché algérien prouve la volonté des autorités financières d'accélérer la généralisation de la carte de paiement et de retrait dans le cadre portant sur la modernisation et le développement des moyens de paiement.

Dans ce cadre, nous avons constaté après l'analyse et l'interprétation des résultats que la carte interbancaire est détenue par la majorité des clients de la banque et utilisées de manière occasionnelle. Par ailleurs, nous avons noté que la carte interbancaire demeure encore sous utilisée par rapport aux autres moyens de paiement entre autre les espèces et le chèque.

L'enquête menée auprès des clients de l'agence BADR nous a permis de mieux cerner les problèmes et difficultés qui empêchent le développement de la carte interbancaire en Algérie, et de trouver des solutions pour remédier à ce problème de développement.

L'étude montre aussi que la carte interbancaire est à un stade rudimentaire en Algérie. De ce fait, la monétique a besoin de temps pour se généraliser par plus d'investissements et d'efforts de la part des autorités monétaires et de la société pour son adoption définitive.

La monétique en Algérie est en phase de démarrage et accuse un retard considérable en égard à celle des pays développés. Sa mise en place nécessite un fort investissement des banques. Ainsi qu'à l'expansion de la concurrence dans le secteur financier, les obligent à faire appel aux nouvelles technologies pour améliorer leur productivité, leur rentabilité et leur compétitivité. En effet, ces nouvelles technologies ont été introduites aux systèmes cohérents et ont transformé d'une manière radicale les moyens de paiement.

Sachant que les banques algériennes n'ont pas pu adopter rapidement et d'une manière plus efficace le projet de la monétique, rien ne nous empêche de souligner qu'elles ont réussi à introduire cette innovation dans leurs stratégies et ce malgré les contraintes relative au cadre professionnel, au manque d'expérience ainsi que des contraintes d'ordre socioculturelle.

En Algérie, le comportement des consommateurs est différent et subit le poids de la législation, de la réglementation rigoureuse en porte à faux avec les décisions économiques, des largesses en matière de lutte contre certains fléaux économiques, l'absence d'incitation à la consommation de la part des banques, le peu d'enchantement pour les campagnes publicitaires : Une seule campagne publicitaire lors du lancement du produit technologique nouveau ne suffit pas. Plusieurs campagnes publicitaires d'entretien sont donc nécessaires pour éveiller l'attention et la curiosité du consommateur.

Tout au long de notre étude, ayant pour objet de cerner le problème de la monétique en Algérie, nous nous sommes efforcés d'apporter quelques éléments de réponse à la problématique posées. Pour cela nous avons élaboré deux questionnaires pour les tranches les plus concernées du sujet, et effectué des recherches approfondies dans ce domaine.

Nous avons pu constater que l'Algérie présente des résultats timides qui ne correspondent pas à l'étendue de notre économie et l'étude comparative faite avec la Tunisie et le Maroc a clairement démontré que la monétique dans notre pays, est peu développée, alors que dans les pays maghrébins dont on parlait, elle a connu un rythme d'évolution accéléré et efficace.

En dernière étape de notre analyse, nous avons essayé de répondre aux préoccupations qui s'intéressent aux difficultés qui freinent la généralisation et le développement de la monétique en Algérie, ainsi que les perspectives d'avenirs, par des questionnaires, et sur la base de leur analyse effectué par nos soins, on a dégagé avec certitude que la plus grande problématique, et ce au regard de l'ampleur des transactions commerciales et financières, illicites au demeurant, réside dans la persistance de la culture du paiement CASH, à cette effet d'après notre enquête, 70% de notre échantillon de porteur de la carte interbancaire préfèrent

réglent leur achats en espèces et 20% préfèrent utiliser le chèque. Pour ce qui est des cartes de paiement, 10% seulement favorise ce mode de paiement.

Ajoutons à cela la défaillance des réseaux et les équipements indispensables au développement de la monétique.

Bibliographie

Ouvrages et revues

1. BAILLY J. L., CAIRE G., FIGLUZZI A. et LELIEVRE V. « *Economie monétaire et financière* », 2^{ème} édition Bréal, Paris, 2006.
2. BLANCHE S. R. : « *Lexique de la banque et des marchés financiers* », 5^{ème} édition Dalloz, Paris, 2001.
3. BOULEY.F, « *Moyens de paiements et monétique* » Ed EYROLLES, Paris, 1990.
4. BRANA.S et CAZALS.M : « *La monnaie* » Edition Dunod, Paris, 1997.
5. DIDIER-PIERRE.M, « *moyens et techniques de paiement internationaux* », Edition Eska, 2007.
6. HASHEM SHERIF M. et SERHROUCHNI A., « *La monnaie électronique : Système de paiement sécurisé* », Edition EYROLLES, Paris, 1999.
7. MISHKIN F, BORDES C., HAUTECOEUR P.C. et LACOUÉ-LABARTHE D. : « *Monnaie, banque et marchés financiers* », 8^{ème} édition Pearson, France, (2007).
8. MISHKIN.F, « *Monnaie, banque et marchés financiers* » édition francophone, Université de Columbia (New York), 2013.
9. MONOD. DP, « *moyens et techniques de paiement internationaux* », EDITION ESKA 2007.
10. PERRET V. (2011) : « *Monnaie et citoyenneté : une relation complexe en voie de transformation* », revue Études internationales.
11. PROVENCE.R, « *la banque* », 27^{ème} Edition DUNOD, paris, 1967.
12. RAMBURE.D « *Les systèmes de paiement* » Edition Economica, Paris, 2005.
13. RENEAU R: « *Les Institutions Financières Françaises* », 2^{ème} édition revue Banque ,1982.
14. TOERNIG.JP et BRION.F, « *les moyens de paiement* », édition presse universitaire, paris, 1999
15. ZOLLINGER.M « *monétique et marketing* », Edition Vuibert, Paris, 1989.

Lois :

1. Article 112 de la loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
2. Décret n° 82-106 le 13 mars 1982 portant la création de la BADR.
3. Loi n°68-17 du 01 janvier 2018 loi de finance.

Thèses et mémoires :

1. BRIKH. F et RABHI .B « *Essai d'analyse des obstacles au développement de la monétique en Algérie* » Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques université ABDERAHMANE MIRA de BEJAIA. Cas de la wilaya de Bejaia 2014 /2015.

2. LAZREG.M « *Développement de la monétique en Algérie réalité et perspective* », thèse pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en sciences de gestion Université ABOU BAKR BELKAID TLEMCEM, 2014/2015.
3. Zouach. Z Le rôle du système de paiement électronique dans l'amélioration des transactions bancaires Etude de cas de l'Algérie mémoire de magister option science économique, université ALARBI BEN MHIDI, Oum Bouaqui, 2010/2011.

Dictionnaires

1. Le dictionnaire Larousse Economique, 2002
2. Serge Braudo et Alexis Baumann, dictionnaire de droit privé de serge braudo Paris.

Sites internet

1. <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/carte-bancaire>.
2. <https://www.giemonétique-dz.com/>
3. <https://www.groupement des cartes bancaires .com>.
4. <https://www.ingenico.com/fr>
5. [Http : //www. Lesechos. Fr/finance –marches/..définition risque de liquidité.](http://www.Lesechos.Fr/finance-marches/..definition_risque_de_liquidite)
6. <https://www.satim-dz.com/>
7. <https://www.tsa-algerie.com//projet-lf-2018>.

Liste d'abréviation

ABC Bank	Arab Banking Corporation
ABEF	Association professionnelle des banques et établissements financiers
AGB	Banque du Golf Algérie
BADR	Banque de l'Agriculture et de Développement Rurale
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BDL	Banque de Développement Locale
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BNP	Banque Nationale de Paris
CB	Carte Bancaire
CCR	Caisse Centrale de Réassurance
CIB	Carte Interbancaire
CIC	Crédit industriel et commercial
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CSP	Catégorie Socioprofessionnel
DA	Dinar Algérien
DAB	Distributeur Automatique de Billet
DMP	Directeur des moyens de paiement
EMV	Europay, MasterCard, Visa
GAB	Guichet Automatique de Banque
GCB	Groupement des Cartes Bancaire
GIE	Groupement d'intérêt Economique
IBM	International Business Machines
IDS	Système Détection d'intrusion
ISO	Organisation internationale de normalisation
LSB	Libre Service Bancaire
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
PME	Porte Monnaie Électronique
PMV	Porte Monnaie Virtuelle
RMI	Réseau Monétique Interbancaire

RTC	Réseau Téléphonique Commuté
SATIM	Société d'Automatisation et de Transaction Interbancaire et de Monétique
SMT	Société Monétique Tunisienne
SPA	Société Par Action
TPE	Terminale de Paiement Electronique
TPV	Terminale Point de Vente
USA	United States of America
VAD	Vente A Distance

Liste des tableaux

Tableaux	Titres	pages
Tableau n°01	Evolution des cartes interbancaire en Algérie	46
Tableau n°02	Evolution du nombre de DAB en Algérie	47
Tableau n°03	Evolution du nombre de TPE en Algérie	48
Tableau n°04	Les points forts et faibles de la monétique en termes de réglementation	50
Tableau n°05	Points forts et faibles de la monétique en termes technique	50
Tableau n°06	Points forts et faibles de la monétique en termes commerciale	51
Tableau n°07	Points forts et faibles de la monétique en termes économique	51
Tableau n°08	Les actionnaires de la SATIM	52
Tableau n°09	Les procédures pour traiter les cartes électroniques au niveau de BADR	70
Tableau n°10	Nombre de porteur de la carte CIB classique	76
Tableau n°11	Nombre de porteur de la carte CBRI	77
Tableau n°12	Nombre de porteur de la carte GOLD	78
Tableau n°13	Nombre de porteur de la carte TAWFIR	79
Tableau n°14	Répartition par sexe des personnes interrogé	80
Tableau n°15	Répartition des interroger par âge	81
Tableau n°16	Répartition de l'enquête par catégorie socio professionnelle	82
Tableau n°17	Connaissance de la carte CIB	83
Tableau n°18	La source de l'obtention de la CIB	84
Tableau n°19	Le rythme d'utilisation de la CIB	86
Tableau n°20	Reconnaissance de l'existence de problème lors de l'utilisation de la CIB	87
Tableau n°21	La convenance du plafond de retrait	88
Tableau n°22	La confiance dans l'utilisation de la carte CIB	89
Tableau n°23	Moyens de paiement utilisé dans le règlement des transactions commerciales	90
Tableau n°24	l'adoption du mode de paiement CASH	91

Liste des figures

Figures	Titres	Pages
Figure n°01	Exemple d'un billet à ordre	13
Figure n°02	Distributeur automatique de billet DAB	33
Figure n°03	Terminale de paiement électronique TPE	34
Figure n°04	Le mécanisme d'une transaction par carte de retrait	35
Figure n°05	Le mécanisme du paiement par carte bancaire	37
Figure n°06	L'évolution des cartes CIB en Algérie	46
Figure n°07	L'évolution de nombre de DAB en Algérie	47
Figure n°08	L'évolution de nombre de TPE en Algérie	48
Figure n°09	La carte CIB classique	68
Figure n°10	La carte CIB GOLD	69
Figure n°11	La carte CBRI	69
Figure n°12	La carte TAWFIR	70
Figure n°13	DAB	74
Figure n°14	TPE	75
Figure n°15	L'évolution du nombre de porteur de carte CIB classique	76
Figure n°16	L'évolution du nombre de porteur de carte CBRI	77
Figure n°17	L'évolution du nombre de porteur de carte CIB GOLD	78
Figure n°18	L'évolution du nombre de porteur de carte TAWFIR	79
Figure n°19	Représentation par sexe des personnes interrogées	81
Figure n°20	Répartition de l'enquête par âge	82
Figure n°21	Répartition de l'enquête par catégorie socioprofessionnelle	83
Figure n°22	Connaissance de la carte CIB	84
Figure n°23	Source de l'obtention de la carte CIB	85
Figure n°24	Le rythme d'utilisation de la CIB	86
Figure n°25	Reconnaissance de l'existence de problème lors de l'utilisation de la CIB	87
Figure n°26	La convenance de plafond de retrait	88
Figure n°27	La confiance dans l'utilisation de la CIB	89
Figure n°28	Moyens de paiement les plus utilisés	91
Figure n°29	L'adoption de mode de paiement CASH	92

Liste des schémas

Schémas	Titres	Pages
Schéma n°01	Les composants du supporte carte	30
Schéma n°02	L'organigramme de la BADR (agence Naciria)	68

Table de matière

Remerciement

Dédicace

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale1

Chapitre I : Evolution de la monnaie électronique et des moyens de paiement

Introduction au chapitre4

Section 01 : L'évolution de la monnaie et des moyens de paiement.....4

Introduction4

1.1. Evolution de la monnaie5

1.1.1. Définition de la monnaie5

1.1.2. Origine et évolution de la monnaie5

1.1.2.1. L'économie de troc6

1.1.2.2. La naissance de la monnaie métallique et la transition vers l'économie
monétaire7

1.1.3. Les fonctions de la monnaie8

1.1.3.1. La monnaie intermédiaire des échanges8

1.1.3.2. La monnaie unité de compte9

1.1.3.3. La monnaie réserve de valeurs9

1.2. La consistance des moyens de paiement10

1.2.1. Définition des moyens de paiement10

1.2.2. Les différents moyens de paiement10

1.2.2.1. Les moyens de paiement traditionnels10

1.2.3. Les avantages et les inconvénients des moyens de paiement13

1.2.3.1. Les avantages des moyens de paiement13

1.2.3.2. Les inconvénients des moyens de paiement14

Section 02 : La monnaie électronique « monétique »16

Introduction16

2.1. Définition de la monnaie électronique16

2.2. L'historique et l'évolution de la monnaie électronique17

2.3. Les parties actives de la monétique18

2.3.1. L'émetteur : la banque de client18

2.3.2. Le porteur : le client18

2.3.3. L'accepteur : le commerçant18

2.3.4. L'acquéreur : la banque de commerçant18

2.4. Les caractéristiques de la monnaie électronique18

2.5. Les instruments de paiement de la monnaie électronique19

2.5.1. Le porte-monnaie électronique19

2.5.2. Le porte-monnaie virtuel19

2.6. Les avantages et les inconvénients de la monnaie électronique19

2.6.1. Les avantages de la monnaie électronique19

2.6.2. Les inconvénients de la monnaie électronique	20
2.6.2.1. Les inconvénients techniques et financiers.....	20
2.6.2.2. Les inconvénients culturels.....	20
2.6.2.3. Les inconvénients de la sécurité	21
2.6.2.4. Les inconvénients commerciaux.....	21
2.6.2.5. Les inconvénients juridiques	21
Conclusion de chapitre	22
Chapitre II : Le système de paiement par carte bancaire.....	23
Introduction au chapitre	23
Section 01 : Le système de paiement définition participant et caractéristique.....	24
Introduction.....	24
1.1. Définition du paiement	24
1.2. Définition du système de paiement	24
1.3. Les participants des systèmes de paiement.....	24
1.3.1. Les banques	24
1.3.2. Le centre de compensation	24
1.3.3. La banque de règlement	25
1.4. Caractéristiques des systèmes de paiement	25
1.4.1. Simplicité et clarté.....	25
1.4.2. La flexibilité	25
1.4.3. La rapidité	25
1.4.4. La sécurité	25
1.5. Les risques du système de paiement.....	25
1.5.1. Les risques financiers.....	25
1.5.1.1. Le risque de crédit	25
1.5.1.2. Le risque de liquidité	26
1.5.1.3. Le risque opérationnel	26
1.5.1.4. Risque systématique	26
1.5.1.5. Risque juridique.....	26
Section 02 : Historique et présentation de la carte bancaire	27
Introduction	27
2.1. Apparition et évolution de la carte bancaire	27
2.2. Définition de la carte bancaire	29
2.3. Les composantes du support carte	30
2.4. Les acteurs de la carte bancaire	30
2.4.1. La banque émettrice (banque porteur).....	30
2.4.2. La banque acquéreur (banque commerçant)	30
2.4.3. Le porteur	30
2.4.4. L'accepteur (commerçant).....	31
2.4.5. Les organismes interbancaires nationaux	31
2.4.6. Visa international	31
2.4.7. MasterCard international	31
2.5. Le cycle de vie de la carte	31
2.5.1. La fabrication	31
2.5.2. Le renouvellement	31
2.5.3. La réfection	31
2.5.4. La destruction	32
2.6. Les canaux d'acceptation des cartes bancaires	32
2.6.1. Les DAB et les GAB	32
2.6.2. Le Terminal de Paiement Electronique TPE.....	33
2.7. Fonctionnalité de la carte bancaire	34

2.7.1. Le retrait et le paiement	34
2.7.1.1. La carte de retrait.....	34
2.7.1.2. La carte de paiement.....	36
2.8. Les avantages et les inconvénients de paiement par carte bancaire.....	37
2.8.1 Les avantages de paiement par la carte bancaire.....	37
2.8.1.1. Avantages pour les utilisateurs	38
2.8.1.2. Avantages pour les banques commerciales	38
2.8.2. Les inconvénients de paiement par carte bancaire.....	38
2.8.2.1. Les commissions interbancaires	38
2.8.2.2. Les commissions de retrait au guichet	38
2.8.2.3. La cotisation.....	39
2.8.2.4. Les autres frais	39
Conclusion de chapitre	40
Chapitre III : La monétique et les opérateurs monétiques en Algérie	41
Introduction au chapitre	41
Section 01 : Apparition et développement de la monétique en Algérie	42
Introduction.....	42
1.1. La monétique au Maghreb	42
1.1.1. La monétique en Tunisie	42
1.1.2. La monétique au Maroc.....	43
1.2. La monétique en Algérie.....	44
1.2.1. L'apparition et le développement de la monétique en Algérie.....	44
1.2.2. Les cartes émises	45
1.2.3. Les Distributeurs Automatiques des Billets.....	47
1.2.4. Terminale de Paiement Electronique TPE.....	47
1.3. Etude comparative de la monétique des pays de Maghreb en Algérie Tunisie et en Maroc	48
1.4. Les points forts et points faibles de la monétique en Algérie	50
1.4.1. La réglementation	50
1.4.2. Domaine technique	50
1.4.3. Domaine commercial	51
1.4.4. Domaine économique	51
Section 02 : Les opérateurs monétique en Algérie et le Réseau Monétique Interbancaire(RMI)	52
Introduction	52
2.1. Présentation de la SATIM.....	52
2.1.1. Que fait la SATIM ?	53
2.1.2. L'activité et La structure de la SATIM.....	53
2.1.2.1. L'activité de la SATIM	54
2.1.2.2. La structure de la SATIM	54
2.2. Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-monétique).....	54
2.2.1. Présentation de la GIE	54
2.2.2. Organes statutaires de la GIE-Monétique	55
2.2.2.1. Assemblée générale	55
2.2.2.2. Conseil de direction	55
2.2.2.3. Administrateur	55
2.2.2.4. Comité opérationnel.....	55
2.2.3. Les activités de la GIE-Monétique	55
2.2.3.1. Interbancaire monétique	55
2.2.3.2. Régulation	56
2.2.3.3. Promotion.....	56

2.2.3.4. Sécurité	56
2.3. Le Réseau Monétique Interbancaire « RMI »	58
2.3.1. Le rôle du RMI	58
2.3.2. Les objectifs du RMI	59
Section 03 : Le développement du paiement par carte CIB : Interprétation de l'avis des responsables de la SATIM	60
Introduction	60
3.1. La place de la carte bancaire dans les transactions commerciales depuis sa création jusqu'à nous jour	60
3.2. La non utilisation de la carte CIB par ses porteurs	60
3.3. Les motifs de la réticence à la nouveauté de la part de la clientèle concernant le volet monétique.....	60
3.4. Enregistrement d'une progression dans les résultats depuis le lancement de la CIB.....	60
3.5. La participation des banques pour développer les nouveaux produits	61
3.6. Pour coï la monétique n'a pas connu un grand succès depuis la date de lancement de la CIB en 2002 ?.....	62
Conclusion de chapitre	63
Chapitre VI : Le paiement électronique au sein de la BADR	64
Introduction au chapitre	64
Section 1 : présentation de la BADR et l'agence BADR NACIRIA 626	65
Introduction	65
1.1. présentation de la BADR	65
1.1.1. Définition de la BADR.....	65
1.1.2. Les missions et les objectifs de la BADR	65
1.1.2.1. Les missions de la BADR	65
1.1.2.2. Les objectifs de la BADR	66
1.2. présentation de l'agence BADR NACIRIA	66
Section 02 : Les cartes bancaires et ses appréciations statistiques du niveau d'utilisation au sein de la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR	68
Introduction.....	68
2.1. Présentation générale des types de cartes bancaires dans la banque de l'agriculteur et de développement rurale BADR	68
2.1.1. La carte CIB (classique)	68
2.1.2. La carte CIB GOLD	69
2.1.3. La carte CBRI.....	69
2.1.4. La carte TAWFIR.....	70
2.2. Procédures d'affiliation du client et du commerçant de la BADR au système des cartes	70
2.2.1. Les démarches que le client s'engage à faire pour obtenir sa carte	70
2.2.1.1. Demande de carte	71
2.2.1.2. Contrat de carte	71
2.2.1.3. L'émission de carte	72
2.2.1.4. Livraison de la carte au client	72
2.2.2. Procédures d'affiliation du commerçant sur le réseau de la BADR.....	72
2.2.2.1. Demande d'affiliation	72
2.2.2.2. Accord commercial	73
2.2.2.3. Fourniture du commerçant par les équipements nécessaire	73
2.3. Les appareils utilisés pour le traitement des cartes bancaires électroniques	74

2.3.1. Distributeur Automatique de Billets (DAB)	74
2.3.2. Guichets Automatique de Banque (GAB)	74
2.3.3. Terminal de Paiement Electronique (TPE)	74
2.4. Mode de paiement par carte bancaire chez les commerçants	75
2.5. Appréciation statistique du niveau d'utilisation des cartes de paiement	76
2.5.1. La délivrance des cartes CIB	76
2.5.2. La délivrance des cartes CBRI.....	77
2.5.3. La délivrance des cartes GOLD	77
2.5.4. La délivrance des cartes TAWFIR.....	78

Section03 : L'utilisation de la carte CIB dans le règlement des transactions commerciales : importance et limites, cas des clients de la BADR.....80

3.1. Méthodologie de l'enquête et présentation de l'échantillon.....	80
3.1.1. Répartition de l'enquête par sexe.....	80
3.1.2. Répartition de l'enquête par catégorie âge	81
3.1.3. Répartition de l'enquête par catégorie socioprofessionnel.....	82
3.2. La carte interbancaire CIB et son appropriation par les clients interrogés.....	83
3.2.1. L'information par apport la CIB	83
3.2.2. La source de l'obtention de la CIB.....	84
3.2.3. Le rythme d'utilisation de la CIB dans le règlement des transactions commerciales ..	85
3.2.4. Les problèmes rencontrés lors de l'utilisation de la CIB au retrait ou pour le règlement des transactions commerciales	87
3.2.5. La convenance du plafond de retrait	88
3.2.6. La confiance envers l'utilisation de la CIB dans le règlement des transactions commerciales avec la CIB.....	89
3.3. La culture du cash, un frein au développement du paiement par carte interbancaire CIB ..	90
3.3.1. Les moyens le plus utilisé dans le règlement des transactions commerciales.....	90
3.3.2. Le cash est le moyen le plus répandu dans les transactions à l'heure actuelle.....	91
3.3.3. Les différentes difficultés qui freinent le développement de la carte interbancaire au sein de la BADR	93
3.3.4. Les Aspects positifs et négatifs de l'utilisation des cartes de paiement électroniques à la Banque de l'agriculture et du développement rural BADR.....	93
3.3.4.1. Les aspects positifs de l'utilisation de cartes de paiement électroniques	93
3.3.4.2. Les aspects négatifs de l'utilisation de la carte de paiement électronique.....	94
3.3.5. Les solutions trouvées pour le développement de l'utilisation de la CIB	95

Conclusion	96
Conclusion générale.....	97
Bibliographique.....	99
Liste des tableaux et des figures	101
Liste des schémas	102
Annexes	
Table des matières.....	103
Résumé	

Résumé :

On appelle « Monétique » l'ensemble des techniques, électronique et magnétiques qui permettent l'échange de fonds sans supporte papier.

Si ces système de dématérialisation de paiement sont aujourd'hui monnaie courante dans de nombreuse pays, où ils participent directement à simplifier la vie des gens et à faciliter les échanges économique, ils commencent peine à voir le jour en Algérie.

C'est dans ce cadre, que s'inscrit l'intérêt de ce travail, ainsi de comprendre les problèmes qui freinent le développement de la monétique en Algérie, et tenté d'apporter quelques perspectives de développement. Il ressort de cela, que la monétique en Algérie avance à un rythme réduit par rapport celles des autres pays du Maghreb, comme le Maroc, et la Tunisie. La question de la monétique en Algérie est liée à la fois, au manque de confiance aux carte interbancaire et la forte implantation de la culture de cash, l'absence de communication et de publicité concernant les instruments monétique et en fin le manque d'équipement nécessaire au développement de la monétique.

ABSTRACT:

We call "electronic banking" all the techniques, electronic and magnetic that allow the exchange of funds without paper support.

If these payment dematerialization systems are now commonplace in many countries, where they participate directly in simplifying people's lives and facilitating economic exchanges, they are beginning to see the light of day in Algeria.

It is in this context that is the interest of this work, and to understand the problems that slow down the development of electronic banking in Algeria, and tried to bring some development perspectives. It follows from this, that electronic banking in Algeria is moving at a slower pace compared to other Maghreb countries, such as Morocco, and Tunisia. The issue of electronic banking in Algeria is related to both, the lack of confidence in the interbank card and the strong presence of the cash culture, the lack of communication and publicity regarding electronic payment instruments and the lack of equipment necessary for the development of electronic banking.

ملخص

نطلق على "الخدمات المصرفية الإلكترونية" جميع التقنيات الإلكترونية والمغناطيسية التي تسمح بتبادل الأموال دون دعم الورق. إذا كانت أنظمة الدفع المادي هذه أصبحت شائعة الآن في العديد من البلدان، حيث تشارك بشكل مباشر في تبسيط حياة الناس وتسهيل التبادلات الاقتصادية، فقد بدأوا يرون النور في الجزائر.

وفي هذا السياق، مصلحة هذا العمل، فهم المشاكل التي تبطئ تطور المصرفية الإلكترونية في الجزائر، ومحاولة جلب بعض وجهات النظر التنموية. ويترتب على ذلك أن الخدمات المصرفية الإلكترونية في الجزائر تسير بوتيرة أبطأ مقارنة بالبلدان المغاربية الأخرى، مثل المغرب وتونس.

ترتبط مسألة التعاملات المصرفية الإلكترونية في الجزائر بالافتقار إلى الثقة في بطاقة ما بين البنوك والوجود القوي للثقافة النقدية، ونقص الاتصال والدعاية فيما يتعلق بأدوات الدفع الإلكترونية ونقص المعدات. اللازمة لتطوير الخدمات المصرفية الإلكترونية.

